

Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues «A.PRO.D.H.»

RAPPORT ANNUEL DE 2018



497 personnes tuées en 2018

« Nous avons reçu plusieurs conseils, mais nous avons bouché nos oreilles. Des gens sont morts dans notre pays, à cause de la jalousie, de la rancœur, de la haine, de la colère, de la vengeance. Ils sont nombreux ceux qui ont versé le sang. Que le sang de Jésus nous purifie de tous nos crimes »

Denise Nkurunziza, Première dame du Burundi, en date du 30/12/2018.

Bujumbura, Janvier 2019

TABLE DES MATIERES

Pages

SIGLES ET ABREVIATIONS	4
AVANT – PROPOS	5
CONTENU DU RAPPORT.....	6
PREMIERE PARTIE:DU CONTEXTE SÉCURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE, SOCIAL ET DE LA JOUISSANCE DES LIBERTES PUBLIQUES.....	7
I.1. Du contexte sécuritaire	7
I.1.1. Des exactions des Imbonerakure	8
I.1.2. Des attaques des groupes armés.....	11
I.1.3. Des attentats à la grenade	12
I.1.4. Des entrainements paramilitaires et de l’armement des Imbonerakure	12
I.1.5. De la chasse des personnes accusées de sorcellerie	15
I.2. Du contexte politique	17
I.2.1. Des marches manifestations organisées par le gouvernement et ses alliés.....	18
I.2.2. Des contributions financières imposées à la population.....	20
I.2.3. De l’intimidation par les Imbonerakure pour l’enrolement au referendum constitutionnel et aux élections de 2020.....	27
I.2.4. Du déroulement du scrutin référendaire du 17 mai 2018	30
I.2.5. De la validation des résultats du scrutin référendaire.	33
I.2.6. Des menaces et intimidations des personnes ayant voté « NON» au référendum constitutionnel	33
I.2.7. De la politique en milieux scolaires	34
I.2.8. Du renouvellement des membres de la CENI et de la CVR.....	38
I.3. Du contexte judiciaire	38
I.3.1. Des arrestations arbitraires et des détentions illégales	39
I.3.2. Des enlèvements et/ou disparitions forcées	45
I.3.3. Courbes de l’évolution des cas d’arrestation arbitraire et de détention illégale et des cas de personnes enlevées et/ou portées disparues en 2018.....	50
I.3.4. De l’adoption du projet de loi portant révision du Code de Procédure Pénale.	51
I.3.5. De la détention des membres de la société civile	51
I.3.6. Du rebondissement du dossier d’assassinat du Président Melchior NDADAYE	52
I.4. Du contexte social.....	53
I.5. De la jouissance des libertés publiques	55
DEUXIEME PARTIE:DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L’INTEGRITE PHYSIQUE	56
II.1. De l’état des lieux.....	56
II.2. De la répartition par province et par mois des cas d’atteinte au droit à la vie et à l’intégrité physique au cours de l’année 2018	68
II.2.1.Tableau synthèse	68

II.2.2. Histogramme.....	69
II.3. De la répartition des victimes d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique par catégories d'auteurs.....	70
II.3.1. Tableau synrhèse	70
II.3.2.Histogramme	70
II.4. Courbe d'évolution des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'integrité physique au cours de l'année 2018	71
TROISIEME PARTIE: DES CAS DE TORTURE, DE TRAITEMENTS INHUMAINS, CRUELS, ET DEGRADANTS.....	
III.1. De l'état des lieux.....	72
III.2. Histogramme de l'évolution des cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants en 2018.....	79
QUATRIEME PARTIE:DES CAS DE VIOL	
IV.1. Présentation générale.....	80
IV.2. Graphique de l'évolution des cas de viol au cours de l'an 2018.....	83
CINQUIEME PARTIE:DE LA SITUATION CARCERALE	
V.1. De l'état des lieux.....	84
V.2.De l'évolution du peuplement des maisons carcérales de janvier à décembre 2018.....	85
V.2.1. Tableau synthèse.....	85
V.2. 2.Histogramme du peuplement par catégories de détenus (Hommes-Femmes-Mineurs-Nourrissons).....	86
V.3.De l'évolution du peuplement par catégories de détenus (Précevus-Condamnés).....	87
V.3.1.Tableau.....	87
V.3.2.Histogramme.....	88
V.4. De l'évolution du taux d'occupation dans les établissements pénitentiaires de janvier à décembre 2018.....	89
V.4.1.Tableau.....	89
v.4.2.Histogramme de l'évolution du taux d'occupation dans les 5 prisons les plus peuplées	90
SIXIEME PARTIE: CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	
VI.1. Conclusion	91
VI.2. Recommandations	92

SIGLES ET ABREVIATIONS

AA/DI	: Arrestations Arbitraires et Détentions illégales
APC	: Agent de Police Chef
API	: Police chargée de l’Appui des Institutions
APRODH	: Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues
CDS	: Centre de Santé
CECAD	: Caisse d’Epargne et de Crédit pour l’Auto-Développement
CENI	: Commission Electorale Nationale Indépendante
CJP	: Commission Justice et Paix
CNC	: Conseil National de la Communication
CNFF-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie – Force de Défense de la Démocratie
CPI	: Cour Pénale Internationale
CVR	: Commission Vérité Réconciliation
EAC	: East African Community
ECOFO	: Ecole Fondamentale
FAB	: Forces Armées Burundaises
FBU	: Franc burundais
FDN	: Force de Défense Nationale
FNL	: Front National de Libération
FRODEBU	: Front pour la Démocratie au Burundi
MSD	: Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie
PE/PD	: Personnes Enlevées et/ou Portées Disparues
ONGE	: Organisation Non Gouvernementale Etrangère
ONU	: Organisation des Nations Unies
OPC	: Officier de Police Chef
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
RDC	: République Démocratique du Congo
SNR	: Service National de Renseignement
SOSUMO	: Société Sucrière de Mosso
TGI	: Tribunal de Grande Instance
UA	: Union Africaine
UE	: Union Européenne
ULB	: Université Lumière de Bujumbura
UPD	: Union pour la Paix et le Développement
UPRONA	: Union pour le Progrès National
VSBG	: Violence Sexuelle et celles Basée sur le Genre

AVANT - PROPOS

Depuis bientôt 4 ans, les burundais vivent un cauchemar inauguré par le 3^{ème} mandat de Pierre NKURUNZIZA.

- Lorsque l'on lit sur les monuments ou symboles du parti au pouvoir éparpillés un peu partout dans le pays sur les rues et avenues dans les agglomérations urbaines et rurales, des slogans comme « CNDD-FDD, *HORA KU NGOMA : Sois éternellement au pouvoir* » - « *INKONA NTIYARUZWA : On ne déniche jamais l'aigle* » - « *HONGORA INJAVYI – Cassez les opposants* » - « *NTAKUGUGUMWA, CARATUVUNYE, NTITUBAHA : Ne frissonnez pas, le pays nous l'avons durement conquis, nous ne le partagerons avec personne* ».... et bien d'autres,

- Lorsqu'on s'arrête dans un coin de la route pour écouter les slogans et les discours diffusés lors des marches manifestations organisées, les samedis par l'administration,.....

- L'on perçoit facilement qu'il règne un climat de suspicion et de méfiance entre le pouvoir et l'opposition politique d'une part, et d'autre part, entre le pouvoir et la communauté internationale.

L'adage kirundi nous dit ceci : « *Nta wuhisha umwotsi inzu yahiye* » ; ce qui se traduirait en français « *Il n'y a pas de fumée sans feu* ». Les sévices auxquels sont soumis quotidiennement les citoyens burundais ne peuvent pas passer inaperçus de la population burundaise elle-même. Les cris des victimes résonnent dans les oreilles des défenseurs des droits humains à travers le pays et le monde.

L'an 2018, une année qui se termine comme elle a commencé : un bilan sombre quant au respect des libertés publiques et individuelles de tous les citoyens sans discrimination. Une année caractérisée par l'insécurité, le harcèlement, les traitements inhumains, l'intolérance politique, le rançonnement, le chômage de jeunes, les contributions financières imposées, la privation illégale de liberté, la terreur et la chasse à l'homme d'opinions divergentes, les atteintes à la vie des personnes, l'absence d'une justice équitable,... bref, la paix et le bonheur pour les uns, le trouble et la désolation pour les autres.

Pour les autorités de ce pays, tout est mis en branle pour masquer, aux yeux des burundais et même de la communauté internationale, tout le mal qui gangrène le pays : « *le Burundi est un havre de paix* »- « *Nous avons un excédent de paix que nous pouvons même donner aux pays qui n'en ont pas* », etc... .Pouvons-nous parler de sadomasochisme ?

Nous, les défenseurs des droits humains, n'avons pas l'autorisation de baisser la garde, malgré la persécution que nous opposent des pouvoirs devenus totalitaires.

Aux burundais, nous réitérons notre encouragement à garder l'unité, l'espoir et la force de travailler pour la liberté, la paix et la prospérité du Burundi.

Pierre Claver MBONIMPA
Représentant Légal et Président de l'APRODH

CONTENU DU RAPPORT

Le présent rapport montre l'évolution de la situation des droits humains au Burundi au cours de l'année 2018.

Nous n'avons pas l'intention de reprendre tous les faits relatés dans nos 12 rapports mensuels de Janvier à Décembre 2018. Nous allons nous limiter aux événements chronologiques saillants dont la relation permettra d'apprécier l'évolution spatiale et temporelle des paramètres que nous mettons en avant dans l'évaluation de l'état des droits humains dans le pays.

Notre rapport est articulé sur 6 parties principales :

La première partie sera réservée à l'analyse du contexte sécuritaire, politique, judiciaire, social et de la jouissance des droits individuels tout au long de l'année concernée par le présent rapport. Pour nous, cette analyse contextuelle est très indispensable pour une bonne appréciation de l'évolution des droits humains dans notre pays.

La seconde partie concerne les atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de cas de personnes tuées et de victimes de coups et blessures graves, en mettant en évidence les catégories des présumés auteurs.

La troisième partie, quant à elle, porte sur une analyse de l'état des lieux de la torture, des traitements inhumains, cruels et dégradants dans notre pays. Ici, comme dans la partie précédente, nous présenterons uniquement quelques cas emblématiques.

Dans la quatrième partie de notre rapport, nous ferons une analyse de la situation des violences sexuelles et des violences basées sur le genre en général et plus particulièrement les cas de viol au regard de la loi qui réprime de tels comportements barbares.

L'avant dernière partie concerne la situation carcérale dans notre pays. Ici, une analyse de l'état de détention sera faite à la lumière de la capacité d'accueil des 11 maisons carcérales et 2 centres de rééducation des mineurs en conflit avec la loi du pays.

Enfin, le rapport se terminera par une conclusion dans laquelle des recommandations seront formulées dans l'intention de contribuer à l'amélioration de la situation des droits humains au Burundi.

PREMIERE PARTIE :

DU CONTEXTE SÉCURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE, SOCIAL ET DE LA JOUISSANCE DES LIBERTES PUBLIQUES.

I.1. Du contexte sécuritaire.

Au cours de l'année 2018, la paix et la tranquillité de la population n'ont cessé d'être perturbées dans tous les coins du pays. La situation sécuritaire a été caractérisée par des actes de menace et intimidation à l'endroit des membres des partis de l'opposition, des défenseurs des droits humains et des personnes vivant dans des camps de déplacés. Selon des témoignages de la population ou des victimes, ces actes ont été commis par des Imbonerakure (jeunes affiliés au parti au pouvoir, le CNDD/FDD) en collaboration ou pas avec des administratifs à la base, des agents du Service National de Renseignement (SNR) ainsi que des agents de la Police Nationale.

Les Imbonerakure ont également été pointés du doigt dans des exactions de plusieurs natures telles les patrouilles nocturnes non réglementées, les arrestations et séquestrations des personnes. Ils ont été signalés dans des assassinats de personnes accusées de collaborer avec l'opposition ou avec les rebelles, d'avoir refusé d'adhérer à leur parti ou d'avoir refusé de donner des contributions financières forcées ainsi que dans des pillages des biens de la population.

Dans certaines localités du pays, les Imbonerakure se sont substitués aux forces de l'ordre et ont commis des bavures sans en être inquiétés. Ainsi, ils font emprisonner des personnes et infligent des traitements inhumains, cruels et dégradants à leurs compatriotes au vu et au su des autorités aussi bien policières qu'administratives. Ces derniers n'osent plus de prendre des mesures appropriées pour sécuriser la population.

Les administratifs à la base ont, dans certaines localités du pays, participé dans la perturbation de la sécurité par l'incitation à la justice populaire. Dans leurs discours, ils n'ont pas hésité à donner l'ordre de traquer les voleurs et les personnes accusées de sorcellerie. C'est ainsi que les Imbonerakure ont saisi la balle au bond et ont fait la chasse à toutes les personnes accusées de sorcellerie lesquelles, dans certaines communes, ont d'abord été inscrites sur des listes pour ne pas échapper au lynchage.

Des attaques et des embuscades sur les voies publiques tendues par des groupes armés qui n'ont pas été identifiés, n'ont cessé d'être enregistrées du jour au lendemain. Qui plus

est, des attaques à la grenade tantôt dans les bistrotts, tantôt dans les ménages, ont laissé plusieurs familles dans les pleurs et la désolation. Les armes légères et de petit calibre détenues illégalement ou en cache dans certains coins et même dans la brousse ont également occasionné d'innombrables dégâts.

Enfin, les entraînements paramilitaires et l'armement des Imbonerakure ont provoqué beaucoup de traumatisme dans la population qui se posait des questions d'en savoir les tenants et les aboutissants. Ne pouvant être tranquilisés par les responsables sécuritaires ou administratifs, une peur - panique a continuellement brisé les cœurs des personnes, surtout celles qui ne sont pas membres du parti au pouvoir. En plus de ces entraînements paramilitaires et l'armement des Imbonerakure, les démonstrations de force se sont poursuivies dans plusieurs provinces du pays, durant toute l'année 2018 et surtout les week-end, où un bon nombre d'entre - eux s'habillent en uniforme militaire ou policière avec des armes et envahissent des rues pour terroriser la population avec leurs démonstrations.

Voici certains faits :

1.1.1. Des exactions des Imbonerakure

1) Durant le mois de janvier 2018, des sources concordantes ont indiqué que des patrouilles nocturnes effectuées par des Imbonerakure ont été régulièrement observées dans les communes de la province Bururi. Ils lancent des messages à caractère haineux et divisionnistes. La plupart des citoyens ont affirmé que des sommes d'argent énormes et des téléphones mobiles sont exigées à la population. Les personnes les plus visées sont celles qui ne sont pas du parti au pouvoir surtout les membres du parti FNL aile d'Agathon RWASA et du parti MSD. Selon des sources sur place, les Imbonerakure responsables de ces exactions nocturnes sont notamment Bikebesi et Bavariya.

En commune Matana, ce phénomène s'observe surtout au centre urbain, à Rubanga, Butwe et Gasibe.

2) Des menaces et actes d'intimidation à l'endroit des prêtres et des chrétiens de l'Eglise Catholique de Butwe, commune Matana, province Bururi, ont été observés depuis le 20 jusqu'au 26 janvier 2018. Selon des sources sur place, cela avait comme origine, la construction d'un monument du parti au pouvoir devant l'Eglise Catholique de Butwe. Cet acte a été décrié par l'église catholique. Alors des actes d'intimidation et injures graves incitant à la haine ont été commis par les Imbonerakure et l'administration à la base mais la police s'est tue. Des cartouches ont même été déposées dans la corbeille des offrandes au cours de la messe. De plus, un cadavre de chien décapité a été déposé sur l'autel de l'Eglise Butwe, par une personne supposée détraquée mentalement.

3) En date du 10 mars 2018, au centre-ville Kirundo, des Imbonerakure ont mené des activités sportives inquiétantes. Selon des sources sur place, c'est le deuxième week-end du mois que ces activités sont organisées. Ils prennent le départ sur le terrain de football de Bushaza, sillonnent les quartiers et le point d'arrivée est le terrain de Mutwenzi à 500 m du camp militaire de Mutwenzi. Sur leur parcours, ils entonnent des chansons qui véhiculent la haine et la division politico-ethnique. Cela plonge la population dans la peur, car personne ne sait l'objectif visé, d'autant plus que, face à de tels agissements, l'administration sombre dans le silence.

4) En date du 31 mars 2018, au quartier Nyamugari en commune et province Gitega, des Imbonerakure de ce quartier conduits par un nommé Madudu, sont passés à toutes les boutiques de la 2^{ème} avenue en obligeant aux boutiquiers de donner une somme allant de 2.000 à 3.000 FBU. Motif avancé : les boutiquiers ont refusé de participer aux travaux communautaires. Selon des sources sur place, il s'agissait plutôt d'un prétexte pour voler cet argent car ils sont venus à 7 heures du matin, quelques heures avant le début des travaux communautaires.

5) En date du 3 mai 2018, depuis 5 heures du matin, sur la colline, zone et commune Buhiga, plus de 300 Imbonerakure de certaines communes de la province Karuzi ont sillonné toutes les rues du centre-ville de Buhiga contournant plusieurs fois le marché central et scandant des slogans d'intimidation à l'endroit des opposants politiques. Ils disaient que tous les opposants seront rongés par l'aigle qui est au pouvoir, que Pierre NKURUNZIZA a pris le pouvoir et ne le lâchera jamais, que ceux qui sont contre le référendum pour la nouvelle constitution doivent mourir ou prendre le chemin d'exil comme NIYOMBARE et ses amis.

Selon les mêmes sources, les devants étaient pris par des Imbonerakure de la commune Gitaramuka commandés par Angélique MUKESHIMANA, directrice de l'ECOFO Ruhata. Cette course a commencé à 5 heures du matin pour se terminer à 10 heures. C'était le même jour de la campagne référendaire organisée par le parti CNDD-FDD pour l'ouverture de la propagande pour le référendum constitutionnel du 17 mai 2018. Les cérémonies ont été rehaussées de la présence de Pascal NYABENDA, président de l'Assemblée nationale et Joseph BUTORE, 2^{ème} vice-président de la République du Burundi.

6) En date du 6 mai 2018, à partir de 7 heures du matin, au centre-ville de Karuzi, commune Buhiga, province Karuzi, des Imbonerakure de la zone Buhinyuza commandés par leur chef surnommé Mabosi, accompagné du chef de zone Buhinyuza, Félix RUKERANDANGA ont sillonné des rues du centre-ville, après avoir fermé le marché central de Karuzi par force, scandant des mots d'intimidation à l'endroit de tous les opposants au

référendum constitutionnel et au pouvoir de Pierre NKURUNZIZA. Certains marchands ont été tabassés, leurs paniers renversés et leurs produits endommagés au moment où ces Imbonerakure forçaient toute la population à aller participer à la campagne organisée par le parti CNDD-FDD pour le vote du référendum constitutionnel qui allait se tenir au stade provincial de Karuzi. Les activités du marché central ont repris vers 15 heures après le meeting.

7) En date du 12 mai 2018, au chef-lieu de la commune Gihogazi, province Karuzi, des Imbonerakure commandés par leur chef communal, le prénommé Rénovat, ont sillonné le centre de négoce de Gihogazi donnant un ultimatum aux motards que quiconque participera aux propagandes de la coalition "Amizero y'Abarundi" représentée par Agathon RWASA ou transportera un membre de cette coalition, sera sévèrement corrigé et sa moto sera confisquée. Selon des sources sur place, cela a causé une panique chez les motards qui ne gagnent leur vie que grâce au transport.

8) Pendant la nuit du 16 mai 2018, sur la colline Ruhogo, commune Nyabihanga, province Mwaro, des Imbonerakure ont attaqué le ménage de Stany NTAKARUTIMANA, responsable communal du parti FNL aile d'Agathon RWASA. Ils ont séquestré sa femme et ses enfants et ont pris une somme de 50.000 FBU. Stany avait déjà fui. Il a été accusé de sensibiliser les gens pour voter « NON » au référendum constitutionnel.

9) En date du 8 septembre 2018, dans certaines communes de la province Karuzi, des Imbonerakure, utilisant des véhicules de certains membres du parti CNDD-FDD, ont sillonné les rues des communes Buhiga, Gitaramuka, Bugenyuzi et Gihogazi en scandant des chants d'intimidation disant que les opposants doivent déguerpir au risque d'être lynchés. Selon des sources sur place, le rassemblement a eu lieu au chef-lieu de la commune Buhiga. Certains des Imbonerakure étaient en tenue policière, d'autres en tenue militaire et aucune activité n'avait été préparée par ce parti, au niveau national, à cette date.

10) Des sources de la province Karuzi indiquent que depuis le 17 novembre 2018, en commune Gitaramuka, province Karuzi, des objets militaires surtout des tenues imperméables et des bottines ont été distribués aux Imbonerakure par Manassé BAZISHAKA, représentant communal des Imbonerakure et chef de zone Nyaruhinda, le prénommé Patrice, chef de zone Ntunda et Jérémie NKUNDABASHAKA, ex-chef de zone Gitaramuka. Selon les mêmes sources, Innocent NTUNZWENIMANA, Directeur de l'ECOFO Rubuga, Issa CIMANA, conducteur de taxi-moto et Jean Claude SINDAYIGAYA alias SIDORO (Scie de long) ont reçu ces objets. Selon les mêmes sources, le stock se trouve chez Manassé BAZISHAKA et la remise des bottines est conditionnée par le paiement de

7.000 FBU. Ces objets sont portés par des Imbonerakure en patrouille nocturne en commune Gitaramuka.

11) En date du 17 novembre 2018, au chef-lieu de la province Cankuzo, des manifestations marquant la célébration de la journée des combattants organisées par les militants du parti CNDD-FDD ont été marquées par des actes d'intimidation. Selon des sources sur place, une trentaine d'Imbonerakure en uniforme (pantalon noir et en T-shirts du parti CNDD-FDD), avec des sifflets, défilaient avec des morceaux de bois taillés en forme de fusil de type kalachnikov, dansant dans les rues et autour du marché. Selon les mêmes sources, ces Imbonerakure scandaient des slogans du parti CNDD-FDD en disant qu'il ne faut pas trembler de peur, la conquête du pays leur a coûté cher, ils ne le lâcheront jamais. Les cérémonies ont continué et ont pris fin à la permanence communale de ce parti.

1.1.2. Des attaques des groupes armés

1) Dans la nuit du 16 avril 2018, aux environs de 20 heures, sur la route Bujumbura – Cibitoke et plus précisément sur la colline Kagwema (1^{ère} transversale) en commune Gihanga en province Bubanza, une attaque a été perpétrée par des personnes non identifiées, armées des fusils. Au cours de cette attaque, 3 personnes ont été tuées, 4 autres grièvement blessées et 3 kidnappées. Un camion qui venait de la province Cibitoke a été la cible de ce groupe. Ils ont tiré sur les pneus pour l'immobiliser. Par après, ils se sont repliés vers la réserve naturelle de Rukoko. Le lendemain de l'attaque, le gouverneur de la province Bubanza a tenu une réunion où il a été décidé que toutes les personnes qui cultivent dans la réserve de la Rukoko doivent avoir quitté cet endroit au plus tard à 15 heures. Le trafic sur la route nationale N° 5-Bujumbura-Cibitoke ne devrait plus dépasser 20 heures et la population a été demandée de redoubler de vigilance.

2) Dans la nuit du 11 au 12 mai 2018 vers 22 heures, sur la colline Ruhagarika, commune Buganda, province Cibitoke, des hommes non identifiés armés de fusils, grenades et machettes ont tué 26 personnes, blessant 8 autres. Selon des sources sur place, les assaillants ne sont pas venus de la RD Congo mais du côté des montagnes qui surplombent la commune Buganda. Selon le Ministre de la sécurité publique et gestion des catastrophes, les auteurs de ces tueries se sont repliés vers la RD Congo.

3) En date du 5 août 2018 vers 21 heures 30 minutes, un véhicule militaire de type Pickup est tombé dans une embuscade tendue par un groupe armé sur la route Bujumbura-Cibitoke (RN/5) et précisément en commune Gihanga, province Bubanza. Selon des sources sur place, le véhicule venait de la province Cibitoke quand il a subi de nombreux tirs d'armes à feu. Trois militaires se trouvant à bord du véhicule sont morts sur

place. Cinq autres militaires ont été grièvement blessés. L'attaque a créé la panique au sein de la population. Les assaillants se sont repliés vers la réserve naturelle de Rukoko.

4) Dans la nuit du 19 au 20 octobre 2018 vers 1 heure du matin, sur la colline Nyamitanga, zone Ndava, commune Buganda, province Cibitoke, des hommes armés non identifiés ont attaqué une position militaire basée au centre de santé, à la transversale 3 sur cette même colline. Selon une source administrative, 2 tentes militaires ont été brûlées et une mosquée a été endommagée par les projectiles. Selon des sources militaires, le groupe armé a volé tous les médicaments du centre de santé de Nyamitanga. Selon des sources sur place, 5 militaires ont été tués et 7 autres blessés.

1.1.3. Des attentats à la grenade

1) Dans la nuit du 9 au 10 février 2018, sur la colline Mburi, commune Gisagara, province Cankuzo, Louis NTEMERE et son épouse Dancille NDAGIJIMANA ont été grièvement blessés par une grenade lancée à leur domicile par des personnes armées non identifiées. Ce couple a été conduit à l'hôpital de Murore pour des soins.

2) En date du 10 février 2018, vers 21 heures, une grenade a été lancée par une personne non identifiée dans un bistrot où est servi le vin de banane, à l'endroit communément appelé « Tcheceni » du quartier Kinanira II en zone Musaga de la commune Muha en Mairie de Bujumbura. Selon des sources policières, le bilan a été de 11 personnes blessées dont une grièvement.

3) En date du 3 avril 2018, vers 19 heures, des hommes non identifiés ont lancé une grenade dans un bar communément appelé « Ku Nkende » situé au quartier Carama, zone urbaine de Kinama, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie. Le bilan a été de 5 personnes blessées dont 2 grièvement. Trois des cinq personnes blessées étaient à bord d'un véhicule qui passait à côté du bar, a révélé un témoin.

4) En date du 3 novembre 2018, sur la colline Mugina, zone Buseruko, commune Mugina, province Cibitoke, Marie MANIRAKIZA, âgée d'une soixantaine d'années, a été grièvement blessée par une grenade lancée par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, elle était accusée de sorcellerie. Elle a été conduite à l'hôpital de Cibitoke avant d'être transférée vers l'un des hôpitaux de Bujumbura mairie.

1.1.4. Des entraînements paramilitaires et de l'armement des Imbonerakure

1) Tout au long du mois de janvier 2018, des entraînements paramilitaires ont été signalés à l'ECOFO Bambo, commune Bugabira, province Kirundo.

Ces entraînements s'adressaient à des élèves de la 6^{ème} année. Selon des sources sur place, ces élèves étaient entraînés par leur titulaire Jérémie NDIKUMANA et des Imbonerakure de cette colline frontalière du Rwanda. Ils faisaient des rondes nocturnes les vendredis et samedis en particulier tout près des maisons des opposants du pouvoir et des personnes réfugiées au Rwanda depuis 2015. Selon les mêmes sources, des traitements inhumains étaient infligés à tout élève qui osait s'absenter à cette activité. Un membre du parti CNDD/FDD a conseillé à ces élèves de se désolidariser de ces Imbonerakure mais ces derniers l'ont menacé. Ayant constaté les mauvais résultats scolaires au 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2017-2018, ces élèves ont commencé à afficher le découragement car le titulaire de classe leur avait promis de bonnes notes.

2) Des informations concordantes ont indiqué qu'en province Kirundo, des entraînements paramilitaires des Imbonerakure ont eu lieu, durant tout le mois de février 2018, dans la réserve naturelle de Murehe, commune Busoni, donnant sur la frontière avec le Rwanda. Ces entraînements regroupaient les Imbonerakure des communes Busoni, Gitobe et Bwambarangwe. Selon des sources sur place, ceux des communes Kirundo, Ntega, Vumbi et Bugabira étaient entraînés à Ntega. Le lancement officiel a eu lieu à Bwambarangwe au mois de janvier 2018 par NDAYIZEYE Sylvestre, secrétaire général des ligues affiliées au parti CNDD-FDD.

D'autres sources ont indiqué que, sur les collines Nyemera, Kigaga et Mugina de la commune Ntega, province Kirundo, des enfants d'au moins 12 ans ont été contraints de faire des rondes nocturnes mais également des exercices paramilitaires. Selon des sources sur place, les exercices paramilitaires commençaient à 19 heures les jours de travail et 5 heures du matin le weekend, sous la supervision de Venant NDARUZANIYE alias Busongoye, représentant du CNDD-FDD sur la colline Nyemera, Alphonse NTEREKE alias l'Homme, chef des Imbonerakure de la commune Ntega et Edouard NIYONZIMA, chef de colline Nyemera, chargé de rassembler ces enfants. Selon les mêmes sources, un enfant qui refusait d'y participer devait payer 15.000 Fbu par semaine, et celui qui s'absentait était d'abord tabassé avant de payer une somme de 2.500 Fbu.

3) Depuis le début d'avril 2018, des miliciens Imbonerakure n'ont cessé de faire du sport, pendant la nuit, sur les voies publiques de la commune Matana, province Bururi. Selon des sources sur place, ces derniers étaient armés de gourdins et intimidaient des personnes qui ne sont pas membres du parti au pouvoir, le CNDD/FDD. Le gouverneur de la province Bururi, Christian NKURUNZIZA, a interdit ce sport nocturne dans une correspondance adressée aux administrateurs communaux en date du 2 avril 2018, mais en vain.

4) La nuit du 27 avril 2018 vers 20 heures, sur la colline Taba, zone Munanira commune Gihogazi, province Karuzi, des Imbonerakure des collines Mugogo et Taba commandés par leurs chefs Jean MANANDERERA de Mugogo et le prénommé Rénovat de Taba ont fait des exercices militaires et ont assiégé le ménage du prénommé Deo, membre du parti FNL aile d'Agathon RWASA. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure scandaient des chants intimidant les opposant en disant que les élections approchent et que qui conque oserait voter ou enseigner de voter « CONTRE » sera corrigé, et que les opposants finiront par disparaître.

5) En date du 23 juin 2018, sur le terrain de l'ECOFO Kiranda, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, des Imbonerakure des collines Kiranda, Nyagoba et Muyange de la même commune ont effectué des entraînements paramilitaires après avoir sillonné les trois collines en scandant des slogans intimidant les opposants. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure disaient que ceux qui ont voté "NON" au référendum constitutionnel sont tous connus et ils vont être tués.

6) En date du 23 février 2018, sur la colline Mutobo, zone Mayuyu, commune Mukike, province Bujumbura Rurale, une grenade a explosé dans la maison de Léon AKIZANYE, vice-président des Imbonerakure en commune Mukike. Selon nos sources, des policiers ont directement effectué une fouille dans cette maison et y ont trouvé 4 fusils et 2 grenades. Léon AKIZANYE a été conduit au cachot du poste de police de Mayuyu.

7) En date du 28 mars 2018, en commune urbaine de Ntahangwa, zone Gihosha, quartier Mutanga Nord en Mairie de Bujumbura, trois fusils dont deux de type Kalachnikov, des grenades et des munitions ont été saisis par la police lors d'une fouille perquisition dans une maison de l'avenue Nyarugongo.

8) En date du 20 avril 2018, huit personnes ont été arrêtées en commune Mutimbuzi en province Bujumbura Rurale, suspectées de planifier la perturbation du référendum par des attaques armées. Selon le porte - parole de la police, Pierre NKURIKIYE, la police a arrêté ces personnes lors d'une fouille opérée dans les localités de Rubirizi et Nyabunyegeri en commune Mutimbuzi. Il a fait savoir que 2 fusils de type Kalachnikov et des chargeurs ont été découverts au domicile d'un certain Jean BUCUMI et ce dernier a, par la suite, dénoncé les 7 autres personnes. Il a indiqué que des enquêtes approfondies devraient suivre pour permettre de découvrir les instigateurs de ces actes.

9) En date du 16 mai 2018, en zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rurale, vers 15 heures, dans les enceintes de la zone Gatumba, s'est tenue une réunion organisée par Elysée NINDORERA, responsable du parti CNDD-FDD en commune

Mutimbuzi et Népomuscène DUSENGUMUREMYI, chef des Imbonerakure dans cette commune. Selon des sources sur place, 6 personnes sur 9 invitées étaient présentes et le point à l'ordre du jour était de faire des rondes nocturnes avant, pendant et après le scrutin du référendum. Les participants ont présenté leurs inquiétudes comme quoi il était impossible de faire des rondes nocturnes sans armes. Selon les mêmes sources, le responsable du parti CNDD-FDD et le chef des Imbonerakure ont pris la décision de distribuer des fusils et un surnommé Cokumpa, de la zone Gatumba a été nommé comme le chargé du suivi de ces armes. Déjà disponibles au bureau de la zone Gatumba, les fusils ont été distribués après la réunion, dans la nuit du même jour, aux personnes suivantes:

- pour la zone Gatumba, le responsable du parti CNDD-FDD sur la colline Gaharawe prénommé Jean;
- pour la zone Maramvya, le nommé Shimwe, résidant sur la colline 15ème transversale Maramvya, à l'endroit appelé Darfour;
- pour la zone Rubirizi, le chef des Imbonerakure Népomuscène DUSENGUMUREMYI a reçu un fusil alors qu'il avait déjà un autre et un prénommé Oscar, militaire natif de la zone Rubirizi qui travaille au service de renseignement à l'Etat-major a également reçu un fusil à part celui du service et il a été indiqué que lorsque ce militaire sera au service, le fusil sera utilisé par un prénommé Claude.

10) En date du 1^{er} novembre 2018, sur la colline Butembe, zone Butanuka, commune Mpanda, province Bubanza, un fusil de type AK 47 Pliante UA 3115 BI PNB et deux grenades chinoises ont été trouvés cachés dans un trou, à côté du lit dans la chambre du domicile de Samuel KWIZERIMANA, âgé de 38 ans et membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, il a été arrêté par des Imbonerakure en collaboration avec des policiers et détenu au cachot du poste de police de Mpanda. Selon les mêmes sources, il a été transféré à la prison de Bubanza.

1.1.5. De la chasse des personnes accusées de sorcellerie

Les personnes présumées sorcières sont dangereusement menacées par des attaques régulières qui sont organisées par les Imbonerakure selon la population. Les listes sont préalablement établies et les sources sur place indiquent que les victimes sont des personnes qui ont refusé d'adhérer au parti CNDD/FDD, qui ont voté Non au référendum constitutionnel du 17 mai 2018, des présumés membres de l'opposition politique ou accusés de soutenir la rébellion. La sorcellerie n'est donc qu'un montage pour se débarrasser aisément de ces personnes surtout que certaines autorités administratives encouragent cette justice populaire (cas de la commune Cendajuru et Kirundo).

Voici quelques cas :

1) En date du 12 mars 2018, des tracts sur lesquels étaient inscrits les noms de 5 personnes à tuer accusées de sorcellerie ont été retrouvés sur la sous-colline Vyiniro, colline, zone et commune Gitaramuka, province Karuzi. Ainsi, en cas de mort d'une autre personne dans cette localité, toutes les 5 personnes devraient être tuées. Nos sources ont indiqué que ces personnes sont accusées de la mort subite de 5 personnes intervenue sur la même colline, 2 mois avant. Selon les mêmes sources, ces tracts ont été propagés par des Imbonerakure de la localité, dirigés par leur chef André NDEREYIMANA et le chef de colline Jean GASHIRA. Ces écrits ont provoqué la panique dans les familles de ces personnes ciblées.

2) En date du 21 mai 2018, sur la colline Buhoro, commune Bwambarangwe, province Kirundo, une grenade a été lancée au domicile de NGERAGEZE, membre de la coalition «Amizero y'Abarundi», par un groupe d'Imbonerakure dirigés par le prénommé Edouard, directeur de l'ECOFO Minyago. Selon des sources sur place, il a été poursuivi par ces Imbonerakure lorsqu'il rentrait du cabaret chez MISIGARO. NGERAGEZE a été grièvement blessé au niveau de la jambe et du bras et a été conduit à l'hôpital de Mukenke. Edouard a été dénoncé par des voisins (même des membres du parti CNDD-FDD) mais celui-ci n'a pas été inquiété. Les mêmes sources ont indiqué qu'il avait été malmené pendant la campagne référendaire par des Imbonerakure, sur accusation qu'il votera «NON».

3) Dans la nuit du 12 au 13 août 2018 vers minuit, un groupe de personnes inconnues armées ont attaqué et détruit la maison d'Emmanuel MUPERO, au quartier Kiramira, au chef-lieu de la commune Murwi, en province Cibitoke. Selon des sources sur place, Emmanuel MUPERO et sa famille ont pu se sauver et se sont réfugiés. Accusé de sorcellerie, cet homme avait également été chassé de la colline Muterama, dans la même commune.

4) En date du 12 novembre 2018, vers 20 heures, sur la colline Mirombero, zone et commune Murwi, province Cibitoke, un homme du nom de NYAMIBARA, âgé d'environ 50 ans, a été grièvement blessé dans une attaque par des inconnus armés de machettes. Selon des sources sur place, la victime a été dépêchée à l'hôpital de Rugombo dans un état critique. Les accusations de sorcellerie étaient à l'origine de cette agression.

5) En date du 12 novembre 2018, vers 4 heures, au village de paix de Bigera, zone Rwisabi, commune Mutaho, province Gitega, Pascasie NZEYIMANA et sa fille Claudine DUSABE, âgée de 15 ans ont été blessées à coups de gourdins, chez elles, par trois hommes non identifiés. Selon des sources sur place, les victimes ont été blessées au niveau des bras et de la tête. Selon les mêmes sources, les victimes étaient accusées de sorcellerie. Elles ont été conduites au CDS de Nyangungu.

6) En date du 13 novembre 2018, vers 18 heures, sur la colline Gisara, zone Mubogora, commune Muhanga, province Kayanza, Yolande NTUKAMAZINA, âgée de 61 ans, a été attaquée à son domicile par des personnes non identifiées et l'ont gravement blessée à la machette. Selon des sources sur place, cette dame avait des conflits avec des membres de sa famille qui l'accusaient de sorcellerie. Selon les mêmes sources, cette victime a été conduite à l'hôpital de Rukago de la commune Gahombo pour des soins médicaux.

I.2. Du contexte politique

Le contexte politique a largement été dominé par de multiples marches manifestations organisées par le gouvernement et ses alliés tantôt pour s'opposer aux différentes décisions et rapports de la communauté internationale, tantôt pour soutenir le pouvoir de Pierre NKURUNZIZA. Ces marches manifestations ont été organisées dans la Mairie de Bujumbura et dans toutes les provinces du pays durant toute l'année. Ces marches manifestations organisées sous l'appellation de « marches pour la paix » surtout dans la Mairie de Bujumbura sont devenues des occasions propices pour le parti au pouvoir et ses alliés de mobiliser et faire la propagande pour le parti CNDD-FDD et dénigrer ceux qu'ils appellent des ennemis du Burundi.

Des contributions forcées n'ont cessé d'être imposées à la population soit pour financer le referendum constitutionnel du 17 mai 2018, soit pour financer les élections de 2020, pour la construction des infrastructures du parti CNDD/FDD ou encore pour nourrir les Imbonerakure. Dans un pays rongé par une pauvreté sans cesse croissante, ces contributions n'ont fait qu'ajouter le drame au drame.

Les préparatifs du referendum constitutionnel du 17 mai 2018 et son scrutin ont également constitué des moments forts du contexte politique de cette année. Des populations ont été intimidées par des Imbonerakure pour se faire enrôler de force ; dans leurs discours, des autorités administratives ont menacé de châtement exemplaire, toute personne qui voterait contre cette constitution. Ces Imbonerakure sont même allés jusqu'à contrôler les personnes qui n'ont pas de récépissés en érigeant des barrières dans les routes ou en empêchant des personnes de se rendre au marché sans cette pièce.

Ce scrutin a été caractérisé par d'innombrables irrégularités qui ont été décriées par l'opposition politique sans rien y changer. Après la validation des résultats de ce scrutin contesté, la chasse à l'homme a, de nouveau repris et cette fois – ci, il s'agissait des personnes qui ont voté « Non ».

I.2.1. Des marches manifestations organisées par le gouvernement et ses alliés

Le pouvoir CNDD-FDD a organisé des marches manifestations publiques dans plusieurs localités du pays :

1) En date du 17 mars 2018, une marche manifestation contre le rapport sur la situation des droits de l'homme au Burundi qui venait d'être présenté à Genève a eu lieu en Mairie de Bujumbura. «Ce rapport comme les autres d'ailleurs est une commande des colons», a protesté le Maire de la ville de Bujumbura, Freddy MBONIMPA. Il a souligné que les citoyens soutiennent le président Pierre NKURUNZIZA désormais «Guide ou Visionnaire permanent ». Il a spécifié que ces rapports ont pour objet d'handicaper le processus référendaire. Enfin, MBONIMPA a demandé à la Russie, la Chine et les pays africains de rester aux côtés du Burundi lors des prochaines sessions de l'ONU.

Cette même marche manifestation a eu lieu en commune Rugazi de la province Bubanza. Le n°1 du parlement burundais, l'Honorable Pascal NYABENDA avait rehaussé de sa présence ces cérémonies. Des slogans de toute nature ont été scandés pour désavouer ce rapport : «Nous sommes indépendants! Ces rapports ont pour objet d'handicaper le processus du référendum constitutionnel! Ce sont des commandes des colons!».

2) En date du 2 juin 2018, des marches manifestations ont été organisées par le Ministère de l'Intérieur dans toutes les provinces du pays, avec comme objet principal la dénonciation de la déclaration présentée au Conseil de Sécurité des Nations Unies par Michel Kafando, Envoyé Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour le Burundi. Dans certaines provinces, les slogans scandés par les manifestants et des discours prononcés par les autorités administratives étaient contre:

- l'attaque de Ruhagarika (Mairie de Bujumbura, Kirundo),
- la tenue d'une table ronde organisée en date du 4 juin 2018 par l'EURAC à Bruxelles avec la participation de certains opposants burundais en exil (Mairie de Bujumbura, Gitega) qui ont été qualifiés d'«ennemis du Burundi »,
- la France sur ses propos sur la nouvelle Constitution (Gitega),
- Michel Kafando «un colon» (Ruyigi)
- la déclaration de Michel Kafando et «les autres ennemis du pays » comme la France, la Belgique, les USA, l'U.E, Pierre Claver MBONIMPA et Catherine MABOBORI (Cankuzo, Makamba).

A Kirundo, les manifestants avaient des pancartes sur lesquelles on pouvait lire: "le Burundi est souverain et indépendant et surtout qu'il a des forces de l'ordre qui sont en place pour faire face à l'ennemi d'où qu'il vienne». Participaient à cette marche manifestation :

- des militants et des alliés du CNDD-FDD,

- des groupes de gens pris par force par des Imbonerakure, dont des taxis-vélos, taxi-motos et conducteurs des tricycles (touktouk). Ces conducteurs ont été mis sous menaces de ne plus continuer leur travail s'ils manquaient à ce rendez – vous.
- au Lycée Mwaro, les élèves ont également été obligés par leurs directeurs, membres du parti CNDD-FDD, de participer à ces manifestations.
- tout passant forcé d'entrer dans les rangs des manifestants ; celui qui tentait de résister était battu (Cibitoke).

A Mwaro, les boutiques ont été fermées pendant la marche manifestation. Ceux qui ont outrepassé cette mesure ont été contraints de payer une amende de 15.000 FBU.

3) En date du 15 septembre 2018, des marches manifestations ont été organisées dans toutes les communes du pays pour s'insurger contre le rapport de la Commission d'Enquête des Nations Unies sur le Burundi, publié en date du 5 septembre 2018.

Le 22 septembre 2018, c'était le tour des organisations de la société civile « caressées » par le pouvoir et des Imbonerakure. Ainsi :

- En Mairie de Bujumbura, des militants du CNDD-FDD, des administratifs à différents niveaux ainsi que des conducteurs de vélos et de motos pris par force dans toutes les communes de la capitale se sont rassemblés au rond-point des Nations Unies, en zone Ngagara pour se diriger vers le centre-ville. La libre circulation des autres usagers de la route a été bloquée pendant tout le temps de cette marche manifestation.
- En province Karuzi, l'administration provinciale a organisé dans toutes les communes des marches. Les autorités étaient devant des files, puis suivaient les Imbonerakure et des partisans qui scandaient des slogans ternissant l'image de l'ONU, de l'Union Européenne, des leaders burundais des organisations des droits de l'homme en exil et des opposants politiques qu'ils qualifiaient de traîtres.
- En province Bubanza, les manifestants, avec des branches d'arbres dans les mains, se sont rassemblés au parking des bus de transport qui prennent l'axe Bubanza - Bujumbura. Ils scandaient les slogans comme : « *Nous sommes contre le rapport des trois mercenaires des Nations Unies qui ne veulent que ternir l'image du pays et perturber la paix et la sécurité ; les Burundais, nous sommes tous derrière Pierre NKURUNZIZA* ». Tous les boutiques et marchés étaient fermés sur ordre de la police et des responsables administratifs à la base. Le mot de circonstance a été prononcé par NIZIGIYIMANA Kadafi, représentant de l'ONELOP au niveau provincial. Ce dernier n'a fait que reprendre le contenu des slogans qui avaient été lancés par les manifestants.

- En date 22 septembre 2018, lors d'une marche manifestation en Mairie de Bujumbura organisée par des associations de la société civile proches du pouvoir en collaboration avec la Mairie de Bujumbura, les manifestants ont demandé que le Burundi se retire des Nations Unies: «*Nous demandons que le gouvernement se désolidarise et se retire des Nations Unies. Ils emploient des ennemis du pays dont les putschistes et autres organisations de la société civile comme APRODH, FOCODE et la Ligue Iteka qui sont des ennemis de la Nation*», a précisé Gérard HAKIZIMANA, président de l'Association FOLUCON qui a parlé au nom des manifestants. Plusieurs autorités burundaises dont des parlementaires élus au CNDD-FDD, le président de ce parti en Mairie de Bujumbura et le Maire de la ville de Bujumbura, Freddy MBONIMPA ont pris part à ces manifestations.

- En date du 22 septembre 2018, au centre-ville de Kirundo, une marche manifestation des Imbonerakure a été organisée par des membres du parti CNDD-FDD dont le Docteur Jonas, directeur de l'hôpital et Ezéchiel, chef de zone Kirundo ainsi que l'administrateur de la commune Kirundo. Selon des sources sur place, ils scandaient des slogans demandant au Gouvernement de quitter l'ONU. Les mêmes sources indiquent que des mots d'incitation à la haine contre des défenseurs de droits de l'homme en exil ont été entendus.

1.2.2. Des contributions financières imposées à la population

Les cotisations exigées à la population par le pouvoir en place à Bujumbura constituent une menace pour cette dernière. Elles empirent la situation économique des familles, du moment que la population est acculée par une pauvreté grandissante depuis bientôt 3 ans. Selon des membres du parti au pouvoir qui ont préféré rester dans l'anonymat, ces cotisations obligatoires servent dans la construction des permanences du parti CNDD-FDD, des stades de football et des bureaux administratifs ainsi que l'appui aux Imbonerakure.

Les contributions pour le référendum constitutionnel de mai 2018 et les élections de 2020 sont venues empirer la situation. Cela a poussé les députés élus au sein de l'alliance « Amizero y'Abarundi » à dénoncer le caractère illicite que revêt la gestion de ces contributions. Des contributions forcées pour les élections de 2020 ont même été imposées dans l'enseignement: dans différentes provinces du pays, en plus des contributions retenues à la sources sur les salaires de tous les fonctionnaires pour les élections de 2020, les enseignants sont obligés de contribuer doublement. De même, les élèves qui seront en âge de voter en 2020 doivent donner leur contribution, sinon ils sont

renvoyés de l'école. C'est ainsi que le Burundi est devenu le 1^{er} pays du monde où les élèves financent les élections.

Des contributions du genre ont été signalées dans plusieurs provinces du pays:

1) En commune et province Bururi, des contributions forcées ont été imposées à la population, depuis le 1^{er} janvier 2018, pour l'inauguration de la permanence communale du CNDD-FDD qui était fixée au 6 janvier 2018. Selon des sources sur place, des Imbonerakure conduits par un prénommé Diomède exigeaient une somme allant de 2.000 à 10.000 FBU sur toutes les collines de la commune Bururi. Selon les mêmes sources, après contribution, un reçu portant un cachet du parti CNDD-FDD était délivré.

2) En date du 7 janvier 2018, le Gouverneur de la province Gitega a appelé la population de sa province à contribuer pour les travaux d'achèvement de la construction du stade de Gitega. Il a été demandé de cotiser au minimum une somme de 200 FBU. Malgré cela, à partir du 16 janvier 2018, des Imbonerakure se permettent d'obliger aux commerçants du marché de Gitega de payer un montant de 1.000 FBU. Cela provoque une grande colère au sein de la population de Gitega.

3) En commune Kinyinya en province Ruyigi, une contribution mensuelle de 5.000 FBU a été exigée à chaque infirmier de l'hôpital Kinyinya par la direction de cet hôpital. Selon des sources sur place, la direction dit que cette contribution est destinée au développement de la commune, mais ils ne reçoivent pas de reçu ni de quittance.

4) En date du 1^{er} février 2018, en commune Kabarore, province Kayanza, des Imbonerakure ont sillonné tous les ménages en collectant de force, une somme de 500 FBU pour financer le référendum pour le changement de la constitution. Dans la soirée du même jour, Jérôme MANIMFASHA, chef des Imbonerakure de la même commune a menacé ceux qui n'ont pas contribué qu'ils auront de sérieux problèmes car, dit-il, ils ont déjà montré qu'ils voteront «Non».

5) En province Rutana, des réunions de sensibilisation ont été organisées à l'intention des chefs hiérarchiques dans le domaine de l'enseignement. Ainsi, un directeur doit donner 10.000 FBU, un préfet des études 5.000 FBU et les enseignants, 3.000 FBU. Quiconque ose demander la destination de ces fonds subit des intimidations de la part de la hiérarchie.

A titre d'exemple, des enseignants de l'ECOFO Gakome qui ont demandé la destination des frais collectés par leur directeur ont subi et subissent des intimidations. Cyprien KUBWAYEZU, directeur de cette école, en même temps représentant de la Ligue des

jeunes Imbonerakure dans la commune Musongati, est à l'origine de ces intimidations qui se traduiraient par la publication par affichage d'une liste de ceux qui n'ont pas pu contribuer.

6) En province Mwaro, la grogne des enseignants qui sont forcés de contribuer doublement aux élections de 2020 a été enregistrée. Selon des sources sur place, le montant destiné à la contribution est retiré à la source et les enseignants sont intimidés: quiconque ne va pas cotiser encore une fois sera candidat au redéploiement. Pour cela, ils sont obligés de cotiser par peur.

7) En province Kirundo, des enseignants sont obligés de payer 5.000 FBU qui s'ajoutent au montant retiré à la source pour la contribution aux élections de 2020. Selon des sources sur place, les directeurs exigent aux enseignants de payer cette somme. Celui qui ne vient pas à l'école avec ce montant est renvoyé de la même manière que l'on chasse un élève qui n'est pas en ordre.

8) En province Ruyigi, en date du 1^{er} février 2018, le DPE Ruyigi, GASIGAYE Bernard a organisé une réunion à l'intention du personnel de la DPE pour les contraindre aux contributions supplémentaires pour les élections de 2020. Selon le barème de ces contributions, la secrétaire doit contribuer 2.000 FBU, le conseiller à la DPE, 15.000 FBU, le DPE, 20. 000 FBU. Dans toutes les directions communales de l'Enseignement de Ruyigi, des cotisations pareilles ont été collectées, le directeur de l'EP devait donner 5.000 FBU et celui de l'école secondaire 10.000 FBU. Le DCE quant à lui devait donner 15.000 FBU. Ce qui a accentué les lamentations, c'est que des retenues mensuelles sont opérées à la source sur les salaires et que cela doit durer 2 ans.

9) En province Muramvya, en date du 6 février 2018, en commune Rutegama, les directeurs des écoles ont fait la collecte d'une somme de 2.000 FBU pour tout enseignant sur ordre du DCE qui agit, lui aussi, sous les ordres du DPE. Il s'agit de contributions forcées pour les élections de 2020 s'ajoutant à celles retenues à la source. Ils ont été informés que cette somme devait parvenir au plus tard le 8 février 2018 à la DCE. En commune Muramvya, la même contribution est exigée pour tous les enseignants mais le montant à payer n'est pas fixe. Pour eux, la somme collectée devait arriver à la DCE le 12 février 2018.

10) En province Karuzi, depuis le 7 février 2018, tous les directeurs des écoles de la province et sous l'ordre du DPE Karuzi Stanislas MANIRAKIZA, ont obligé tous les enseignants de contribuer pour les élections de 2020 dans un délai ne dépassant pas 2 jours. Selon des sources sur place, la contribution minimum est de 1.000 FBU qui

s'ajoutent à celle retirée à la source et cet argent doit être acheminée au Ministère de l'Education. Mais, la destination finale n'a pas été communiquée aux enseignants.

11) Des enseignants et le personnel de la santé exerçant dans la province Bubanza se disent indignés depuis qu'on leur a demandé de financer le referendum constitutionnel et les élections de 2020. Ils dénoncent la pratique qu'ils qualifient de scandaleuse. Après avoir effectué un retrait à la source sur leurs salaires, ils sont obligés de payer une autre somme supplémentaire de 1.000 FBU pour les agents de collaboration et 5.000 FBU pour les cadres.

12) Au niveau du Ministère de l'Education, en date 9 février 2018, Tharcisse NIYONGABO, inspecteur principal de l'enseignement post fondamental au Ministère de l'Education, a menacé et intimidé le personnel de son département, l'obligeant de contribuer pour les élections de 2020. Selon des sources sur place, un employé de son département qui a donné moins de 5.000 FBU au référendum pour le changement de la constitution devrait subir des conséquences fâcheuses. Cette contribution a débuté le 20 janvier 2018 pour prendre fin le 9 février 2018.

13) Des sources concordantes ont indiqué qu'avant et durant la période de propagande référendaire, le responsable du parti CNDD-FDD au niveau provincial, appuyé par des autorités administratives provinciales ont exigé des contributions par force aux habitants de toute la province Cankuzo pour la propagande référendaire. Les montants exigés variaient de 5.000 à 100.000 FBU selon le grade, la fonction, la catégorie ou le revenu de chacun. Selon des sources sur place, des listes des fonctionnaires, du personnel des ONGs, des commerçants avaient été établies par des Bakenyerarugamba (femmes du parti CNDD – FDD) et des Imbonerakure (Jeunes du parti CNDD - FDD), service par service, pour collecter les fonds. Ainsi, en date du 3 mai 2018, les enseignants qui n'avaient pas encore régularisé ces contributions ont été chassés des écoles pour revenir avec au moins 5.000 FBU, c'est le cas de l'ECOFO Cankuzo I.

En date du 4 mai 2018, au service de santé, les directeurs des districts sanitaires ont contribué à raison d'une somme de 100.000 FBU, le médecin provincial à raison de 80.000 FBU, les directeurs des hôpitaux 100.000 FBU, les titulaires des CDS et CPVV, 50.000 FBU, le personnel soignant, 10.000 à 20.000 FBU, les chauffeurs, aides-soignants et veilleurs 5.000 FBU. Selon les mêmes sources, les percepteurs circulaient avec des carnets.

14) Depuis le 6 juillet 2018, Nestor NIJIMBERE, nouveau Gouverneur de la province Bururi ne délivre plus des documents administratifs sans la présentation de reçu attestant le paiement de la contribution aux élections de 2020. Selon les mêmes sources, même en commune Bururi, l'administrateur communal ne signe plus les documents pour des personnes qui n'ont pas le reçu attestant le paiement de la contribution.

15) En commune et province Kirundo, des habitants des collines et quartiers de ladite commune se plaignent des cotisations obligatoires en monnaie et en vivres destinés aux Imbonerakure que leur exigent les chefs de collines et de quartiers. Selon des sources sur place, depuis le 7 juillet 2018, ces autorités à la base demandent une somme de 5.000 FBU par ménage d'un fonctionnaire et 5 kg de haricots par ménage d'un cultivateur. Les collectes sont destinées à nourrir "les gardiens de la paix" d'après les percepteurs.

16) L'administrateur de la commune Gisagara en province Cankuzo a demandé aux élus collinaires et aux chefs de cellules de collecter par ménage une somme de 2.000 FBU comme contribution aux élections de 2020. Selon des sources sur place, cette autorité communale a menacé en disant que la mesure concerne tous les habitants y compris les vulnérables et que celui qui ne s'exécutera pas devra quitter la commune et aller s'installer au village de Ndeke en Tanzanie. Cette autorité a proféré cette menace lors de la réunion avec ces administratifs à la base en date du 9 juillet 2018.

17) En date du 12 juillet 2018, Philippe NGABONZIZA, l'administrateur de la commune de Ntega en province Kirundo a organisé une réunion à laquelle participaient tous les habitants des trois zones de cette commune. Dans son message, il a dit que celui qui ne donnera pas la contribution pour les élections de 2020 n'aura pas la place sur le sol burundais et que le reçu témoignant le paiement va être exhibée à la place de la carte nationale d'identité à partir du 16 juillet 2018.

18) Des membres du parti CNDD-FDD et l'administration de la commune Bugabira en province Kirundo ont fait une descente sur terrain le 12 juillet 2018, sur les collines de cette commune pour annoncer le début de la collecte des cotisations pour les élections de 2020. Ils ont fixé un montant de 2.000 FBU pour tout adulte et non par ménage contrairement au communiqué du gouvernement du Burundi qui fixait pour chaque ménage une somme de 2.000 FBU et 1.000 FBU pour un élève, chômeur ou étudiant en âge de voter.

19) En date du 16 juillet 2018, tous les axes de la ville de Kirundo ont été barrés par des Imbonerakure pour exiger aux passants de présenter des reçus pour la contribution aux élections de 2020. Selon des sources sur place, même dans les quartiers, ces derniers ont exigé un reçu de paiement de 2.000 FBU. Selon les mêmes sources, aucune personne n'a le droit d'accès aux services publics sans présentation dudit reçu. Ainsi, en date du 17 juillet 2018 matin, un Imbonerakure et le chef de la sous-colline Kabagabaga, colline Kavomo dans la zone Kirundo-rural, commune et province Kirundo ont interdit à toute personne de cette localité de puiser de l'eau sur une fontaine publique sans exhiber le

reçu de paiement de la contribution. Ceux qui n'en avaient pas ont été obligés de rebrousser chemin.

20) En commune Mpanda de la province Bubanza, depuis le 21 Juillet 2018, les différentes autorités à la base passent de boutique en boutique, de ménage en ménage pour collecter des contributions financières pour les élections de 2020. Toute personne adulte est obligée à payer une somme de 2.000 FBU. Les élèves, quant à eux, doivent donner une somme de 1.000 FBU. Selon des sources sur place, toute contribution doit être sanctionnée par une quittance que le concerné devra montrer à chaque fois que c'est nécessaire.

21) En date du 21 juillet 2018, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Phocas SINDARUHUKA, chef de zone Buhiga et représentant communal du parti CNDD-FDD, accompagné de 5 Imbonerakure, dont Gérard alias Saidi et Asmani, ont érigé une barrière sur la route qui mène vers le marché de Kamahoro. Selon des sources sur place, ils ont arrêté tous les passants leur demandant de présenter des reçus de contribution aux élections de 2020. Les mêmes sources ont indiqué que ceux qui n'en avaient pas ont été obligés de retourner chez eux ou de payer sur place pour pouvoir continuer leur chemin. Les fonctionnaires de l'Etat et autres employés doivent payer 2.000 FBU par ménage en plus des retenues mensuelles sur leurs salaires. Les autres citoyens paient 1.000 FBU par ménage.

22) En date du 23 juillet 2018, sur la colline Nzibariba, zone et commune Buhiga, province Karuzi, une femme du nom de MACUMI a été empêchée de travailler dans les marais de Nyabiho par le chef de colline Jonathan NIREMA accompagné de deux Imbonerakure qui lui demandaient un reçu de contribution aux élections de 2020. Comme elle n'en avait pas, le chef de colline a voulu lui arracher sa houe mais la femme s'est défendue, blessant aux doigts ce chef de colline et le renversant dans la boue. Ces Imbonerakure ont appelé les policiers qui sont vite intervenus et ont maîtrisé la femme. La punition a été décidée sur place et la femme a été contrainte de payer une somme de 60.000 FBU sans quittance avec 2.000 FBU de contribution aux élections. Selon des sources sur place, ce chef de colline a particulièrement visé MACUMI, l'accusant d'être opposant politique avec son mari prénommé Emmanuel alias Mishatsi qui est un membre de la coalition Amizero y'Abarundi.

23) En date du 25 juillet 2018, au bureau de la zone Gisenyi en commune Busoni, province Kirundo, Salvator MUVUNYI, commissaire du parti CNDD-FDD a réuni tous les enseignants de la commune Busoni et les a obligés de payer, endéans 24 heures, une somme de 3.000 FBU comme contribution aux élections de 2020.

Selon des sources sur place, Salvator MUVUNYI a menacé ces enseignants que quiconque ne payera pas sera licencié.

24) En date du 26 juillet 2018, matin, la population du site des déplacés de Rusarasi s'est réveillée encerclée par des Imbonerakure de la colline Rutabo, zone Murore, commune Busoni, province Kirundo. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure dirigés par Edouard BURIKUKIYE, directeur de l'ECOFO Rusarasi, ont fait un contrôle, ménage par ménage, des reçus des cotisations pour des élections de 2020. Selon les mêmes sources, ces derniers ont marqué des croix avec une craie sur les portes des ménages qui n'ont pas encore payé et ont dit aux chefs de ces ménages qu'ils seront punis.

25) En date du 27 juillet 2018, des Imbonerakure des collines Kabuye, Siza, Nyange et des chefs lieux de la commune Makamba, colline Mara de la commune Mabanda en province Makamba ont interdit aux habitants de ces localités d'aller s'approvisionner au marché sans exhiber le reçu de contribution aux élections de 2020. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure ont érigé des barrières dans ces localités qu'ils ont gardées et tout passant devait montrer son reçu ou donner cette contribution. Selon les mêmes sources, les habitants ont dénoncé ces contributions intempestives car même les élèves ne sont pas épargnés par cette mesure.

26) En date du 29 juillet 2018 matin, sur la colline, commune et province Bubanza, une barrière a été érigée par des Imbonerakure et Salvator NIRAGIRA, responsable collinaire, accompagnés par un policier, à côté du Lycée Bubanza, tout près du marché de Bubanza, sur la route menant vers la zone Buyuko. Selon des sources sur place, personne ne pouvait passer sans montrer son reçu ou payer 2.000 FBU comme contribution aux élections de 2020. Ces contributions imposées consistent, pour les fonctionnaires de l'Etat, dans un double paiement : en effet, il y a un retrait à la source et en même temps, les administratifs à la base ont fixé des tarifs de contributions et se baladent avec des quittances, à la fin de chaque mois, pour collecter d'autres fonds à l'endroit des mêmes fonctionnaires. Cela constitue un lourd fardeau pour les fonctionnaires. Pour les paysans qui vivent de l'agro - élevage, le paiement de 2.000 FBU devient un casse – tête du moment que la pauvreté menace les ménages et toute personne qui ne paie pas cette somme doit fuir si non, elle court des risques évidents.

27) Selon des sources sur place en province Kirundo, Marc NDUWAMAHORO, directeur de l'ETP de Murama, commune et province Kirundo a exigé aux élèves de payer une contribution pour les élections de 2020. Selon les mêmes sources, chaque élève devait payer une somme de 1.000 FBU et depuis le 8 novembre 2018, tout élève qui n'avait pas

encore payé, a été chassé. Les parents et les élèves n'ont cessé de se lamenter car chaque ménage avait déjà payé 2.000 FBU représentant la même contribution. Ils ne comprennent donc pas comment ils doivent payer particulièrement pour les élèves.

28) Selon des sources de la province Bururi, les directeurs de certaines écoles secondaires de cette province ont, au cours du mois de novembre 2018, renvoyé les élèves âgés de 16 ans et plus qui n'avaient pas encore payé 1.000 FBU de contribution aux élections de 2020. A titre exemplatif, Juvénal HAKIZIMANA, Directeur du Lycée communal Ntega en commune Matana a renvoyé tous les élèves du post-fondamental en date du 22 novembre 2018 pour n'avoir pas payé cette contribution. Qui plus est, en date du 23 novembre 2018, Claver NDAYISHIMIYE, Directeur du Lycée communal Bururi, au salut du drapeau, a annoncé que seuls les élèves qui ont déjà donné la contribution aux élections de 2020 avaient droit d'entrer en classe. Selon des sources sur place, les classes du post-fondamental sont restées vides. Selon ces responsables scolaires, l'ordre a été donné par Frédéric NIYONZIMA, Gouverneur de la province Bururi. De même, ces contributions forcées sont, de nouveau, exigées aux enseignants. Ces nouvelles collectes forcées visent à recueillir 2.000 FBU par enseignant, en plus du même montant prélevé depuis quelques mois. Aussi, des menaces de répression envers quiconque ne s'acquittera pas de ces contributions ont été envisagées.

1.2.3. De l'intimidation par les Imbonerakure pour l'enrôlement au referendum constitutionnel et aux élections de 2020.

Le contrôle des récépissés pour l'enrôlement au référendum constitutionnel a été à l'origine des intimidations de la part des Imbonerakure et des autorités administratives :

1) En date du 10 février 2018, en commune Matongo, province Kayanza, les Imbonerakure ont envahi toutes les collines et marais pour empêcher les gens de vaquer à leurs activités champêtres, les obligeant d'aller d'abord se faire enrôler pour le référendum pour le changement de la constitution.

2) En date du 10 février 2018 depuis 6 heures du matin, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, le chef de zone Buhiga et représentant du parti CNDD-FDD en commune Buhiga, Phocas SINDARUHUKA, accompagné des Imbonerakure, ont barré la Route Nationale n°12 menant à Muyinga à tous les passants pour vérifier si chacun a son récépissé d'enregistrement pour les élections au référendum de la constitution. Celui qui n'en avait pas était ordonné d'aller se faire enregistrer immédiatement. Selon les sources locales, les motards et les commerçants étaient également contrôlés sur leur lieu de travail par le chef de poste de Buhiga, le prénommé Gilbert, sous la supervision du

représentant des Imbonerakure, le nommé Nestor BASHINGWANUBUSA. Celui qui n'avait pas de récépissé n'était pas autorisé de vaquer à ses activités.

3) En date du 12 février 2018, en province Makamba, Japhet NTUNZWENAYO, administrateur de la commune Makamba, a intimé l'ordre aux Imbonerakure de fermer toutes les portes du marché du chef-lieu de la province. Selon des sources sur place, seuls ceux qui avaient des récépissés, avaient le droit d'entrer dans ce marché. En date du 16 février 2018, le même scénario s'est passé au marché de Nyange de la même commune. Selon des sources administratives, cela était consécutif à la réunion des responsables provinciaux qui avaient interdit à leurs subordonnés d'offrir un quelconque service sans exhibition de récépissé. prouvant leur enrôlement au référendum constitutionnel et aux élections de 2020.

4) En date du 13 février 2018, au CDS Rugombo, commune Rugombo, province Cibitoke, aucune personne n'a été accueillie quand elle n'avait pas de récépissé. Même celles venues pour la vaccination devaient d'abord montrer le récépissé ; l'ordre venait du titulaire de ce CDS, Léocadie NKURIKIYE.

5) En province Rumonge, en date du 13 février 2018, les activités du marché de Rumonge ont été perturbées. Des Imbonerakure ont érigé des barrières sur toutes les entrées et ont procédé au contrôle des récépissés sous la supervision de Joseph BANYANKIYUBUSA, alias Ryuna, sénateur élu dans la circonscription de la province Rumonge. Ceux qui ne s'étaient pas encore fait enrôler ont été renvoyés pour le faire.

6) En province Karuzi, en date du 13 février 2018, sur la colline, zone et commune Gihogazi, en plein marché, le chef de zone Gihogazi, Protais NTARWUNGUKO a tenu une réunion et a indiqué que celui qui sera attrapé sans récépissé subira une punition convenable. Ceci a provoqué la peur au sein de la population et surtout chez ceux qui ne sont pas membres du parti au pouvoir qui sont toujours accusés par des Imbonerakure d'avoir un plan de sabotage des élections.

7) En date du 14 février 2018, en province Kirundo, toutes les entrées du marché et du parking de la province étaient barrées par les Imbonerakure conduits par leur chef HAVYARIMANA alias Gasyo. Selon des sources sur place, pour accéder à ces places publiques, ces Imbonerakure exigeaient d'exhiber le récépissé.

8) En province Gitega, en date du 14 février 2018, pour entrer au marché central de Gitega, les gens devaient montrer leurs récépissés pour l'enrôlement aux élections. Les vendeurs ont dû retourner chez eux avec leurs produits.

9) En date du 14 février 2018, au marché moderne de Cibitoke, personne ne pouvait étaler ses marchandises sans montrer son récépissé d'enrôlement. Ce contrôle a été fait par des Imbonerakure et des administratifs à la base.

10) En date du 14 février 2018, en province Ruyigi, le chef des Imbonerakure du quartier Sanzu prénommé Damas, en compagnie avec les gardiens du marché, a interdit aux vendeurs de charbon de travailler sans présenter les récépissés d'enrôlement au référendum constitutionnel et aux élections de 2020. Une vingtaine de vendeurs sont rentrés sans vendre leurs produits car ils ont été contraints de rebrousser chemin. Des Imbonerakure passaient porte à porte des magasins et des échoppes, exigeant à chaque commerçant la présentation de son récépissé avant d'ouvrir.

11) En dates du 14 et 15 février 2018, au CDS Ninga, zone Buringa, commune Gihanga, province Bubanza, toute personne qui venait se faire soigner devait d'abord montrer son récépissé pour être accueillie.

12) En date du 15 février 2018, dans la matinée, sur la colline Zege, commune Gitega, des barricades ont été érigées dans certains endroits. Toute personne qui ne s'était pas fait enrôler devait rebrousser chemin. Durant la deuxième semaine d'enregistrement pour ce référendum, sur la colline Higiyo, commune Gitega, des Imbonerakure faisaient payer une amende de 5.000 FBU à toute personne qui n'avait pas de récépissé. Le long de la RN 13 (Gitega-Ruyigi), les récépissés avaient remplacé les CNI. La police en collaboration avec des Imbonerakure vérifiaient si tous les passagers avaient des récépissés.

13) En date du 15 février 2018, le marché du port de pêche de Rumonge a été fermé par des Imbonerakure qui faisaient le contrôle des récépissés. Toutes les entrées qui mènent vers ce port étaient fermées. Des policiers et des Imbonerakure avaient érigé des barrières et des cordes et personne n'avait le droit d'accéder à ce port ni d'en sortir. Ceux qui n'en avaient pas devaient retourner à la maison pour les amener. Les personnes qui n'étaient pas encore enrôlées étaient renvoyées vers les bureaux d'inscription. Ces activités étaient supervisées par le chef du centre urbain de Rumonge.

Le même jour, Kennedy HABIMANA, titulaire du CDS de la zone Maramvya, commune Burambi, dans la même province, a fait le contrôle des récépissés de tous les malades qui étaient au CDS. Selon des sources sur place, ceux qui n'avaient pas des récépissés n'ont pas été soignés. En zone Gatete sur la colline Mutambara, des Imbonerakure ont fermé des boutiques pour contraindre les habitants à aller se faire enrôler.

14) En date du 17 février 2018, toutes les routes entrant dans la ville de Kirundo ont été barrées pour le contrôle des récépissés par des Imbonerakure qui acheminaient, par force, au centre d'inscription proche, ceux qui n'avaient pas de récépissés.

15) Depuis le 18 février 2018, sur la colline Teme, zone Rugazi, commune Bugenyuzi, province Karuzi, des Imbonerakure commandés par le surnommé Mafuti s'introduisaient dans les ménages pour faire le contrôle des récépissés en vue de traquer ceux qui ne se sont pas fait enrôler pour le référendum constitutionnel et les élections de 2020. Ceux qui n'avaient pas de récépissé étaient d'abord tabassés, puis se voyaient infligés une rançon allant de 250 Fbu à 500 Fbu. Ils ont également interdit aux hommes qui ne possèdent pas ce document de fréquenter un seul cabaret de cette localité.

16) En date du 24 février 2018, sur les collines Gihosha, Mataka, Mwenya et Mutara de la commune et province Kirundo, des Imbonerakure conduits par leur responsable communal, André MINANI, ont procédé à un contrôle des récépissés dans les ménages, en inscrivant les numéros et noms dans un cahier pour aller vérifier l'authenticité de ceux qui ne se sont pas fait enrôler.

17) En date du 11 mars 2018, au sous quartier Runanira III, quartier Murama du centre Kirundo, les habitants ont été intimidés par un certain Juma, chef de ce sous quartier. Juma est arrivé très tôt le matin, accompagné de deux autres personnes dont une dame prénommée Léocadie. Ils ont procédé au contrôle des récépissés en enregistrant les numéros ainsi que les noms et prénoms des possesseurs. Celui qui n'en avait pas était appelé opposant «igipinga» et ils lui disaient qu'ils vont lui faire du mal (bazomukorerako).

1.2.4. Du déroulement du scrutin référendaire du 17 mai 2018

Comme prévu, le référendum constitutionnel a eu lieu, dans tout le pays, en date du 17 mai 2018. Selon des observateurs issus de plusieurs organisations politiques qui avaient le mandat de suivre le déroulement de ce référendum, il a été entaché de plusieurs irrégularités et cela dans presque tous les coins du pays. Parmi ces irrégularités, nous pouvons mentionner :

- a) la présence des membres du parti au pouvoir et surtout les Imbonerakure dans des salles d'élection et dans les isoloirs.
- b) l'absence des observateurs indépendants alors que les membres du parti au pouvoir étaient partout.
- c) Certains membres de la coalition «Amizero y'Abarundi» ont été refusés de faire l'observation. Ils ont été chassés des centres de vote soit par les Imbonerakure, soit par les présidents de ces centres.

- d) Au moment du comptage, dans certains bureaux des votes, les membres de l'opposition ont été écartés. Il y en a même qui ont été arrêtés le même jour. (cfr la rubrique arrestations arbitraires et détentions illégales).

Voici quelques exemples :

1) En commune Rusaka, province Mwaro, des jeunes affiliés au parti au pouvoir ne rentraient pas directement après avoir voté. Ils sensibilisaient les nouveaux arrivants sur le lieu de vote pour leur rappeler les consignes de vote et cela, en présence des forces de l'ordre. Certains membres du parti CNDD-FDD dont le président de ce parti en commune Rusaka, Athanase MPAWENAYO, votaient pour d'autres personnes sans qu'ils présentent des procurations ; ils présentaient leurs cartes d'électeur seulement.

2) Les habitants de la commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rurale, ne sont pas tous allés retirer leurs cartes d'électeur. Ainsi, en date du 16 mai 2018, les cartes restant ont été distribuées aux chefs de zone Gatumba et Rukaramu par le président de la CECI Mutimbuzi, Damascène DUSENGUMUREMYI. Selon des sources sur place, ces deux chefs de zone ont reçu plus de 3.000 cartes et d'autres ont été distribués aux chefs de zones Maramvya et Rubirizi. Le prénommé Népomuscène, chef des Imbonerakure en commune Mutimbuzi était chargé de faire parvenir ces cartes auxdits chefs de zones.

3) En date du 17 mai 2018, en province Makamba, l'absence des observateurs indépendants a facilité la plupart de membres des bureaux de vote et mandataires du CNDD-FDD présents à influencer le vote. Ainsi, en commune Makamba, au bureau de vote de l'ECOFO Siza, le président du bureau en même temps directeur de cette école influençait les votants jusqu'à les rencontrer dans les isoloirs en les interpellant de voter "OUI". Il était appuyé par des mandataires du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, il le faisait pour les élèves et les personnes âgées. Celui qui osait lui interdire de les suivre dans l'isoloir était intimidé. Cela a été observé aussi au bureau de vote du Lycée communal Saint-Pierre Claver de Makamba. Un mandataire du CNDD-FDD accueillait des votants avant qu'ils franchissent la limite des rangs.

4) En date du 17 mai 2018, en commune Nyanza-Lac, au bureau de vote de la colline Mugerama, Japhet NYAMAYINGWE, secrétaire du parti CNDD-FDD sur cette colline a obligé les électeurs alignés de voter "OUI". Le même scénario s'est passé en commune Kibago où des Imbonerakure sur toutes les collines dont un nommé Gasongo, l'un des représentants de la jeunesse du CNDD-FDD, est allé jusqu'à obliger les Imbonerakure de monter des barrières pour contrôler tout passant et voir s'il avait déjà voté.

5) En date du 17 mai 2018, en commune Kayogoro, province Makamba, des mandataires de la coalition « Amizero y’Abarundi » ont été intimidés. Selon des sources sur place, au centre de vote Gasana, Dieudonné KWIZERA, membre de cette coalition a été intimidé par des Imbonerakure qui lui disaient : "tu seras responsable de toutes les voix CONTRE ". Au chef-lieu de la zone Mugeni, le chef de zone, Elias NZEYIMANA a menacé un prénommé Égide, mandataire de la coalition « Amizero y’Abarundi » qu'il en payera les conséquences. Selon les mêmes sources, sur les collines Kiderege, Mvugo, Rimbo, Rubindi, tous les mandataires de la coalition « Amizero y’Abarundi » ont été chassés des bureaux de vote à partir de 15 heures par des Imbonerakure.

6) En date du 17 mai 2018, soixante-douze mandataires de la coalition «Amizero y’Aburundi » ont été tous chassés par des présidents des bureaux de vote. Selon des sources sur place, ils se trouvaient aux bureaux de vote de Kiboze, Gahondo de la zone Minago, Kagongo, Gatwe en zone Kizuka, Gatete bureau 1 et 4, Buruhukiro, Busebwa, Nkayamba et à l’EP Rumonge IV au centre urbain de Rumonge. Les mandataires de la coalition « Amizero y’Abarundi » qui se trouvaient aussi aux bureaux de vote 4 et 5 de la zone Mudende en commune Buyengero, Kirasa et Gatwenzi en commune Muhuta ont été expulsés par les présidents des bureaux de vote. Dans la commune Bugarama, ceux qui se trouvaient aux bureaux de vote de Magara 1, Burangwa, Cashi et Mugendo ont été priés par les Imbonerakure et les présidents des bureaux de vote de vider les lieux.

7) En date du 17 mai 2018, en province Cankuzo, les mandataires de la coalition « Amizero y’Abarundi » ont été fortement menacés puis chassés des bureaux de vote par les Imbonerakure, selon Daniel BUHAMAGAYE, représentant provincial adjoint de cette coalition. Les mandataires des collines Nyabisindu, Muyaga, Nyamusenga et ceux de l’ECOFO Gitibu de la colline Gatungurwe, zone et commune Cankuzo ont été chassés à coups de bâtons. A l’ECOFO Nyabisindu, Claude, directeur de cette école, en même temps Imbonerakure a été pointé du doigt comme quoi il était à la tête dans ces actes.

8) En date du 17 mai 2018, au bureau de vote du quartier Yoba, en commune et province Gitega, les membres du parti CNDD-FDD dont un certain Ruvugusi sensibilisaient les gens alignés à voter « OUI » au scrutin référendaire.

9) En date du 17 mai 2018, au bureau de vote du Lycée technique Don de Dieu de la zone urbaine de Cibitoke 14^{ème} avenue, commune Ntakangwa, Bujumbura Marie, un agent de la CECI surnommé Gentil montrait en plein air la case du « OUI » aux électeurs qui ne savent pas lire en leur disant qu’il faut que l’encre ou la parafe soit dans cette case. Selon des sources sur place, aidé par des Imbonerakure, il accompagnait les électeurs jusque dans l’isoloir.

10) En date du 17 mai 2018, en commune Gihanga, province Bubanza, des Imbonerakure s'étaient positionnés sur les rues menant aux bureaux de vote, armés de gourdins et de matraques, disant aux électeurs que celui qui votera «NON» aura affaire à eux. Au bureau de vote de Rumotomoto de la même commune, des Imbonerakure sensibilisaient les électeurs qui étaient sur les files à voter «OUI». Les mandataires du CNDD-FDD entraient dans les isolements pour voir ce que les gens étaient en train de voter, et votaient à la place des vieilles dames qui semblaient ne pas comprendre le processus.

Tous ces faits qui ont entaché le déroulement du scrutin ont motivé la coalition «Amizero y'Abarundi» à faire recours auprès de la Cour Constitutionnelle.

1.2.5. De la validation des résultats du scrutin référendaire.

Dans l'après-midi du 31 mai 2018, la Cour constitutionnelle a validé les résultats du scrutin référendaire. Charles NDAYISHIMIYE, président de la Cour constitutionnelle a indiqué que les irrégularités observées ne pouvaient pas modifier les résultats provisoires proclamés par la CENI. Charles NDAYISHIMIYE a jugé, par ailleurs, le recours de la coalition d'opposition « Amizero y'Abarundi » de sans fondement.

Les résultats définitifs du vote ont été établis comme suit : 96,19 % de la population ont voté et le « Oui » a remporté sur un score de 73,24% contre 19,37% pour le « Non ». Selon les mêmes résultats, 3,27% des électeurs se sont abstenus et 4,1% de bulletins étaient nuls.

La coalition « Amizero y'Abarundi » a condamné la décision de valider ces résultats en qualifiant de honte pour la justice burundaise. Pour cette coalition, cela montre que la justice burundaise est partielle et travaille pour un groupe d'individus et non au service des Burundais. «C'est une décision dangereuse qui vient d'enterrer définitivement la démocratie», a estimé Pierre Célestin NDIKUMANA du groupe parlementaire de la coalition. Rappelons que la décision de la Cour Constitutionnelle est sans appel sur le territoire du Burundi.

1.2.6. Des menaces et intimidations des personnes ayant voté « NON» au référendum constitutionnel

1) En date du 2 juin 2018, sur la colline Ruhororo, commune Kabarore, province Kayanza, lors des travaux communautaires où était programmée la construction d'une permanence du parti CNDD-FDD, Domitien NCAMURWANKO, Conseiller chargé des Ressources Humaines à la DCE Kabarore, a recommandé aux membres du parti au pouvoir de cette colline de rechercher les gens qui ont voté "NON" lors du référendum pour qu'ils

soient sanctionnés. Notons que, sur cette colline, on avait enregistré 28 voix qui ont voté "NON" et il a dit que ces personnes sont connues.

2) En date du 7 juin 2018, sur la colline, zone et commune Gitaramuka, province Karuzi, lors d'une prière collective organisée par le parti CNDD-FDD au stade de Gitaramuka, Claver NKESHIMANA alias Ruhombo, chef de zone en même temps représentant communal de ce parti, a prononcé un discours menaçant les membres des autres formations politiques de l'opposition. Dans son discours de circonstance, il a dit que tous ceux qui n'appartiennent pas à ce parti ou qui ne veulent pas que son parti gagne les futures élections doivent déguerpir avant d'être traqués. Selon lui, «qu'il pleuve ou qu'il vente, le parti CNDD-FDD restera au pouvoir».

3) En date du 13 juin 2018, en zone Musenyi, commune Mpanda, province Bubanza, le chef de zone Musenyi a intimidé les habitants de la colline Murengeza, lors d'une réunion à leur intention. Cette autorité à la base leur a demandé de "se ressaisir" car leur colline a été la première à voter "NON" au référendum constitutionnel du 17 mai 2018. Cette autorité leur a rappelé qu'en 2017, ils avaient refusé de participer aux travaux communautaires alors que le Président de la République voulait se joindre à eux, ce qui leur avait valu une amende de 5.000 FBU par ménage.

4) En date du 15 juin 2018, le conseiller de l'administrateur de la commune Kiganda, en province Muramvya a chassé d'une réunion le chef de la colline Gahweza, zone Kanyami, de la même commune, membre du parti UPRONA reconnu par le gouvernement. Cette autorité à la base a été chassée d'une formation de l'ONG Caritas Burundi à l'intention de tous les chefs des collines de la commune Kiganda. Selon des sources sur place, il a été reproché que sa colline a voté "NON" lors du référendum constitutionnel, contrairement à la recommandation de l'ancienne présidente de l'UPRONA, Concilie NIBIGIRA, native de cette colline.

1.2.7. De la politique en milieux scolaires

Du moment que le règlement scolaire interdit la politique en milieu scolaire, les directeurs membres du parti CNDD-FDD n'ont cessé d'intimer leurs élèves à aller se faire enrôler pour le référendum de mai prochain et ont continué à enseigner le vote «Oui». De plus, des sanctions ont été données aux élèves qui étaient récalcitrants à cet enrôlement. Et comme nous l'avons mentionné plus haut, les contributions forcées pour les élections de 2020 n'épargnent pas les élèves qui seront en âge d'élire.

Voici quelques exemples :

1) Dans l'après-midi du 20 janvier 2018, dans le cadre des enseignements civiques qui seront effectués dans tous les établissements secondaires de la ville de Kayanza, le chef des Imbonerakure a rassemblé les élèves de l'ETSK (Ecole Technique Secondaire de Kayanza) au stade de Gatwaro en commune et province Kayanza. Il leur a dit que celui qui aime son pays doit voter «OUI» lors du référendum constitutionnel du mois de mai 2018. Jimmy NDAYIZEYE, représentant légal de cet établissement avait été convié à ces enseignements et était présent. Les élèves sont rentrés après avoir répondu à un appel des présences. Selon nos sources, ce n'est pas la première fois que de tels enseignements soient dispensés aux élèves. La directrice de l'Ecole Fondamentale Gasenyi I, la prénommée Françoise, avait déjà donné de tels enseignements aux élèves de 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} année.

2) Au Lycée Technique Communal de Ruyigi, quarante - cinq minutes étaient accordées au délégué général pour sensibiliser les élèves à voter "OUI" en faveur de la nouvelle constitution, a indiqué notre source en date du 5 février 2018. Il était quelques fois accompagné par le préfet prénommé Hermès alias Rwembe. Selon toujours notre source, cette école dirigée par Yasmin NTAKARUTIMANA, ancien administrateur communal de Ruyigi, est devenue un lieu de propagande politique.

3) A partir du 12 février 2018, les responsables d'établissements scolaires ont menacé de renvoyer tout élève qui ne s'était pas encore fait enregistrer pour le vote au référendum constitutionnel. Voici certains faits y relatifs :

a) En province Ruyigi, les cours ont été suspendus en date du 12 février 2018 au Lycée Technique, à l'ECOFO Sanzu, et au Lycée Communal de Nyamutobo sur ordre du DPE, Bernard GASIGAYE, qui a forcé les élèves d'aller se faire enrôler.

b) En province Cibitoke, le DPE a donné l'ordre aux directeurs d'écoles de vérifier si tous les élèves ayant 16 ans s'étaient fait enregistrer. Certains directeurs ont indiqué que la tâche était délicate car certains élèves n'avaient pas de Carte Nationale d'Identité (CNI). Le DPE a indiqué que l'ordre est venu du gouvernement. En date du 14 février 2018, au Lycée technique de Rugombo, les élèves non encore enrôlés étaient agenouillés dans la cour de l'école pendant 30 minutes avant d'être renvoyés pour chercher les récépissés.

c) En province Makamba, certains responsables administratifs et ceux du parti au pouvoir ont effectué des descentes sur terrain pour contraindre les élèves et les écoliers de participer à l'enrôlement au prochain référendum et aux élections de 2020.

Au lycée communal Gahosha, commune Makamba, le chef de zone Gitaba s'est introduit dans les classes accompagné d'un policier pour intimider les élèves qui ne s'étaient pas encore fait enrôler. Selon des sources sur place, il intimait l'ordre à chaque élève non-encore enrôlé de se tenir debout. "Ceux qui se sont fait enrôler sont des citoyens burundais tandis que les autres sont des belges !", a-t-il dit. Dans d'autres écoles de la commune Makamba, certains responsables administratifs et ceux du parti au pouvoir, ont fait sortir tout élève non encore enrôlé. Ils ont noté les noms de ceux qui ne possédaient ni CNI ni extrait d'acte de naissance. L'objectif serait de leur procurer des documents nécessaires pour l'enrôlement, selon une source administrative. En commune Nyanza-Lac, tous les élèves non enrôlés ont été renvoyés par les directeurs sur injonction des administratifs et des responsables du parti au pouvoir, le CNDD-FDD. En commune Makamba, Gad NIYUKURI, gouverneur de la province, a ordonné aux directeurs d'écoles secondaires qui n'avaient pas encore envoyé les élèves pour se faire enrôler de le faire sans délai.

d) En province Bururi, en date du 12 février 2018, tous les élèves du Lycée communal Bururi sans Carte Nationale d'Identité ont été renvoyés sous les menaces des Imbonerakure qui accusaient le directeur de n'avoir rien fait. Tous ces élèves ont passé toute la journée devant le bureau communal à la recherche de ce document. Selon des sources sur place, les Imbonerakure dont Bikebesi, Diomède et Gihaga ont dactylographié ces documents à la place des agents de l'état civil. Ceux qui n'ont pas eu la chance d'avoir le document le même jour ont été obligés de retourner le lendemain pour se procurer de la carte et s'absenter une deuxième fois à l'école.

e) En province Bubanza, en date du 12 février 2018, à l'ECOFO Bubanza I, les activités scolaires ont été paralysées au moment où Jérémie SIMBAGOYE, directeur de cette école, a renvoyé les élèves pour aller chercher des cartes d'identité afin de se faire enrôler pour le référendum constitutionnel et pour les élections de 2020. Au Lycée communal Gihanga en commune Gihanga, les cours ont été suspendus et tous les élèves ont été renvoyés par le directeur de ce Lycée, NGENDABANKA alias Sadam, pour aller se faire enregistrer pour le vote référendaire. Selon des sources sur place, ce même directeur avait tenu une réunion avec les enseignants et les élèves, appelant tous les élèves à se faire enregistrer.

f) En province Kayanza, au Lycée communal de Kinanira, les élèves qui ne s'étaient pas encore fait inscrire en date du 12 février 2018 ont été renvoyés. Ils avaient l'après-midi du même jour pour s'être fait enrôler et devaient revenir munis d'un récépissé.

g) En province Rumonge, en date du 14 février 2018, les écoliers et les élèves de la commune Muhuta, jusqu'au centre urbain de Rumonge, ont été renvoyés pour aller se faire enrôler. Les activités scolaires ont été alors suspendues.

4) En date du 26 mars 2018, l'Administrateur de la commune Ruyigi dans la même province, le conseiller principal du Gouverneur et le DCE Ruyigi, sont allés sensibiliser les élèves du Lycée Notre Dame de la Joie de Ruyigi à voter "OUI" lors du référendum constitutionnel de mai 2018. Selon des sources sur place, le DCE Ruyigi, Adam NIMPARIRA a menacé les élèves en leur disant qu'ils devront voter « OUI » à ce référendum et qu'il sera présent pour compter leurs voix. Pour lui, il ne reste qu'à compter les voix sinon le vote est terminé.

5) En date du 7 mai 2018, des responsables du parti CNDD/FDD au niveau communal ont intimé l'ordre à tous les écoliers de la 6^{ème} à la 9^{ème} année et leurs enseignants de l'ECOFO Musanga du DCE Makamba, de participer à la campagne référendaire du parti CNDD-FDD tenue sur la colline Musanga. Toutes les activités scolaires ont été suspendues et tous les bancs pupitres des dites classes ont été acheminés sur le lieu de la campagne.

6) En date du 7 mai 2018, au Lycée communal Mwaro I situé sur la colline Bisha, zone Makamba en commune Rusaka, province Mwaro, l'administrateur Bernardine NDUWIMANA et le président du parti CNDD-FDD dans cette commune et chef de zone Makamba, Athanase MPAWENAYO, tous en tenue du parti CNDD-FDD, ont réuni les élèves de cette école pour les sensibiliser à voter "OUI" au référendum constitutionnel du 17 mai 2018. Ces administratifs ont dit aux élèves que ceux qui voteront "NON" à ce référendum auront choisi un mauvais sort.

7) En date du 10 mai 2018, au Lycée communal de Mivo, zone Mivo, commune et province Ngozi, tous les élèves ont été contraints d'aller participer à la campagne référendaire organisée par le parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, les élèves étaient en plein cours de l'avant dernière séance du jour lorsqu'ils ont été sortis des classes par le directeur Eric SIKUBWABO, membre du parti CNDD-FDD, les obligeant de se rendre sur le terrain de Karombwe de la même zone où le meeting du parti CNDD-FDD allait se dérouler.

8) En date du 24 octobre 2018, au Lycée Communal Gihinga, zone Baziro, commune Gitobe, province Kirundo, le Directeur de cet établissement et le chef du parti CNDD-FDD au niveau de cette commune, ont ordonné aux élèves de cet établissement d'adhérer au parti CNDD-FDD sous peine de sanctions scolaires. Ces autorités avaient organisé une

réunion à l'intention des élèves de cet établissement. Le Directeur de cette école a déclaré que les élèves des classes terminales qui ne s'exécuteront pas rateront leurs diplômes.

1.2.8. Du renouvellement des membres de la CENI et de la CVR

1)-En date du 27 août 2018, une liste de 7 personnes a été soumise aux députés burundais pour approbation. Ils l'ont adoptée en l'absence de ceux de la coalition « Amizero y'Abarundi ». Les nouveaux membres de la CENI approuvés sont : Philippe NZOBONARIBA (Hutu) du parti RPB Nturenganywe et actuel Secrétaire Général du Gouvernement, Hyacinthe NIYONZIMA (Tutsi) du parti UPRONA, Serges NDAYIRAGIJE (Tutsi) de la coalition « Amizero y'Abarundi » et actuel ministre de la communication et médias, Pierre Claver KAZIHISE (Hutu) de la société civile ACOPA proche du pouvoir, Annociate NIYONZIMA (Tutsi), Jean Anastase HICUBURUNDI (Hutu) et Maggy KAMANA (Hutu). Cette nouvelle équipe a été approuvée par 91 députés sur 92 présents. Un a voté contre. La coalition « Amizero y'Abarundi » a annoncé ne pas être engagée par les résultats de ce vote, car n'ayant pas été consultée, a dit Pierre Célestin NDIKUMANA, président du groupe parlementaire « Amizero y'Abarundi ». Par la suite, Pierre Claver KAZIHISE a été élevé à la tête de la CENI.

2)-En date du 22 novembre 2018, l'Assemblée nationale a approuvé les membres de la Commission Vérité et Réconciliation, (CVR). Il s'agit de 7 personnes de la composante sociale Hutu (Aloys BATUNGWANAYO, Déo HAKIZIMANA, Léa Pascasie NZIGAMASABO, Ramadhan KARENKA, Pierre Claver NDAYICARIYE, Elie NAHIMANA et Pascal NIYONKURU), 5 de la composante sociale Tutsi (Clément Noé NINZIZA, Léonce NGABO, Alice NIJIMBERE, Denise SINDOKOTSE et Déogratias NDIKUMANA) et un Twa (Goreth BIGIRIMANA). Ils ont été choisis parmi 33 personnes qui étaient proposées. Pierre Claver NDAYICARIYE, ancien président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) devient président de la CVR et le Révérend Clément Noé NINZIZA est vice-président. Le secrétariat sera assuré par Madame Léa Pascasie NZIGAMASABO.

1.3. Du contexte judiciaire

Dans le domaine judiciaire, l'année 2018 a été marquée par des arrestations arbitraires suivies d'emprisonnements illégaux et de cas de torture dans des cachots clandestins. Des enlèvements suivis de disparitions forcées se sont intensifiés dans tout le pays et surtout dans la capitale Bujumbura: la police, le SNR, les administratifs en collaboration avec des Imbonerakure (qui s'arrogent les prérogatives d'arrêter des gens et/ou les emprisonner) en sont les auteurs selon nos sources.

Les personnes visées sont les présumés opposants politiques, des membres des partis de l'opposition surtout le FNL aile d'Agathon RWASA et des membres de la société civile. L'on ne passera pas sous silence la chasse à l'homme et la répression aveugle dont les victimes ont couramment été des militaires et policiers ex – FAB, souvent accusés de soutenir l'opposition et qui sont arrêtés, emprisonnés, voire même tués.

Nombreuses arrestations ont eu lieu à l'occasion des fouilles perquisitions à l'endroit des personnes accusées de ne pas détenir des cahiers de ménages. C'est à la faveur de l'impunité que des actes répréhensibles ont été menés dans l'arbitraire et que des citoyens ont été enlevés, portés disparus sans laisser de traces, tués et / ou retrouvés morts dans différentes localités. C'est à la faveur de la distraction volontaire de l'appareil judiciaire que des personnes ont été maintenues des jours, voire même des mois dans des cachots clandestins, à partir d'où des rançons ont été exigées à leurs familles pour leur libération.

Dans ce même secteur de la justice, l'année 2018 a aussi connu le rebondissement du dossier d'assassinat du Président Melchior NDADAYE. Certes, un dossier qui a fait et qui fait encore couler beaucoup d'encre et de salive.

Enfin, l'emprisonnement de 2 membres de la société civile a été ressenti par les défenseurs des droits humains comme une nouvelle attaque des sans voix.

1.3.1. Des arrestations arbitraires et détentions illégales

1) En date du 2 janvier 2018, Pie NZOYIHERA de la commune et province Makamba, membre du parti Sahwanya FRODEBU et chargé du recrutement au sein du même parti a été arrêté par des policiers sans mandat. Ils l'ont conduit au cachot du poste de police à Makamba. Selon des sources sur place, il partageait un verre avec le conseiller principal du gouverneur de la province Makamba. Alors qu'il discutait avec ce conseiller sur des questions politiques, un malentendu a éclaté et ledit conseiller a appelé la police qui l'a aussitôt embarqué. Il a été accusé d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat.

2) En date du 3 janvier 2018, sur la colline Rukago, commune Gahombo, province Kayanza, Isaac NIYOMUTONI, membre du parti MSD, a été arrêté par le chef des Imbonerakure de cette localité. Il a été directement conduit et placé en garde à vue au cachot de police de la commune Gahombo. Selon nos sources, il a été accusé d'avoir dit qu'il ne peut pas participer dans une croisade évangélique organisée par le Président de la République, Pierre NKURUNZIZA.

3) En date du 6 janvier 2018, sur la colline Kirengane, commune Rugazi, province Bubanza, 5 membres du parti FNL aile d'Agathon RWASA ont été arrêtés par la police. Il s'agit de: Jean de Dieu BIGIRIMANA, IRAKOZE, Christophe NYABENDA, Egide NDAYIRAGIJE et HABONIMANA. Selon des sources sur place, ils ont été accusés de tenir une réunion clandestine. Ils ont été conduits au cachot du commissariat provincial de police à Bubanza.

4) En date du 7 janvier 2018, Dieudonné HABONIMANA, enseignant à l'ECOFO Rurenda en commune Rutegama, province Muramvya et membre du parti UPRONA aile NDITIJE Charles, originaire de la colline Cumba dans la même commune Rutegama, a été arrêté à son domicile par le chef de poste de police de Rutegama et incarcéré au cachot du même poste. En date du 8 janvier 2018, il a été conduit au cachot de police de Muramvya puis conduit dans un lieu inconnu à Bujumbura par le chef du SNR Muramvya en date du 9 janvier 2018. Cet enseignant était accusé d'avoir envoyé un message sur WhatsApp dans le groupe appelé « Iterambere » (le développement de la commune Rutegama) qui disait qu'une réunion avait été tenue dans le but de préparer l'assassinat de RWASA.

5) En date du 8 janvier 2018, des policiers et des militaires ont fait une fouille perquisition dite de contrôle des irréguliers depuis la 7^{ème} à la 9^{ème} avenue du quartier Mutakura, zone Cibitoke, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie. A ce moment, 23 personnes ont été arrêtées et conduites au bureau de la zone Cibitoke. Elles ont toutes été relâchées mais après avoir payé une rançon de 10.000 FBU chacune.

6) En date du 20 janvier 2017, sur la colline Kinama, commune Gasorwe, province Muyinga, Charles BACAMURWANKO, membre du conseil communal et enseignant à l'ECOFO Kagugo ainsi que Samuel MANIRAGABA, tous militants du parti FNL aile d'Agathon RWASA ont été arrêtés par les Imbonerakure Chartiere, Nsamirizi et Barumwete, puis conduits au cachot de police de la commune Gasorwe. Charles BANCAMURWAKO, représentant communal du parti FNL aile d'Agathon RWASA à Gasorwe, a été violemment battu. La victime présentait des traces de bastonnade au niveau du visage et au dos. Ils ont été soupçonnés d'être en train de se convenir sur la promotion du « NON » au changement de la constitution.

7) En date du 24 janvier 2018, des policiers et militaires ont fait une fouille perquisition pour un contrôle des cahiers de ménages et des reçus de paiement des frais d'enlèvement des immondices de la 10^{ème} à la 12^{ème} avenue de la zone Cibitoke en commune Ntakangwa en Mairie de Bujumbura. Seize personnes accusées d'irrégularités ont été arrêtées et conduites par des policiers au cachot de la zone. Six d'entre elles ont été relâchées vers 10 heures après avoir payé une rançon variant entre 5.000 et 10.000 FBU chacune au

Brigadier de Corps du poste de police, Daniel Gadi. Dix autres n'ont pas pu payer cette somme et ont été mises au cachot du poste de police de la zone urbaine de Cibitoke.

8) En date du 26 janvier 2018, des policiers et militaires ont fait une fouille perquisition depuis la 2^{ème} à la 5^{ème} avenue du quartier Mutakura, zone Cibitoke, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie pour un contrôle des cahiers de ménages et des irréguliers. Vingt-huit personnes accusées d'irrégularités diverses ont été arrêtées mais 17 d'entre elles ont donné aux policiers une rançon de 2.000 FBU chacune et ont directement été relâchées. Les 11 autres ont été conduites au chef-lieu de la zone où elles ont été mises au cachot.

9) En date du 8 février 2018, vers 1 heure du matin, Luc SENDEGEYA, âgé de 58 ans, originaire de la colline Yaranda, Stany NYABENDA, âgé de 62 ans et Cyprien CIZA, âgé de 44 ans, originaire de la colline Kavomo, tous membre du FNL aile d'Agathon RWASA, ont été arrêtés par la police à leur domicile, puis conduits au cachot de la zone Kirundo Rural en commune et province Kirundo. Selon des sources sur place, ces trois membres du FNL ont été accusés de n'avoir pas secouru le chef de zone Kirundo Rural, Frédéric NDACAYISABA, qui venait d'être attaqué à la grenade alors qu'il rentrait chez lui vers 22h sur la colline Kavomo.

10) En date du 11 février 2018, en commune Nyamurenza, province Ngozi, deux membres du parti d'opposition FNL aile d'Agathon RWASA qui sont Évariste BUCUMI (élève au Lycée Nyamurenza) et Moïse UWIZEYIMANA (élève au Lycée Communal Gasezerwa), ont été arrêtés par Bosco NDAYISHIMIYE, chef des Imbonerakure en province Ngozi, en compagnie de Dieudonné NIYONZIMA, administrateur communal de Nyamurenza et Hassan RUMBETE, commissaire communal de police à Nyamurenza. Selon nos sources sur place, ces personnes arrêtées ont été conduites et détenues au cachot clandestin de la position de police de Birambi.

11) En date du 20 février 2018, trois personnes dont Pierre SINKIBASHIKAKO alias Peter Tosh, membre du parti UPD Zigamibanga ont été arrêtées en zone Minago, commune et province Rumonge, par Eliphase NIYONGABO, responsable du SNR à Rumonge. Selon des sources sur place, elles ont été accusées de tenir des réunions clandestines pour enseigner de voter « NON » au prochain référendum constitutionnel. Elles ont été transférées au bureau du SNR à Bujumbura.

12) En date du 21 mars 2018, sur la colline Kaburantwa, commune Buganda, province Cibitoke, Alexis NTAGUZWA, pensionnaire de la PNB, âgé de 52 ans, chauffeur et membre du parti d'opposition MSD, a été arrêté par des Imbonerakure de cette localité. Des

sources ont indiqué qu'il a été accusé d'avoir lancé des propos contre le prochain référendum. Il a été conduit et incarcéré au cachot de police de la commune Buganda.

13) En date du 6 avril 2018 vers 17 heures, Michel MACUMI responsable du parti d'opposition FNL aile d'Agathon RWASA sur la colline Gasave et Dismas UWITONZE responsable du même parti sur la colline Kimeza ont été arrêtées par des Imbonerakure sur la colline Gasave, zone Kimeza, commune Bwambarangwe, province Kirundo. Selon des sources sur place, ils ont croisé sur leur chemin un groupe d'Imbonerakure de la zone Kimeza dont NDAYISENGA, Emmanuel, RWASA et NZEYIMANA qui ont commencé à les agresser en les accusant de sensibiliser la population à voter « NON » pour le référendum constitutionnel de mai 2018. Ils ont été dépouillés de leurs biens dont une somme de 20.000 FBU puis ligotés et conduits chez le chef de zone Kimeza, Yussuf NSENGIYUMVA. Les mêmes sources ont indiqué que les deux hommes ont été transférés au cachot du poste de police situé au chef-lieu de la commune Bwambarangwe.

14) En date du 2 mai 2018, des policiers du poste de la zone Cibitoke, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie en collaboration avec des militaires ont opéré une fouille perquisition de vérification des cahiers de ménage sur les avenues de la dorsale jusqu' à la 5^{ème} avenue (du n° 1 à 60) du quartier I de cette zone. A ce moment, 22 personnes ont été arrêtées conduites à la zone pour irrégularités diverses après la confiscation de leurs cahiers et Carte Nationale d' Identité. En cours de route, 16 ont donné des rançons aux policiers qui les escortaient et ont été libérées. Six autres ont été mis au cachot de la même zone. Précisons que les montants de ces rançons n'ont pas été dévoilés.

15) En date du 3 mai 2018, des policiers du poste de Nyakabiga situé en zone Nyakabiga en commune Mukaza en Mairie de Bujumbura ont opéré une fouille perquisition de vérification des cahiers de ménage sur les avenues 4 à 6 du quartier II de cette zone. Quatorze personnes ont été arrêtées et conduites au bureau de la zone accusées d'irrégularités après que leurs cahiers et cartes d'identité leur ont été retirés. En cours de route, trois ont donné chacune une rançon de 2.000 FBU à un policier qui les escortait avant d'être libérées.

16) En date du 5 mai 2018 vers 18 heures, sur la colline Kigarama, commune Butaganzwa, province Kayanza, Mélance NDAYISHIMIYE, membre du parti d'opposition FNL aile d'Agathon RWASA et professeur au Lycée Musema a été arrêté par des Imbonerakure sur son lieu de travail sur ordre de leur chef communal nommé Epitace. Ils l'ont incarcéré au cachot du poste de police de la commune, l'accusant d'avoir sensibilisé des gens de voter « NON » au référendum constitutionnel du 17 mai 2018. Selon des sources, la victime était encore détenue audit cachot, le 13 mai 2018.

17) En date du 12 mai 2018, Gaspard KABURA et Nicaise HABINEZA ont été arrêtés sur la colline Kibago, commune Kibago en province Makamba dans la soirée. Les témoins rapportent que les victimes étaient sorties, après avoir été réveillées par le bruit des Imbonerakure en patrouille de nuit. Les Imbonerakure les ont arrêtés, tabassés et blessés, en les accusant de faire la campagne référendaire pour le « NON » pendant la nuit. Les deux étaient des ex-FAB.

18) En date du 12 mai 2018, deux membres du parti FNL aile d'Agathon RWASA les nommés NDUWIMANA et NTUNZWENIMANA, ont été arrêtés par des Imbonerakure en zone Minago, commune et province Rumonge. Des sources sur place ont indiqué qu'ils ont été embarqués à bord d'un véhicule du représentant provincial du parti CNDD-FDD et conduits au cachot de la police à Rumonge. Ces membres de la coalition "Amizero y'Abarundi" ont été accusés de sensibiliser la population pour voter "NON" au référendum constitutionnel du 17 mai 2018.

19) En date du 17 mai 2018, en zone Gisenyi, commune Busoni, province Kirundo, 5 membres de la coalition « Amizero y'abarundi » à savoir: NTIRAMPEBA, Ezechiel NTAKIRUTIMANA, Ezechiel NIHORIMBERE, RUBURAMBUGA et RWANEZA ont été arrêtés par le chef de zone Gisenyi accompagné par des Imbonerakure et conduits au cachot de la police. Des sources sur place ont indiqué que ces derniers ont été accusés d'avoir distribué des lettres d'accréditation pour suivre le déroulement du scrutin référendaire.

20) En date du 21 mai 2018, des policiers et des militaires ont fait une fouille perquisition de contrôle des cahiers de ménage et des personnes irrégulières depuis la 14^{ème} à la 16^{ème} avenue de la zone urbaine de Cibitoke (côté avenue Kanyoni) en commune Ntakangwa en Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, 15 personnes ont été arrêtées et certaines d'entre elles ont donné une rançon aux policiers variant entre 10.000 FBU et 15.000 FBU tandis que d'autres ont été relâchées sur ordre du procureur en commune Ntakangwa en itinérance au cachot de la zone Cibitoke qui les a rejointes dans le quartier sur la 15^{ème} avenue.

21) En date du 29 mai 2018, vers 19 heures, sur la colline Kiri, zone Kiyonza, commune Bugabira, province Kirundo, un groupe de 15 Imbonerakure conduits par un certain Yondori, a attaqué les familles de deux membres du parti FNL aile d'Agathon RWASA, Jean de Dieu MBONYUMUGENZI et Dieudonné BIGIRIMANA les accusant d'avoir refusé aux membres du parti CNDD-FDD de modifier des résultats du scrutin référendaire au cours du dépouillement. Selon des sources sur place, les membres des deux familles se sont défendus et quatre Imbonerakure ont été blessés et sont rentrés sans atteindre leur

objectif. Le lendemain, Jean de Dieu et Dieudonné sont allés porter plainte chez l'OPJ et chez l'administrateur communal de Bugabira. Ces derniers les ont incarcérés au cachot de la commune Bugabira.

22) En date du 19 septembre 2018 vers 13 heures, sur la colline Rubira, zone Musenyi, commune Mpanda, province Bubanza, 9 personnes toutes membres du parti FNL aile d'Agathon RWASA dont 3 femmes et 6 hommes qui sont Claudine KWIZERIMANA, Evelyne HARERIMANA, Claudine VUMIRIYA, Dieudonné MVUYEKURE, Schadrack MANIRAMBONA, Venuste NDUWAYO, Etienne MINANI, Audredi NDACAYIZIGIYE et Fabien BIGIRIMANA, ont été arrêtés par des Imbonerakure et des administratifs en complicité avec des policiers pour être conduits au cachot du poste de police de la commune Mpanda. Selon des sources sur place, ils ont été accusés de tenir une réunion illégale ; ce que les accusés n'ont cessé de nier. En date du 21 septembre 2018 vers 12 heures, ces inculpés ont été transférés vers le cachot du commissariat provincial de police à Bubanza sous le dossier numéro 15149/NDAM pour atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat. Selon les mêmes sources, 8 personnes ont été transférées à la prison de Bubanza après avoir été interrogées au parquet tandis que Schadrack MANIRAMBONA, âgé de 16 ans est resté au cachot du commissariat provincial de police à Bubanza.

23) En date du 25 septembre 2018, sur la colline Buhoro, zone Gatobo, commune Gashikanwa, province Ngozi, Pascal GIRUKWISHAKA et le prénommé Ézéchiel, tous membres du parti FNL d'Agathon RWASA, ont été arrêtés par un groupe de 12 Imbonerakure dirigés par le chef collinaire et le responsable collinaire du CNDD-FDD. Selon des sources sur place, ces derniers les ont séquestrés et les ont d'abord détenus à l'ECOFO Buhoro II. Ils les accusaient d'avoir voté « Non » au référendum constitutionnel. Selon les mêmes sources, ils les ont ensuite conduits dans la matinée du 26 septembre 2018 au cachot du poste de police de la commune Gashikanwa.

24) En date du 8 octobre 2018, Charles NZEYIMANA, Ex FAB, de la colline Murambi, zone Gitaba, commune et province Makamba a été interpellé par la police après une fouille et perquisition opérée à son domicile. Aucun objet suspect n'a été trouvé sur le lieu. Selon une source locale, son arrestation serait consécutive à un malentendu avec les imbonerakure de la localité, la veille, dans un bistrot. Ces derniers l'aurait accusé de posséder un fusil.

25) En date du 27 novembre 2018, sur les collines de Mura et Bayaga en zone et commune Giharo, province Rutana, 19 militants du FNL aile d'Agathon RWASA ont été arrêtés par des Imbonerakure. Les victimes ont été sérieusement battues avant d'être conduites au cachot du commissariat communal de police à Giharo. Ils ont été accusés de

tenir des réunions clandestines. Le chef de colline de Mura, Laurent KARINDA et un certain J. Pierre NZOYISABA ont été aussi interpellés et mis également au cachot. Ils étaient venus voir ceux qui venaient d'être arrêtés.

1.3.2. Des enlèvements et/ou disparitions forcées

1) Frédéric NDUWIMANA, âgé de 27 ans, membre du parti d'opposition FNL aile d'Agathon RWASA est porté disparu depuis le 9 janvier 2018. Selon des sources sur place, Frédéric NDUWIMANA a été vu pour la toute dernière fois au bistrot appelé « Ku Mwembe » en commune Tangara, province Ngozi lorsqu'il partageait un verre avec son cousin Viateur NDAYISENGA, assistant comptable de la commune Tangara.

2) En date du 10 janvier 2018, Issa MUGEMANCURO, commerçant de la ville de Muyinga a été arrêté par des Imbonerakure avec des policiers sur ordre du chef du SNR à Muyinga, Gérard NDAYISENGA. Depuis lors, il est porté disparu. Selon des sources sur place, Issa MUGEMANCURO a été appelé au téléphone par des gens qui lui disaient qu'ils ont trouvé pour lui un marché de carburant de type mazout à Gasenyi. Arrivé à cet endroit, il a été arrêté à la barrière de Gasenyi par des Imbonerakure parmi lesquels le nommé Shabani NIMUBONA, responsable des Imbonerakure dans la province Muyinga, en même temps chef de la zone Cumba. Le chef de SNR à Muyinga, Gérard NDAYISENGA est venu récupérer ce commerçant puis l'a conduit vers un endroit inconnu, selon les mêmes sources.

3) En date du 19 janvier 2018, Jean Berchmans NYABENDA, militaire ex – FAB du grade de caporal et échangeur de monnaie, a été enlevé par des gens qui étaient à bord d'un véhicule du SNR. Des sources sur place ont indiqué que les ravisseurs lui ont coupé la priorité sur le boulevard du 28 novembre à sa sortie de la Coopérative d'Épargne et de Crédit pour l'Auto développement (CECAD) à bord de sa voiture et lui ont intimé l'ordre de les suivre vers une destination inconnue. Trois jours après, sa voiture a été retrouvée près du Zion Beach, non loin de l'Église Elshadaï et de l'hôpital BUMEREC sans numéro d'immatriculation. Les ravisseurs et le mobile de son enlèvement sont restés inconnus.

4) En date du 6 février 2018, vers 13 heures, Jean Pierre MUSHENGEZI surnommé Batanga, représentant du parti d'opposition FNL aile d'Agathon RWASA sur la colline Carurambo, zone Mugendo, commune Ntega, province Kirundo, a été arrêté par des Imbonerakure de cette colline à son domicile. Selon des sources sur place, Jean Pierre était chez lui, quand 5 Imbonerakure conduits par Daniel MAJAMBERE sont venus l'arrêter. Ils l'ont d'abord tabassé, puis l'ont conduit à la rivière Kanyaru pour l'y jeter, sur ordre du chef des Imbonerakure de la commune Ntega Alphonse NTEREKE alias l'Homme, et du représentant du CNDD-FDD en commune Ntega, Jean-Marie MUGUMYANKIKO alias

Sindyibigori. Selon les mêmes sources, Jean-Pierre a été accusé d'avoir dénoncé la torture faite par ces Imbonerakure à l'endroit d'un autre membre de son parti. Sa famille l'a cherché partout mais en vain. Ils ont plutôt trouvé la chemise qu'il portait, le jour de son arrestation, au bord de cette rivière.

5) En date du 13 mars 2018 vers 22 heures, Pascal NGENDAKUMANA, militaire ex-FAB du 421^{ème} Bataillon de Karuzi, affecté à Rukoko, commune Gihanga, province Bubanza a été enlevé puis porté disparu. Selon des sources sur place, Pascal NGENDAKUMANA a été enlevé par des gens que l'on n'a pas pu identifier, près du bureau provincial de Ngozi lorsqu'il venait de se séparer de ses amis avec qui il venait de partager un verre au Bar Shika de Ngozi. Il prenait la route allant vers le quartier Kinyami où il habitait avec sa famille. Depuis cette nuit, personne n'a retrouvé ses traces et son téléphone a été éteint. La police a annoncé qu'une personne a été arrêtée pour enquêtes mais aucune conclusion n'a été présentée à sa famille.

6) Dans la matinée du 3 mars 2018 vers 9 heures, Jean Marie Vianney ARAKAZA, âgé de 30 ans, étudiant et agent de la société de gardiennage PSG, a été kidnappé par Joseph Mathias NIYONZIMA alias Kazungu, agent du SNR. Selon des sources sur place, il aurait répondu à un appel de son ami avant d'être arrêté juste à son arrivée près de l'entreprise BRARUDI en zone urbaine de Ngagara, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie. Jean Marie Vianney ARAKAZA résidait dans le quartier Mutakura (12^{ème} avenue N° 3), zone urbaine de Cibitoke, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie. La famille de Jean Marie Vianney ARAKAZA a fait savoir qu'elle l'a cherché dans tous les cachots de la Mairie sans pouvoir le localiser.

7) En date du 23 mars 2018, Alexandre NIYONZIMA, démobilisé du parti d'opposition FNL aile d'Agathon RWASA, originaire de Kitwe, zone Mageyo, commune Mubimbi, province Bujumbura Rurale, résidant à Muyange en zone Rubirizi, a été enlevé à la 17^{ème} avenue du quartier Bubanza en zone Kinama, commune Ntahangwa, Mairie de Bujumbura, par des hommes non identifiés qui étaient à bord d'une voiture de marque Toyota, type TI aux vitres teintées. Il était allé rendre visite à son ami qui était hospitalisé dans un CDS. Il a été conduit vers une destination inconnue.

8) Rubin NDAYIKEZA, militaire ex-FAB de grade de caporal qui travaillait au camp Muha, est porté disparu depuis le 23 mars 2018. Le véhicule qu'il conduisait a été retrouvé en zone Buterere, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie près du quartier 10 de la zone Ngagara. Selon des sources sur place, avant d'être enlevé par des personnes non identifiées, il aurait répondu à un appel téléphonique.

9) En date du 28 mars 2018, dans la matinée, Janvier BIZIMANA, militaire du grade de caporal exerçant au camp Kirundo mais qui, à ce moment était basé à Mpanda, a été enlevé de chez lui en Mairie de Bujumbura par des hommes non identifiés vers une destination inconnue.

10) Le journaliste et chanteur du célèbre groupe Lion Story, Paul Bienvenu NIYONZIMA a été enlevé, en date du 12 avril 2018, par des inconnus à bord d'une camionnette de plaque 6399. Au moment de l'incident, il était tout près du bar appelé « Chez Gérard » se trouvant en face du monument « du soldat inconnu ». Selon des sources, celui qui a donné l'ordre d'arrestation était dans une jeep Land Cruiser de couleur noire immatriculée TZ 755. Personne n'a su le motif de son arrestation ni la destination des ravisseurs.

11) En date du 12 avril 2018, le Directeur commercial de l'entreprise Burundi Cement Company (BUCECO), Rodrigue NZEYIMANA a été enlevé par des personnes non identifiées. Son véhicule a été retrouvé vers 20 heures, sur le boulevard du 28 novembre non loin du campus Mutanga de l'Université du Burundi, à la jonction avec l'avenue de l'UNESCO. Le porte parole du ministère de la sécurité publique, Pierre NKURIKIYE a confirmé que la famille de la victime avait déjà saisi ce ministère et que les enquêtes avaient directement commencé.

12) En date du 11 mai 2018, vers 11heures, des militaires de la PM ont arrêté l'Adjudant Major Serges KUBWAYO, un retraité ex-FAB, mécanicien de l'avion présidentiel, à son lieu de travail au camp Gakumbu. Selon des sources sur place, ces militaires l'ont amené à son domicile sis à Kiyange en zone urbaine de Buterere, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie pour une fouille perquisition où aucune arme ou tout autre objet suspect n'y a été trouvé. Ils sont partis avec lui vers une destination inconnue.

13) En date du 21 mai 2018 vers 23 heures, au quartier Magara II, commune Bugarama, province Rumonge, Abel NIBIGIRA, âgé de 30 ans, membre de la Coalition «Amizero y'Abarundi», a été enlevé de chez lui par un groupe de 8 hommes armés de gourdins. Selon des sources sur place, il a été enlevé par des Imbonerakure. Le mobile et le lieu de sa destination n'ont pas été connus.

14) En date du 3 juin 2018, en zone Rukeco, commune Busiga, province Ngozi, Nestor NAHIMANA surnommé Kiwi, ex-FAB, a été enlevé par des agents du SNR. Les sources sur place ont indiqué que Nestor NAHIMANA a répondu à un appel téléphonique d'un inconnu lui invitant à se rendre en zone Rukeco et il n'est pas revenu. Selon les mêmes sources, dès son arrivée sur le lieu, il a été embarqué dans un véhicule double-cabine de

couleur blanche appartenant au SNR, en direction de Ngozi. Sa famille a cherché dans tous les cachots sans succès.

15) En date du 15 juin 2018 vers 13 heures, au village IV, zone Buringa, commune Gihanga, province Bubanza, Etienne NKUNZIMANA, natif de la colline Ndava, commune Buganda, province Cibitoke et Sébastien NDAGIJIMANA, natif de Jenda, commune Mugongo-Manga, province Bujumbura Rurale, tous membres de la coalition « Amizero y' Abarundi », ont été enlevés. Selon des sources sur place, ils ont été blessés par balle, l'un sur la tête et l'autre sur le bras, par des agents qui seraient du SNR avant d'être embarqués dans un véhicule, puis conduits vers une destination inconnue.

16) En date du 13 juillet 2018 vers 19 heures, Alexis SINDAGIJE alias Roberto, chef du quartier Musama et membre du parti d'opposition FNL aile d'Agathon RWASA, a été enlevé par un agent du SNR au bar « chez Janvier », en zone Kanyosha, commune Muha, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, Alexis SINDAGIJE attendait un ami à ce bar. Le ravisseur l'a embarqué à bord d'un véhicule à vitres teintées vers une destination inconnue. Les mêmes sources ont indiqué qu'Alexis SINDAGIJE avait déjà subi des menaces et intimidations de la part des responsables du CNDD/FDD en commune Muha.

17) En date du 23 août 2018, Emery EMERUSENGE, étudiant, âgé de 30 ans, originaire de la colline Muyombwe 2, zone Butare, commune Bukemba, province Rutana, a été porté disparu en mairie de Bujumbura. Des sources ont indiqué que Emery EMERUSENGE a quitté le domicile situé sur l'avenue Rusama de la zone Kinindo à 9 heures, disant qu'il allait à la rencontre de quelqu'un avec qui il avait un rendez-vous au centre-ville de Bujumbura. Depuis lors, personne ne l'a revu. Il avait terminé ses études dans la faculté de Banques et Assurances à l'université Martin Luther King et il venait de terminer son stage d'études à la BGF(Banque de Gestion et de Financement).

18) Jean Claude HABİYAKARE alias Kibaju, militaire du camp Ngagara, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie et exerçant son travail à l'Etat-major des Forces Armées Burundaises, a été enlevé dans l'après – midi du 17 septembre 2018. Selon des sources sur place, il a été enlevé avec sa moto de retour de son service par des personnes non identifiées. Selon les mêmes sources, son frère avait été enlevé en date du 8 septembre 2018..Les auteurs de cet enlèvement n'ont pas été identifiés.

19) En date du 21 septembre 2018 vers 16 heures, à la 13^{ème} transversale, sur la colline et zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rurale, Emmanuel NDUWIMANA, âgé de 26 ans, fils de MVUYEKURE et SIBOMANA, originaire de la colline Kansenga, commune Buganda, province Cibitoke, membre du parti d'opposition FNL aile

d'Agathon RWASA a été enlevé par Jean-Népomuscène DUSENGUMUREMYI, responsable des Imbonerakure en commune Mutimbuzi, en complicité avec le responsable du parti CNDD-FDD sur la colline Maramvya, 13^{ème} transversale et un Imbonerakure nommé Darius NTAMAVUKIRO. Selon des sources sur place, Emmanuel NDUWIMANA a été embarqué dans un véhicule de type Prado appartenant à Jean-Népomuscène DUSENGUMUREMYI avant d'être conduit vers une destination inconnue. Les amis de la victime et sa famille ont cherché le leur dans les cachots du poste de police de la zone Maramvya, zone Rubirizi, au cachot du SNR au quartier 10 Ngagara et au cachot du SNR tout près de la cathédrale Regina Mundi, mais en vain.

20) En date du 7 octobre 2018, sur la colline Ruhagarika, zone Gasenyi, commune Buganda, province Cibitoke, Mireille CISHAHAYO âgée de 37 ans et membre du parti MSD a été enlevée et conduite vers un endroit inconnu par le nommé MIBURO, responsable du SNR accompagné par des Imbonerakure de la localité.

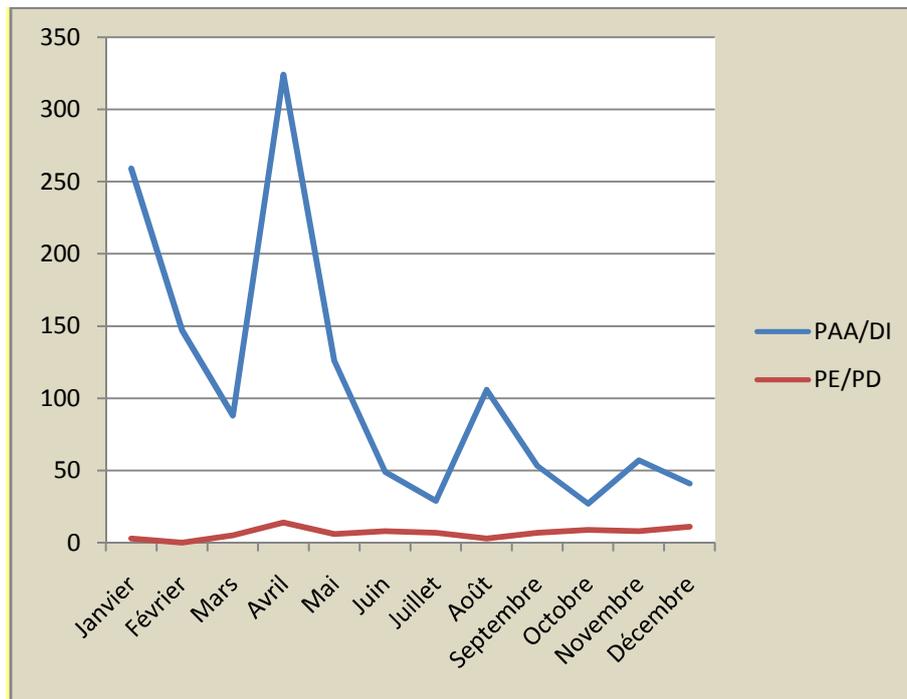
21) En date du 7 octobre 2018, vers 8 heures du matin, le Sergent Major Lucien NTAKARUTIMANA alias Tout terrain a été enlevé au quartier III, zone urbaine de Musaga, commune Muha, Bujumbura Mairie, par des personnes non identifiées après avoir répondu à un appel téléphonique du numéro +257 79 33 97 45 de Pascal HAKIZIMANA alias Nyangoma, agent de la Police Militaire. Selon des sources sur place, la victime était affectée à l'état - major des Forces de Défense Nationale du Burundi.

22) En date du 25 octobre 2018, sur la colline et zone Rusenda, commune Bukinanyana, province Cibitoke, 3 personnes à savoir Callixte MPOZENZI, Juvénal MUNDANE d'origine rwandaise et Fabien NGERAGEZE, membre de la coalition « Amizero y'Abarundi » ont été enlevées par MIBURO, responsable du SNR en province Cibitoke. Selon des sources sur place, les victimes ont été ligotées avant d'être embarquées à bord d'un véhicule qui a pris la direction de la province Kayanza. Selon les mêmes sources, il les accusait de collaborer avec des groupes armés qui sont hébergés au Rwanda. Les 3 hommes ont été conduits vers une destination inconnue.

23) En date du 10 novembre 2018 vers 21 heures, sur la colline Muremera, commune Butaganzwa, province Kayanza, Diomède NZOYISABA et Marc NZISABIRA, tous membres du parti FNL aile d'Agathon RWASA et tous commerçants et résidant sur la même colline, ont été enlevés par un groupe de 4 personnes non identifiées vêtues de manteaux. Selon des sources sur place, ce groupe les a conduits à pied vers une destination inconnue. Ils ont été enlevés sur leur lieu de travail.

En définitive et sans être exhaustif, au moins 1.306 personnes ont été arbitrairement arrêtées par la police, les agents du SNR ou les Imbonerakure en collaboration ou pas avec les autorités administratives et détenues illégalement, la plus part de fois, dans des cachots clandestins et au SNR tout au long de l'année 2018. En plus de cela, au moins 81 personnes ont été enlevées et conduites dans des endroits inconnus et/ou portées disparues tout au long de cette dure et pénible année.

1.3.3. Courbes de l'évolution des cas d'arrestation arbitraire et de détention illégale et des cas de personnes enlevées et/ou portées disparues en 2018



Pour mieux interpréter ces courbes :

⇒ En termes de chiffres et par ordre décroissant, les victimes d'arrestations arbitraires et de détentions illégales se présentent comme suit : Avril (324) - Janvier (259) - Février (147) - Mai (126) - Août (106) - Mars (88) - Novembre (57) - Septembre (53) - Juin (49) - Décembre (41) - Juillet (29) - Octobre (27), soit 1.306 au total.

⇒ En ce qui concerne les cas de personnes enlevées et/ou portées disparues, les données se présentent comme suit : Avril (14) - Décembre (11) - Octobre (9) - Juin (8) - Novembre (8) - Juillet (7) - Septembre (7) - Mai (6) - Mars (5) - Janvier (3) - Août (3), soit un total de 81 victimes.

1.3.4. De l'adoption du projet de loi portant révision du Code de Procédure Pénale.

En date du 18 avril 2018, l'Assemblée Nationale burundaise a adopté le projet de loi portant révision du code de procédure pénale.

Ce nouveau code de procédure pénale accorde à la justice et aux forces de l'ordre des compétences nouvelles y compris le contrôle des réseaux sociaux, des fouilles nocturnes ainsi que l'interception des messages électroniques ou téléphoniques pour des gens suspectés de crimes graves. La ministre de la justice a indiqué que les nouvelles méthodes ne concernaient que des crimes graves comme le terrorisme, le trafic humain et la détention illégale d'armes.

1.3.5. De la détention de membres de la société civile

1) En date du 26 avril 2018, le Tribunal de Grande Instance de Ntahangwa en Mairie de Bujumbura a prononcé le jugement du défenseur des droits de l'homme, Germain RUKUKI (ancien membre de l'ACAT Burundi). Sans qu'aucune preuve matérielle ne soit présentée, sur la base d'accusations mensongères, Germain RUKUKI a été condamné à 32 ans de prison pour « rébellion », « atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat », « participation à un mouvement insurrectionnel », « attentat au renversement d'un régime démocratiquement élu ».

L'affaire avait été entendue en date du 3 avril 2018 devant le Tribunal de Grande Instance de Ntahangwa en itinérance à Ngozi, où il était incarcéré. Rappelons aussi que Germain RUKUKI avait été arrêté en juillet 2017 à son domicile au quartier 6 de la zone Ngagara, commune Ntahangwa en Mairie de Bujumbura.

2) En date du 3 janvier 2018, le TGI de la Mairie de Bujumbura a confirmé la détention préventive de Nestor NIBITANGA, ancien représentant de l'APRODH dans la région Centre – Est du pays. NIBITANGA avait comparu le 28 décembre 2017 devant la chambre de conseil du TGI de la Mairie de Bujumbura en itinérance à Rumonge où il est détenu. Le procès s'est déroulé à la prison centrale de Murembwe à Rumonge. Ce défenseur des droits humains est accusé d'atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat et de rébellion. Ces accusations sont rejetées par ses avocats.

En date du 20 juin 2018, Nestor NIBITANGA, a comparu devant le Tribunal de Grande Instance de Mukaza (en Mairie de Bujumbura) en itinérance à la prison de Rumonge. Nestor NIBITANGA a rejeté toutes les accusations et a clamé son innocence. Le Ministère Public a requis une peine de vingt ans de prison ferme et l'affaire a été mise en délibéré.

En date du 13 août 2018, le Tribunal de Grande Instance de Mukaza a condamné Nestor NIBITANGA, à 5 ans de servitude pénale, a rapporté son avocat Fabien SEGATWA. Dans leurs motivations, les juges ont fait valoir que l'activiste avait continué de fournir des rapports sur la situation des droits de l'homme dans la région centre – Est du pays alors que l'APRODH était radiée par le gouvernement de la liste des organisations de la société civile. L'avocat de NIBITANGA a indiqué qu'il va interjeter appel de la condamnation. Rappelons que Nestor NIBITANGA a été arrêté à son domicile à Gitega, en date du 21 Novembre 2017.

1.3.6. Du rebondissement du dossier d'assassinat du Président Melchior NDADAYE

En date du 24 novembre 2018, très tôt le matin, des policiers, des agents du SNR et des Imbonerakure déguisés en policiers ont procédé à l'arrestation de 4 officiers supérieurs Ex- FAB en retraite, avec comme chef d'accusation, l'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat et complicité dans l'assassinat du Président Melchior NDADAYE. Ces arrestations ont été opérées après des fouilles perquisitions dans lesquelles aucun objet illicite n'a été saisi, selon des sources sur place.

Ces 4 officiers supérieurs sont :

- Le Général Célestin NDAYISABA alias Kibadaci arrêté à son domicile au quartier Kinanira 2 en commune Muha, en Mairie de Bujumbura,
- Le Colonel GUNUNGU,
- Le colonel NAHIGOMBEYE du quartier 6 en zone Ngagara, commune Ntakangwa en Mairie de Bujumbura
- Le Colonel NIYONKURU du quartier INSS en zone Rohero, commune Mukaza en Mairie de Bujumbura

Le même jour à 12h30, le Procureur Général de la République, Sylvestre NYANDWI a confirmé l'arrestation de ces 4 officiers militaires en retraite présumés impliqués dans l'assassinat du président Melchior NDADAYE, le 21 octobre 1993. Il a indiqué qu'après les enquêtes, ce dossier sera fixé devant les juridictions compétentes. Des sources ont indiqué que 11 officiers ex-FAB devraient être arrêtés pour avoir trempé dans l'affaire d'assassinat du président Melchior NDADAYE. Les mandats d'amener de ces présumés auteurs sont sortis le même jour.

En date du 30 novembre 2018, le parquet général de la République a émis 17 mandats d'arrêt contre plusieurs autorités civiles et d'anciens officiers supérieurs des forces de sécurité de l'époque. Selon Sylvestre NYANDWI, ils seraient impliqués dans l'assassinat du président Melchior NDADAYE dans son exécution et même après sa commission.

En tête de liste figure l'ancien Président de la République Pierre BUYOYA, actuellement Envoyé Spécial de l'Union Africaine au Mali. Il y a aussi Pascal SIMBANUKU, Alfred NKURUNZIZA, Mamert SINARINZI, Jean Bosco DARADANGWA, Bernard BUSOKOZA,

Vincent NIYUNGEKO, Juvénal NZOSABA, Jean KAMANA, Charles NTAKIJE, Astère GIRUKWISHAKA, Libère BARARUNYERETSE, Luc RUKINGAMA, Charles MUKASI et Antoine NDUWAYO. Alphonse Marie KADEGE, ancien 1^{er} Vice-président de la République est recherché par la justice burundaise dans le même dossier. Son mandat sera émis après avoir réuni toute son identification, a précisé le parquet général de la République. Sylvestre NYANDWI a demandé aux pays qui les hébergent de les extradier pour qu'ils puissent se justifier sur les faits qui leur sont reprochés.

I.4. Du contexte social

1)-Le point de vue social a été dominé par une pauvreté sans cesse croissante dans le pays et qui menace, du jour au lendemain, la vie et la survie de la population. Cette pauvreté a, au cours de l'année 2018, été exacerbée par des hausses des prix des produits pétroliers qui occasionnaient, de surcroît, la flambée des prix des tickets des bus de transport en commun et la hausse des prix des produits alimentaires, et des autres articles commerciaux. Dans la grogne de la population contre cette misère, les aléas climatiques ont grandement aggravé la situation : un climat aride avec trop de soleil durant plusieurs mois ou des pluies torrentielles qui emportaient des cultures.

2)-Malgré cette vie précaire de la population, les leaders burundais n'ont cessé de chercher à s'enrichir au détriment des citoyens, force rançons, contributions financières forcées.

Pour masquer cette situation abominable, le pouvoir en place a toujours clamé que la situation socioéconomique du pays est au beau fixe. Pourtant, l'on ne cessait de voir les hautes autorités sillonner les communes pour distribuer de l'aide en riz et haricots à des milliers de ménages qui n'ont pas la garantie d'un repas par jour et qui risquaient d'être emportés par la famine. Des sources concordantes ont indiqué que depuis Janvier jusqu'au 25 mars 2018, en commune Ntega de la province Kirundo, plus de 88 personnes sont mortes, probablement de faim.. Selon des sources sur place, ces personnes souffraient d'une épidémie non identifiée. Les patients souffraient de céphalées et mourraient après 2 jours. L'administration n'a rien signalé et la population n'a cessé de se lamenter car aucune intervention n'a eu lieu.

3)-Sous l'angle social, les problèmes fonciers et la chasse aux présumés sorciers ont, également alimenté les tensions sociales dans certaines localités surtout qu'ils étaient attisés par certaines autorités à la base. Bien des personnes et des familles ont été accusées de sorcellerie ici et là dans les provinces, pourchassées et tuées sans aucune preuve palpable. Selon nos sources, certains administratifs ont donné le mot d'ordre pour éliminer physiquement toute personne présumée sorcière ainsi que les voleurs

attrapés en flagrant délit (cas des communes Cendajuru, Kirundo, Mugina, Rugazi, Mpanda et Bubanza). Ainsi des listes des personnes à abattre ont été minutieusement confectionnées discrètement. De fausses accusations ont été fomentées contre des personnes qui ne voulaient pas être membres du parti CNDD-FDD ou qui avaient refusé de donner les contributions forcées exigées par les Imbonerakure.

Ainsi, par exemple, au mois de septembre 2018, un climat de suspicion des personnes qui pratiqueraient la sorcellerie a régné au sein des habitants de certaines collines des communes Rugazi, Mpanda et Bubanza. Selon des sources sur place, des tracts de menaces de mort à l'encontre des personnes présumées sorcières ont été retrouvés dans différentes localités des communes ci-haut citées avec des listes de ces personnes. Les mêmes sources indiquaient qu'en moins de 2 mois, 6 personnes ont été retrouvées mortes au chef-lieu de la seule commune de Rugazi.

4)-En ce qui concerne cette incitation à tuer les voleurs, l'exemple éloquent est celui de 2 enfants qui, en date du 14 janvier 2018, sur la sous-colline Kinwanuma, colline Nyamabere, commune Mpanda, province Bubanza, Egide BIGIRIMANA, âgé de 10 ans et BAYISENGE ont été attrapés par Elias NYANDWI avec du maïs volé dans son champ. Selon des sources sur place, Elias NYANDWI a aussitôt creusé deux trous où il a enterré vivants les deux enfants jusqu'au niveau de la poitrine. Un habitant de la localité qui passait a entendu les cris de ces 2 enfants et les a secourus. Craignant une suite désagréable à son acte, Elias NYANDWI a directement pris fuite. Les autorités administratives et policières disent que l'auteur est toujours recherché.

5)-Au cours du mois d'avril 2018, un phénomène bizarre s'est observé en commune Gihanga en province Bubanza où des tombeaux ont été profanés et pillés au cimetière de Mpanda se trouvant dans la même commune. Ce cimetière est le site qui accueille les défunts de la Mairie de Bujumbura et ceux de l'Ouest du Pays. Ces tombeaux ont été démolis par des personnes non identifiées dans le but de voler des objets de valeur avec lesquels les morts avaient été enterrés, comme : montres, chainettes et bagues en or, souliers et autres. Cela a étonné et choqué tout le monde au moment où, dans la culture burundaise, les morts sont très respectés.

6)-Enfin, un autre fait non moins important qui a eu des conséquences graves sur le vécu socioéconomique de la population burundaise est la suspension de toutes les ONG étrangères oeuvrant au Burundi. En effet, en date du 1^{er} octobre 2018, les ONGs étrangères oeuvrant au Burundi ont été obligées de suspendre leurs activités suite à la décision du Conseil National de Sécurité (CNS) réuni en date du 27 septembre 2018. Le CNS a décidé la suspension des activités de toutes les ONGs étrangères se trouvant sur le territoire national pour une période de trois mois. En date du 2 octobre 2018, au cours

d'une réunion organisée par Pascal BARANDAGIYE, Ministre de l'intérieur, de la formation patriotique et du développement local, il a déclaré que le gouvernement conditionne la reprise des activités de ces ONGs par la présentation de 4 types de documents à savoir :

- la convention de coopération signée avec le Ministère des relations extérieures,
- le protocole d'exécution de la loi régissant les ONGs étrangères et le plan national de développement du Burundi,
- un acte d'engagement au respect de la réglementation bancaire au Burundi
- un plan progressif de correction des déséquilibres ethniques avec un délai d'exécution de trois ans et une période d'un an d'évaluation du respect de ces équilibres.

Les conséquences de cette mesure ont directement commencé à s'observer sur terrain dans les zones d'intervention desdites ONGs et sur tous les plans de la vie socio – économique du pays, surtout dans les domaines sanitaire et agricole où les bénéficiaires ne savaient plus à quel saint se vouer alors que ce sont des personnes vulnérables.

1.5. De la jouissance des libertés publiques

Au cours de l'année 2018, les libertés publiques et individuelles ont continuellement été entamées dans notre pays.

En effet, plusieurs médias ont été suspendus à 2 semaines du référendum et selon plusieurs spécialistes des médias, il n'y avait pas de raisons profondes. Les faits se présentent comme suit :

1) En date du 4 mai 2018, dans un communiqué de presse numéro 004/CNC/KR, le CNC a pris une décision de suspendre les radios BBC et VOA pour six mois à compter du 7 mai 2018 tandis que la RFI, Isanganiro et la CCIB FM ont reçu une «mise en garde». De même, la rubrique « Annonces et publicité» du journal «Le Renouveau du Burundi» a été suspendue pour une période de 3 mois à partir du 7 avril 2018. Cette suspension des médias à la veille du référendum constitutionnel a inquiété plusieurs personnes tant dans le monde médiatique qu'au niveau de l'opinion publique. Les 2 médias à savoir BBC et VOA n'ont même pas été autorisés de rouvrir à la fin des 6 mois de suspension.

2) En date du 7 mai 2018, un agent du SNR a confisqué l'enregistreur de Jean Bosco NDARURINZE, journaliste correspondant de la Voix d'Amérique région Nord. C'était lors du meeting référendaire du parti CNDD-FDD à Nyarunazi, commune Busoni, province Kirundo. Selon des sources sur place, le responsable du SNR a, par la suite, intimé l'ordre à Jean Bosco NDARURINZE de quitter les lieux sans délai.

DEUXIEME PARTIE:

DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE

II.1. De l'état des lieux

L'année 2018 a été un cauchemar jonché de pleurs pour de familles entières dans tout le Burundi. En effet, le droit à la vie a continuellement été bafoué. Nombre de personnes ont été tuées, nombre de cadavres ont été retrouvés dans des cours d'eau, dans des brousses et dans des maisons avec simulation de suicide. Les familles perdantes n'ont cessé de pleurer les leurs sans espoir de voir les bourreaux jugés et condamnés. Cet état de choses a créé des névroses dans certaines familles et dans d'autres, des psychoses sans précédent. A part que les assassins affinent, d'un jour à l'autre, leurs mécanismes d'attaque pour ne pas être démasqués, les instances judiciaires burundaises semblent être complices, du moment que les enquêtes déclarées, chaque fois qu'il y a une personne tuée, n'ont jamais été concluantes.

Tout au long de l'année 2018, les conflits fonciers, les présomptions de sorcellerie, la traque des présumés voleurs, les règlements de compte ainsi que la justice populaire se sont multipliés, occasionnant par conséquent beaucoup de pertes de vies humaines.

Nombreuses personnes tuées ou blessées sont tombés dans des attaques armées tantôt sur les voies publiques, tantôt dans des bistrotts et même dans des ménages. Dans tous ces cas, la police, les agents du SNR et les Imbonerakure ont été, à maintes reprises, pointés du doigt par les membres des familles des disparus.

Bref, les victimes, les auteurs ainsi que les motifs avancés dans les atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique des personnes sont pratiquement les mêmes que ceux qui ont été développés plus haut dans la section 1.1. Du contexte sécuritaire.

Ici, nous ne donnerons que quelques illustrations :

- 1) En date du 2 janvier 2018, Fulgence MANIRAKIZA, résidant sur la colline Bugiga, commune Bukemba, province Rutana, a été battu à mort par les habitants de cette colline au moment où il venait d'être attrapé en flagrant délit en possession d'une plaque solaire volée dans la localité. Plusieurs habitants de celle localité ont décrié cette justice populaire dans un pays où il y a la loi.

2) En date du 5 janvier 2018, vers 19 heures, sur la route menant vers la frontière Kobero, sur la colline Nkanka, zone Butarugera, commune Butihinda, province Muyinga, Isaac NZEYIMANA, échangeur de monnaie sur le poste de frontière de Kobero et



SEZIRAHIGA, motard qui le transportait, ont été fusillés dans une embuscade tendue par un groupe de gens non identifiés armés de pistolets. Selon nos sources, les auteurs ont également pris tout l'argent que les deux hommes avaient sur eux. Deux suspects ont été arrêtés par la police pour enquêtes.

Les corps d'Isaac NZEYIMANA, échangeur de monnaie et SEZIRAHIGA, motard

3) Dans la nuit du 8 janvier 2018 vers 21 heures, JUMA Maurice, commerçant de gros bétail à Kobero en commune Butihinda, province de Muyinga, est mort au cachot de la PJ Muyinga. Il a succombé aux sévices de la torture lui infligée après son arrestation par Gérard NDAYISENGA, responsable provincial du SNR à Muyinga. Selon des sources sur place, il l'accusait d'avoir assassiné feu Isaac NZEYIMANA, échangeur de monnaie à Kobero.

4) En date du 15 janvier 2017, vers 7 heures, sur la colline Nkango, commune Butaganzwa, province Kayanza, Jacques NZOYISABA, membre du parti d'opposition FNL aile d'Agathon RWASA, a été retrouvé mort ligoté avec des ceintures, dans la rivière Nkokoma passant dans cette localité. Selon des sources sur place, il aurait été tué par des Imbonerakure car il avait dit aux gens de voter «NON» lors du référendum pour le changement de la Constitution du Burundi.

5) Dans la matinée du 16 janvier 2018, Joachim NDAYISABA (30 ans), originaire de Buraza en province Gitega, a été retrouvé mort étranglé dans un caniveau près de l'église vivante de Jabe et de l'arrêt bus dit « Foyer » en zone Bwiza en commune Mukaza de la Mairie de Bujumbura. Selon des sources policières, la victime serait un voleur qui aurait



été assassiné par ses collègues lors du partage du butin (un téléphone) qu'ils venaient de voler non loin du lieu du crime. Toujours selon la police, 5 personnes ont été arrêtées pour enquête. Toutefois, selon des sources de son voisinage au quartier Jabe, Joachim NDAYISABA aurait plutôt répondu à un appel téléphonique d'un inconnu et il n'est plus revenu.

Sur l'image ci – contre : le corps sans vie de Joachim NDAYISABA dans un caniveau

6) En date du 18 janvier 2018, NDUWAMUNGU Burimbwa, âgé de 15 ans, de la composante sociale Twa, de la colline Burarana, commune et province Bururi est mort à son domicile. Selon des sources sur place, il serait mort à la suite des coups et blessures lui infligés par ses voisins en date du 16 janvier 2017 l'accusant d'avoir volé puis égorgé une chèvre dans le voisinage. La population de la localité n'a cessé de décrier ce règlement de compte et cette justice populaire.

7) En date du 28 janvier 2018, vers 4 heures du matin, sur la colline Gatabo, commune Butaganzwa, province Kayanza, Pontien SIBONIYO, membre du parti d'opposition UPRONA aile de Charles NDIJIJE a été tué par des Imbonerakure, dont les prénommés Nepomucène, Désiré et Claver surnommé Ziryezose. Selon des sources sur place, il avait acheté une propriété à Salvator NDUWAYO, membre du parti CNDD-FDD. Ce dernier a voulu reprendre sa propriété et remettre l'argent à l'acheteur, ce qu'il a refusé. Les présumés auteurs de ce crime n'ont pas été inquiétés.

8) En date du 2 février 2018, vers 1 heure, sur la colline Nkango, commune Butaganzwa, province Kayanza, Richard BIBONIMANA (âgé de 35 ans), membre du parti d'opposition FNL aile d'Agathon RWASA, a été tué étranglé par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, les traces sur son cou laissaient voir qu'il avait été tué à l'aide d'une corde. Les auteurs et les mobiles du meurtre sont restés inconnus.

9) Dans la nuit du 24 février 2018 vers 22 heures, sur la colline Gahise, commune Butaganzwa, province Kayanza, Dismas SINZINKAYO, membre du parti d'opposition FNL aile d'Agathon RWASA, a été tué par des Imbonerakure dont Alexis NDUWIMANA, Paul NSABIMANA, Claude NIYONZIMA et Mathieu KARIKURUBU. Selon des sources sur place, ils l'ont tué parce qu'il a refusé de leur montrer le récépissé pour l'enrôlement au référendum constitutionnel et aux élections de 2020.

10) En date du 2 mars 2018, deux corps sans vie d'hommes non identifiés ont été découverts flottant sur les eaux de la rivière Rusizi au niveau de la transversale 2 sur la colline Murambi en commune Buganda de la province Cibitoke. Les deux corps ont été retrouvés par les pêcheurs. Selon des sources locales, les victimes étaient ligotées et avaient des traces de coups. Les corps n'ont pas été repêchés car les autorités auraient interdit de toucher tout cadavre découvert, a indiqué un habitant de cette localité. Le chef de zone de Gasenyi a refusé de se rendre sur les lieux lorsqu'il a été averti, dit-on des sources locales. Les habitants de Murambi et Ruhagarika craignent d'attraper des maladies en consommant l'eau de cette rivière.

11) En date du 17 mars 2018, Simon BIZIMANA de la colline Gisoro, zone Twinkwavu, commune Cendajuru, province Cankunzo, a rendu son âme suite à la torture lui infligée par des agents du SNR de Cankuzo. Selon des sources sur place, il avait été arrêté en date du 14 février 2018 à Cendajuru et détenu dans un cachot isolé qui était contrôlé seulement par le SNR et le commissaire provincial de police. Selon des sources sur place, ni les OPJ, ni le procureur et ses substituts n'avaient accès à ce cachot clandestin. S.BIZIMAMA a été libéré provisoirement du cachot par le procureur en date du 14 mars 2018 sur demande de sa famille et conduit directement à l'hôpital où il a succombé 3 jours après. Selon les mêmes sources, les policiers qui le gardaient ont vidé les lieux après avoir remarqué qu'il était tombé dans le coma.

12) En date 5 avril 2018 vers 16 heures, Domitien HAKIZIMANA, maçon originaire de la colline Ruhwago, commune et province Ruyigi, a été retrouvé sans vie dans la rivière Sanzu qui traverse la même commune. Selon des sources sur place, il avait disparu dans la nuit du 4 au 5 avril 2018. En sortant de la maison, sa femme pensait qu'il était allé faire sa toilette dehors. Son corps a été retrouvé par quelqu'un qui était allé se baigner dans cette rivière.

13) En date du 7 avril 2018 vers 20 heures, sur la colline Nkango, commune Butaganzwa, province Kayanza, Thierry NTAKARUTIMANA, commerçant de cette colline et membre du parti d'opposition UPRONA aile de Charles NDITJE a été tué à environ 200 mètres de chez lui lorsqu'il rentrait. Les assassins n'ont pas été identifiés. Le motif de ce meurtre est resté inconnu.

14) Une femme âgée de plus de 70 ans du nom de Marguerite HABONIMPA a été retrouvée morte en date du 10 avril 2018 soir dans un champ de manioc au village 5 en commune de Gihanga, province Bubanza. Selon des sources sur place, la femme a été tabassée avant d'être égorgée. Les mêmes sources ont indiqué que la victime était accusée de sorcellerie. Elle avait déjà échappée de justesse à maintes reprises à des tentatives d'assassinat. Sa famille n'a cessé de réclamer que justice soit faite.

15) Dans l'après midi du 10 avril 2018, Thaddée NZOKIZWANIMANA de la commune Rugombo en province de Cibitoke a succombé à ses blessures après avoir été sauvagement battu par des Imbonerakure qui, selon des sources locales, l'accusaient de sorcellerie. Dans un état critique, il a été conduit dans le cachot de ladite commune où il a succombé à ses blessures. Aucune poursuite judiciaire n'a été entamée à l'endroit de ces jeunes affiliés au parti au pouvoir.

16) Dans la nuit du 16 Avril 2018, aux environs de 20 heures, sur la route Bujumbura – Cibitoke et plus précisément sur la colline Kagwema (1^{ère} transversale), en commune Gihanga en province Buzanza, une attaque a été perpétrée par des personnes armées de fusils et qui n’ont pas été identifiées. Au cours de cette attaque, 3 personnes ont été tuées, 4 autres grièvement blessées et 3 kidnappées. Un camion rempli de ciment qui venait de la province Cibitoke a été la cible de ce groupe. Par après, ils se sont repliés vers la réserve naturelle de Rukoko.

17) Dans l’après - midi du 18 avril 2018, en commune urbaine de Ntampangwa, zone Ngagarara, au bord du lac Tanganyika, près du bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB), un corps sans vie d’un homme en état de décomposition a été découvert. La victime n’a pas pu être identifiée en raison de son état de décomposition avancé.



Sur les 2 images: le corps sans vie de la victime avant et après avoir été repêché des eaux du Lac Tanganyika (voir commentaire au n°17 ci-dessus)



18) En date du 21 avril 2018, vers 21 heures, sur la colline Kivoga, commune Gahombo, province Kayanza, deux grenades ont été lancées dans un cabaret. A ce moment, 5 personnes sont mortes dont deux à l’hôpital et 22 autres ont été blessées. Selon des sources sur place, un policier prénommé Yves a été par la suite arrêté puis incarcéré à la prison centrale de Ngozi pour des raisons d’enquête.

19) En date du 21 avril 2018 vers 10 heures, sur la colline, zone et commune Buhiga en province Karuzi, un jeune de 20 ans du nom de YAMUREMYE, a été tabassé par 10 Imbonerakure dont Fayida, Issa NIZIGIYIMANA, Landry MUNEZERO, Damas, Gérard, Saidi Alias Makara, Bomare, Asmani, Yoya. Selon des sources sur place, ils l'accusaient de vol de l'argent à la mère de l'un de ces Imbonerakure prénommé Fayida. Dans un état très critique, ils l’ont alors conduit au cachot de la zone Buhiga mais la police l'a envoyé au CDS Buhiga, puis il a été vite transféré à l’hôpital Buhiga où il est mort, le même jour vers 19 heures. Les auteurs de ce meurtre n’ont pas été inquiétés.

20) Dans l’après - midi du 22 avril 2018, trois corps sans vie non identifiés dont deux hommes et une femme ont été retrouvés ligotés et flottant sur les eaux de la rivière Kanyaru du côté de la sous-colline Karira, colline Carurambo, zone Mugendo, commune Ntega, province Kirundo. Selon des sources sur place, les Imbonerakure les ont repêchés de la rivière et ont appelé l’administrateur communal Philippe NGABONZIZA et le représentant communal du parti CNDD-FDD. Selon les mêmes sources, ces derniers les ont obligés de les rejeter dans cette rivière.

21) En date du 24 avril 2018, le corps sans vie de Divine KANEZA, résidente au quartier III de la zone urbaine de Ngagara et originaire de la colline Mugomera, commune Mugamba, province Bururi, a été découvert au quartier IV de la même zone en face du palais des congrès de Kigobe abritant le parlement. Selon des sources sur place, la victime



avait été étranglée et présentait des signes de viol. Elle avait été kidnappée le soir du 23 avril 2018 après avoir répondu à un appel téléphonique.

Sur l'image ci – contre : le corps sans vie de Divine KANEZA allongée dans la brousse

22) En date du 2 mai 2018 vers 20 heures, sur la colline Kabuyenge, commune Gisuru, province Ruyigi, des malfaiteurs embusqués derrière un kiosque appartenant à Innocent KAYOBERA, ont lancé une grenade suivie de plusieurs coups de feu. A ce moment, 5 personnes qui étanchaient leur soif ont été grièvement blessées y compris KAYOBERA. Selon des sources sur place, les personnes blessées ont été transportées à l'hôpital de Gisuru où deux parmi elles sont mortes. Il s'agit de Sévérin NYABENDA et Eric NIYONKURU. Selon les mêmes sources, Jean KANANI, déserteur des Forces de Défense Nationale a été arrêté par la police en date du 3 mai 2018 pour des raisons d'enquête.

23) En date du 3 mai 2018, en commune Giheta, province Gitega, Ménard NDUWABIKE (23 ans), membre du parti d'opposition FNL aile d'Agathon RWASA, a succombé à ses blessures à l'hôpital de Kibimba. Selon des sources sur place, il avait été tabassé dans la soirée du 27 avril 2018 à 22 heures par des Imbonerakure de la commune Giheta en ronde nocturne. Deux autres personnes ont été blessées grièvement dans la même nuit. Selon les mêmes sources, ces Imbonerakure avaient instauré un couvre-feu fixé à partir de 22 heures et une amende de 20 000 FBU était imposée à toute personne qui n'était pas de leur obéissance politique.

24) Dans la matinée du 7 mai 2018, un corps sans vie d'un homme qui n'a pas été identifié a été retrouvé dans des plantations de riz au quartier Buhinyuza en zone urbaine



de Kinama, commune Ntakangwa, Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, cet homme avait été décapité par des inconnus. Selon les mêmes sources, un écriteau en kirundi disant «Urunwa rurahanwa » c'est – à – dire «Dévoiler un secret, c'est punissable» avait été laissé sur son corps.

Sur notre image : le corps de la victime décapitée.

25) Dans la nuit du 11 au 12 mai 2018 vers 22 heures, sur la colline Ruhagarika, commune Buganda, province Cibitoke, des hommes non identifiés armés de fusils, grenades et machettes ont tué 26 personnes dont Sankiri, Rusuku, Mujosi, Abdoul et sa femme, Vianney et sa mère, William et son enfant, Shombanyi, Thomas et ses enfants. Selon nos sources, 8 autres personnes ont été blessées dans cette attaque. Selon les mêmes sources, le militaire du grade de Major qui était le chef de position de Ruhagarika a été désarmé par ses supérieurs; l'accusant de n'avoir pas intervenu. Les mêmes sources ont encore indiqué que les assaillants ne sont pas venus de la RD Congo mais du côté des montagnes qui surplombent la commune Buganda. Selon le Ministre de la sécurité publique et gestion des catastrophes, les assaillants se sont repliés vers la RD Congo.

26) En date du 13 mai 2018 vers 23 heures, sur la colline Kavomo, commune et province Kirundo, le ménage de Salvator SIMBAVIMBERE a été attaqué à la grenade. Selon des sources sur place, les tueurs ont lancé la grenade dans la chambre à coucher à travers la fenêtre. Selon les mêmes sources, Salvator est mort sur le champ et sa femme a été blessée. Elle a été transportée à l'hôpital de Kirundo par la police et l'administrateur communal qui sont arrivés directement sur les lieux du drame. Signalons qu'il y avait quelques mois, la victime avait été accusée d'avoir ensorcelé une fille de la localité.

27) En date du 14 mai 2018 vers 7 heures, en zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rurale, 7 corps sans vie d'hommes ont été retrouvés flottant sur les eaux de la rivière Rusizi vers l'embouchure du lac Tanganyika. Selon des sources sur place, ces corps étaient ligotés et n'ont pas été identifiés.

28) Dans la matinée du 24 mai 2018, dans la forêt de la Kibira au niveau de la sous-colline de Kibande, zone de Butahana, commune Mabayi, province Cibitoke, 3 corps sans vie que l'on n'a pas pu identifier ont été découverts en état de décomposition. Selon des gardes forestiers qui ont vu les corps des défunts, ils étaient ligotés.

29) Dans la nuit du 29 au 30 mai 2018, sur la colline Bihogo, commune Gasorwe, province Muyinga, 3 présumés bandits qui sont NKEZABAHIZI de la colline Migunga, le prénommé Pascal alias Gisuma du site Karira et MISAGO Evariste de la colline Kinama ont été tués par la population de cette localité. Selon des sources locales, les principaux auteurs de ce crime étaient Daniel de la colline Karira, Evode de la colline Mugunga et Amissi alias Watara de la colline Masasu dans la même commune. Les mêmes sources ont indiqué que ce crime a été commis en présence du chef de zone, et des chefs des collines Mugunga et Gikwiye.

30) Le soir du 7 juin 2018 vers 20 heures, des hommes non identifiés armés de fusils qui s'étaient faits passer pour des clients ont tué par balle Vincent BARISHAKARIKE, âgé

de 48 ans, ex-FAB en retraite et originaire de la commune et province Bururi, exerçant le métier de taximan. Selon des sources sur place, il a été fusillé tout près du Lycée de l'Amitié sur la chaussée Mgr Buconyori, en zone Ngagara, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie et il est mort sur le champ. Nos sources en zone Ngagara ont indiqué que le véhicule de la victime a été conduit au bureau de la zone Ngagara. Les mobiles de cet assassinat n'ont pas été identifiés.

31) En date du 16 juin 2018 vers 1 heure du matin, sur la colline Musema, commune Butaganzwa, province Kayanza, Gabriel NDAYISENGA a été tué à coups de machette à son domicile. Selon des sources sur place, Gabriel NDAYISENGA avait refusé de payer les cotisations pour le parti au pouvoir. Selon les mêmes sources, les présumés auteurs de cet assassinat sont quatre Imbonerakure qui sont : Marc CIZA et Gabriel GAHUZENGE, Donatien GAHUNGU et Thaddée SINIGIRIRA. Les 2 premiers ont directement été arrêtés tandis que les 2 autres ont pris le large et sont recherchés par la police.

32) En date du 27 juin 2018 midi, trois corps sans vie ligotés ont été découverts sur la colline de Nyagumba, zone Masango, commune Bukinanyana en province Cibitoke. Les corps de ces 3 personnes étaient en état de décomposition et n'ont pas été identifiés. Ce sont les habitants qui se rendaient au marché de Ndora qui ont découvert les cadavres. L'administration locale a directement procédé à l'enterrement des corps.

33) En date du 2 juillet 2018, le nommé NZOKIRA, originaire de la colline Buga et Audace NYOBEWUBUSA, maçon, originaire de la commune Gitanga en province Rutana, ont succombé à leurs blessures après avoir été tabassés par 4 Imbonerakure, à savoir HAVYARIMANA alias Nkorabara, représentant des Imbonerakure en zone Gatabo; NYANDWI alias Warigara représentant du parti CNDD-FDD sur la colline Gatabo; KORIMBA, représentant des Imbonerakure sur la colline Buga et Wakera. Selon des sources sur place, les victimes ont été torturées en date du 27 juin 2018, sur la colline Dunga, commune Kayogoro, province Makamba. NZOKIRA a été admis au CDS Gatabo avant d'être transféré à l'hôpital de Kibuye en province Gitega où il a succombé à ses blessures. Audace NYOBEWUBUSA non plus n'a pas survécu à ses blessures.

34) Dans la matinée du 16 juillet 2018, sur l'avenue de l'imprimerie tout près de l'Université du Burundi, entre le campus Mutanga et l'ECOFO du Jardin Public de la zone Nyakabiga, le corps sans vie de Gélase NZEYIMANA, âgé de 31 ans, chauffeur, a été retrouvé par la population.



L'image de la victime

Selon des sources sur place, Gélase NZEYIMANA était natif de la colline Gitanga, commune Gisagara, province Cankuzo et

résidait en zone Rohero, en commune Mukaza en Mairie de Bujumbura. Selon des sources policières de la zone urbaine de Nyakabiga, il avait été étranglé et amené mort sur le lieu où l'on a retrouvé son cadavre. Les auteurs et les mobiles de cet assassinat sont restés inconnus.

35) En date du 22 juillet 2018 soir, sur la colline Kimanama, zone Mubuga, commune et province Gitega, Cassilde NTIRAMPEBA, vieille femme âgée de 80 ans, a été ligotée et brûlée vive par des gens non identifiés qui ont fait irruption dans sa maison. Selon des sources sur place, avant son assassinat, les gens de la localité l'accusaient de sorcellerie.

36) En date du 5 août 2018, vers 21 heures, sur la RN5 (route Bujumbura – Cibitoke), en commune Gihanga, province Bubanza, un véhicule militaire de type pick-up est tombé dans une embuscade tendue par un groupe d'hommes armés qui se sont ensuite repliés vers la réserve naturelle de la Rukoko. Selon des sources sur place, 3 militaires à bord du véhicule sont morts sur le champ et 5 autres ont été blessés.

37) Dans la nuit du 2 au 3 septembre 2018, sur la colline et zone Baziro, commune Gitobe, province Kirundo, le couple de MIBURO et MINANI a été assassiné à coups de machette par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, ils étaient accusés de sorcellerie dans leur voisinage. Parmi les voisins, un homme et une femme ont été arrêtés et détenus au poste communal de police pour des raisons d'enquête.

38) En dates du 13 et 14 septembre 2018, sur la colline Nyenzi, commune Gitobe, province Kirundo, 3 corps sans vie des motards enlevés à Muyinga ont été découverts par la police après les enquêtes. Selon des sources sur place, les cadavres de JUMA Barnabé reconnu par le biais de son badge, enlevé le 30 juillet 2017, celui de Denis HABARUGIRA (20 ans), enlevé le 30 août 2018 aux environs de 10h35 avec sa moto neuve et celui de Déogratias MANIRAMBONA qui avait disparu le 10 mai 2018 ont été retrouvés enterrés dans une bananeraie de Samuel HATUNGIMANA, âgé de 36 ans, à quelques mètres de sa maison. Selon les mêmes sources, Samuel HATUNGIMANA qui avait été libéré de la prison de Ngozi en 2013 par la grâce présidentielle après sa condamnation suite au meurtre, est détenue avec 6 autres personnes dont Déo NDACAYISABA, natif de la commune Gashoho en province Muyinga. Il achète les motos volées de la même manière. Il a été arrêté à Bambo en province Kirundo. Il s'agit aussi de Thierry KWIZERIMANA, âgé de 20 ans, natif de la colline Nyenzi, commune Gitobe, province Kirundo ; NSHIMIRIMANA- Ndibanje, Samson NZIGAMWANAYO, âgé de 20 ans, natif de la colline Nyenzi, commune Gitobe, province de Kirundo, Ange Diella NIYUHIRE, âgée de 20 ans, épouse de l'autre présumé auteur dans le dossier et Elias KWIZERA natif de la commune Gitobe, province Kirundo.

39) En date du 14 septembre 2018, sur la colline Rweza, commune et province Gitega, 2 corps sans vie d'une femme et de son enfant ont été retrouvés dans la rivière Ruvyironza. Selon des sources sur place, les 2 corps étaient en décomposition et n'ont pas été identifiés. L'administration en collaboration avec la police de la protection civile ont directement procédé à l'inhumation de ces corps.

40) Dans la nuit du 24 au 25 septembre 2018, sur la colline Ruziba en commune Mugina en province Cibitoke, Berthe NTIBANYIHA âgée de 45 ans et membre du parti CNDD-FDD a été tuée étranglée par des personnes non identifiées. Les administratifs à la base affirment que cette femme a été soupçonnée de pratiquer la sorcellerie. L'administration communale précise qu'une personne présumée auteur du crime a été arrêtée. Elle rappelle à la population de faire des rondes nocturnes et de signaler à temps tout mouvement suspect de personnes.

41) En date du 2 octobre 2018 vers 17 heures, sur la colline et zone Nyabibuye, commune Shombo, province Karuzi, Honorate NGORAGOZE, âgée de 50 ans, a été tabassée à mort à coups de bâtons et de pierres, puis son corps a été jeté dans la rivière Ruvubu. Selon des sources sur place, la victime avait été enlevée le même jour, vers 11 heures, chez elle, sur la colline Gatabo de la commune Shombo, par un groupe d'Imbonerakure de cette colline commandé par le prénommé Sylvestre, lequel l'avait conduite sur la colline Nyabibuye où elle a été tuée. Elle était accusée de sorcellerie. Selon les mêmes sources, son corps n'a pas été retrouvé. La police a arrêté Sylvestre avec son neveu, lui aussi Imbonerakure, ils ont été conduits au cachot de la commune Shombo.

42) En date du 12 octobre 2018, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé dans la rivière Mubarazi, située entre la colline Bugerera de la commune Mbuye en province Muramvya et Murambi de la commune Kiganda dans la même province. Selon des sources sur place, ce cadavre présentait du sang sur son visage. Les mêmes sources ont indiqué que le corps de la victime a été conduit à la morgue du CDS Gatabo en attendant son inhumation.

43) En date du 24 octobre 2018, un certain NDIKUMANA de la colline Segga en commune Butezi en province Ruyigi a été arrêté par les Imbonerakure, puis tué et décapité. Il était accusé du vol de 3 chèvres. Personne n'a été arrêté pour ce cas de justice populaire.

44) En date du 25 octobre 2018, Cassien NIMUBONA, âgé de 38 ans, fils de Frédéric MUSITA et NTIRINGANIZA Viva, originaire de la colline Mabanza, zone Muyama, commune Buyengerero, province Rumonge, a été retrouvé mort pendu sur un arbre sur la colline Kazirabageni, commune Nyanza-lac, province Makamba.



L'image de la victime

Selon des sources sur place, le corps de la victime présentait des signes des blessures suite aux coups de bâtons et des traces sur les bras montrant qu'il a été ligoté avant d'être exécuté et ce suicide serait une simulation. Selon les mêmes sources, deux présumés assassins ont été arrêtés et gardés au cachot de la police à Nyanza-Lac.

45) En date du 26 octobre 2018, dans la forêt de Kibira, zone Masango, commune Bukinanyana, province Cibitoke, deux corps sans vie ligotés et en état de décomposition ont été retrouvés par des passants. Selon des sources sur place, ces personnes avaient été décapitées et auraient été tuées ailleurs avant d'être jetées dans cette forêt de la Kibira. Selon les mêmes sources, ces corps ont été directement enterrés sur l'ordre de Jean Bosco HATEGEKIMANA, administrateur de la commune Bukinanyana. Les victimes ainsi que les causes de ce double assassinat n'ont pas été identifiées.

46) En date du 4 novembre 2018, sur la colline Nyamitanga, zone Ndava, commune Buganda, province Cibitoke, 4 corps sans vie ont été découverts flottant sur les eaux de la rivière Rusizi. Selon des sources sur place, ces corps ont été vus par des habitants de la colline Nyamitanga.

47) En date du 7 novembre 2018, sur la colline Nyamitanga (transversale 4), zone Ndava, commune Buganda, province Cibitoke, 5 corps sans vie non identifiés ont été retrouvés flottant sur les eaux de la rivière Rusizi. D'après des sources locales, il s'agirait des victimes des affrontements avec les rebelles burundais de RED-Tabara en territoire d'Uvira (Est de la République Démocratique du Congo). Parmi les 5 corps sans vie, 3 ont été repêchés dans l'avant midi et 2 autres dans l'après-midi. Un responsable local a confirmé avoir reçu l'ordre de ses supérieurs d'enterrer ces corps en décomposition. Un défenseur des droits de l'homme à Buganda s'est inquiété de cette inhumation lors qu'aucune enquête n'a été faite.

48) En date du 11 novembre 2018, sur la colline Gaturanda, commune Bugabira, province Kirundo, un ménage a été attaqué par des personnes armées non identifiées. Le chef de ménage MACUMI SIMBIYARA âgé de 85 ans et son épouse Domitille KANYANA de 75 ans ont été sauvagement tués à coups de machettes, à leur domicile.



Sur l'image ci – contre : le corps sans vie du chef de famille assassiné.

Selon des sources locales, le meurtre a été commis par des malfaiteurs non identifiés au moment où leurs voisins étaient dans une réunion convoquée par le chef de ladite colline.

49) En date du 5 décembre 2018, sur la colline de Ruhembe, zone de Ndora, commune de Bukinanyana, province Cibitoke, 4 corps d’hommes non identifiés ont été découverts sans vie et en état de décomposition par des gardiens forestiers. Un habitant de la localité a précisé que le chef de zone Ndora en collaboration avec les forces de l’ordre et des Imbonerakure ont immédiatement enterré les corps. L’administration communale s’est refusée de tout commentaire. Les habitants n’ont cessé de demander qu’il y ait la lumière sur ces meurtres.

50) En date du 10 décembre 2018 vers 20 heures, sur la colline Muramba, commune et province Kirundo, Simon NKEZAMIHIGO alias Rubera, âgé de 40 ans, membre du parti FRODEBU, a été tué décapité à l’aide d’une machette par des Imbonerakure qui faisaient une ronde nocturne. Selon des sources sur place, la victime venait d’un cabaret du centre de Kamabuye de la même colline. La victime venait d’être libérée de la prison de Ngozi où elle avait été détenue accusée d’avoir sensibilisé la population pour voter « NON » au référendum constitutionnel de mai 2018. Deux présumés auteurs ont été arrêtés pour question d’enquête.

51) En date du 15 décembre 2018, Dieudonné NTAKIRUTIMANA alias Ntaki, ex-FAB en retraite, résidant à la 13^{ème} avenue en zone Cibitoke de la commune Ntakangwa en Bujumbura Mairie, originaire de la colline Kimerejana, commune Ruhororo, province Ngozi, a été retrouvé agonisant dans la rivière Nyabagere de la même zone. Selon des sources sur place, la victime a été évacuée dans un hôpital de la Mairie de Bujumbura où elle a succombé à ses blessures, en date du 16 décembre 2018. Selon les mêmes sources, la victime présentait des blessures au niveau de la tête et sa poitrine était gonflée.

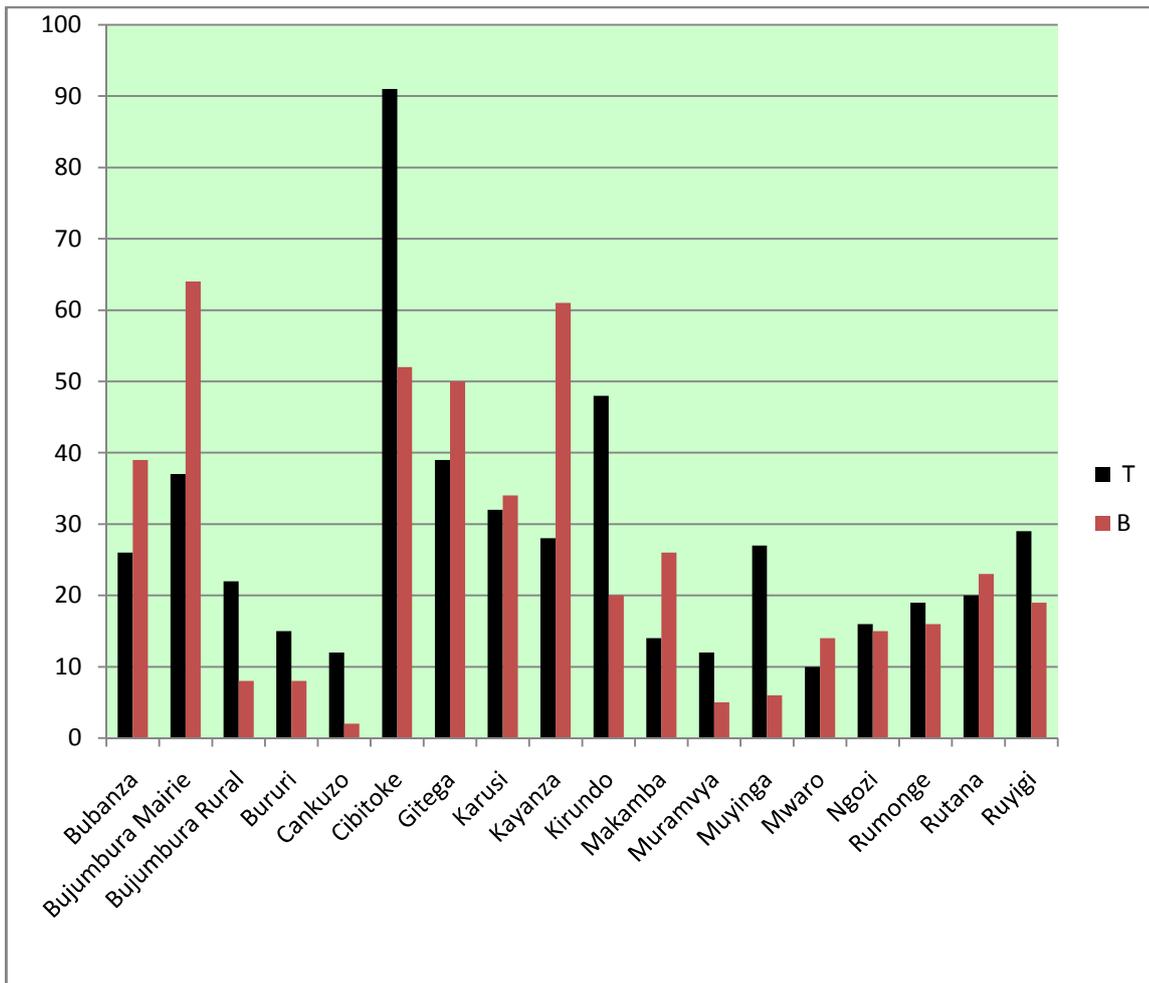
Bref, au moins 497 personnes ont été tuées et 462 autres blessées tout au long de l’année 2018 comme le montre le tableau ci – après :

II.2. De la répartition par province et par mois des cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique des personnes, au cours de l'année 2018

II.2.1. Tableau synthèse.

Mois Provinces	Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Total	
	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B
Bubanza	2	3	5	1	1	0	5	5	0	3	1	2	0	3	9	12	1	1	1	5	0	3	1	1	26	39
Bujumbura Mairie	2	6	1	15	2	3	5	10	5	4	5	2	4	2	3	4	1	2	3	15	2	0	4	1	37	64
Bujumbura Rural	2	0	0	0	0	0	1	2	7	0	0	0	2	2	7	1	1	1	2	1	0	0	0	1	22	8
Bururi	1	1	1	0	1	1	1	0	3	0	1	2	2	1	0	0	1	1	2	2	0	0	2	0	15	8
Cankuzo	0	0	3	0	2	0	0	0	1	0	1	0	1	0	0	1	2	1	0	0	2	0	0	0	12	2
Cibitoke	3	5	1	0	3	2	3	5	32	8	8	7	3	2	4	1	5	3	10	11	11	6	8	2	91	52
Gitega	0	0	6	0	1	0	4	9	5	2	2	30	4	4	2	0	4	1	5	1	2	2	4	1	39	50
Karusi	1	1	4	0	1	5	2	0	2	0	3	2	1	3	3	4	6	5	5	5	2	6	2	3	32	34
Kayanza	2	0	4	0	2	7	7	26	2	0	3	1	1	9	2	3	2	4	2	3	1	5	0	3	28	61
Kirundo	2	6	1	0	2	4	6	0	4	3	3	0	3	2	2	0	5	2	0	1	13	2	7	0	48	20
Makamba	2	0	1	0	0	1	1	2	0	5	0	5	2	2	4	2	1	5	2	0	1	3	0	1	14	26
Muramvya	1	0	1	0	2	0	0	0	0	0	2	2	0	0	1	1	0	1	2	0	1	1	2	0	12	5
Muyinga	5	2	0	0	0	1	1	1	8	0	4	0	0	0	3	0	0	1	5	1	0	0	1	0	27	6
Mwaro	0	3	0	0	0	4	1	0	1	1	2	1	0	0	1	0	3	4	1	1	1	0	0	0	10	14
Ngozi	0	1	2	0	1	0	7	0	1	0	1	0	0	3	2	1	1	10	0	0	1	0	0	0	16	15
Rumonge	1	1	1	0	0	0	1	6	1	0	0	5	2	1	5	0	1	0	4	0	2	1	1	2	19	16
Rutana	3	3	0	0	0	1	3	0	0	0	2	1	7	0	1	0	2	3	2	3	0	2	0	10	20	23
Ruyigi	4	0	1	0	0	1	4	0	2	4	3	0	2	12	2	0	3	1	6	1	2	0	0	0	29	19
Total	31	32	32	16	18	30	52	66	74	30	41	60	34	46	51	30	39	46	52	50	41	31	32	25	497	462

II.2.2. Histogramme



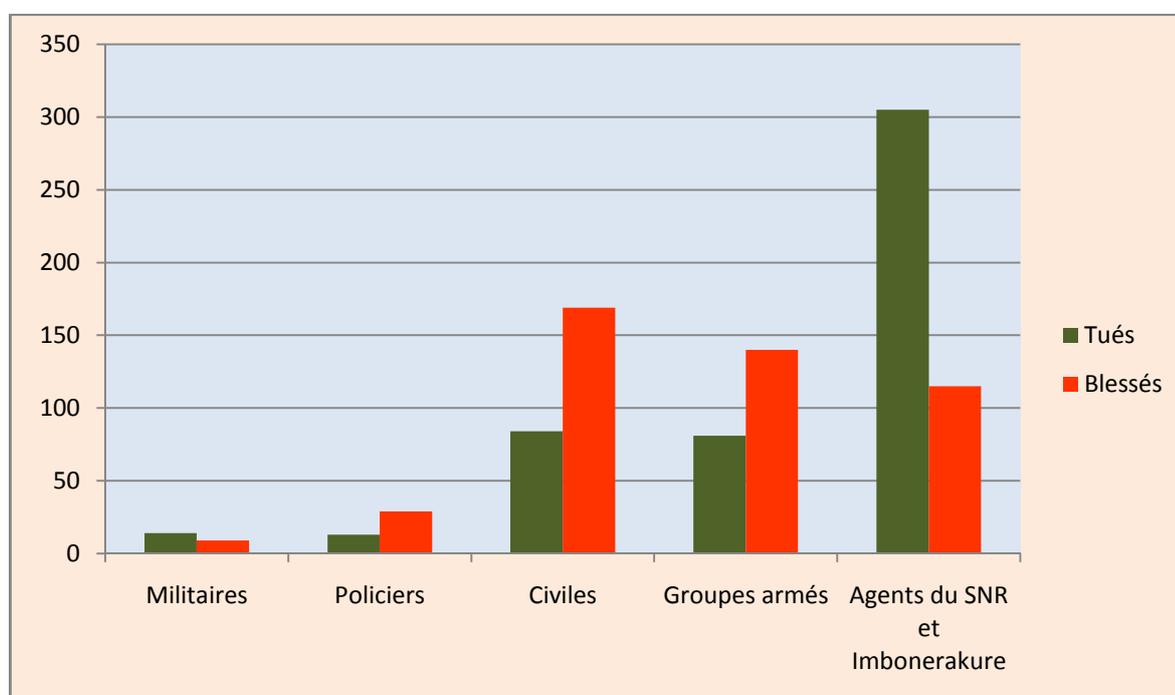
Le tableau et l’histogramme ci - dessus montrent que la province Cibitoke s’est illustrée dans les atteintes au droit à la vie : 91 personnes tuées, soit 18,31% des cas relevés. Cette province est directement suivie par les provinces de Kirundo et Gitega qui accusent respectivement 48 personnes tuées et 39 personnes tuées durant toute l’année sur un total de 497 personnes tuées. En effet, la province de Cibitoke a connu une attaque armée (en commune Buganda) qui, à elle seule, a coûté la vie à 26 personnes tuées d’un coup.

II.3. De la répartition des victimes d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique par catégories d'auteurs.

II.3.1. Tableau synthèse

Types d'atteintes Catégories d'auteurs	Tués		Blessés		Totaux	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Militaires	14	2.82	9	1.95	23	2.40
Policiers	13	2.62	29	6.28	42	4.38
Civils	84	16.90	169	36.58	253	26.38
Groupes armés	81	16.29	140	30.30	221	23.04
Agents du SNR et Imbonerakure	305	61.37	115	24.89	420	43.80
Totaux	497	100	462	100	959	100

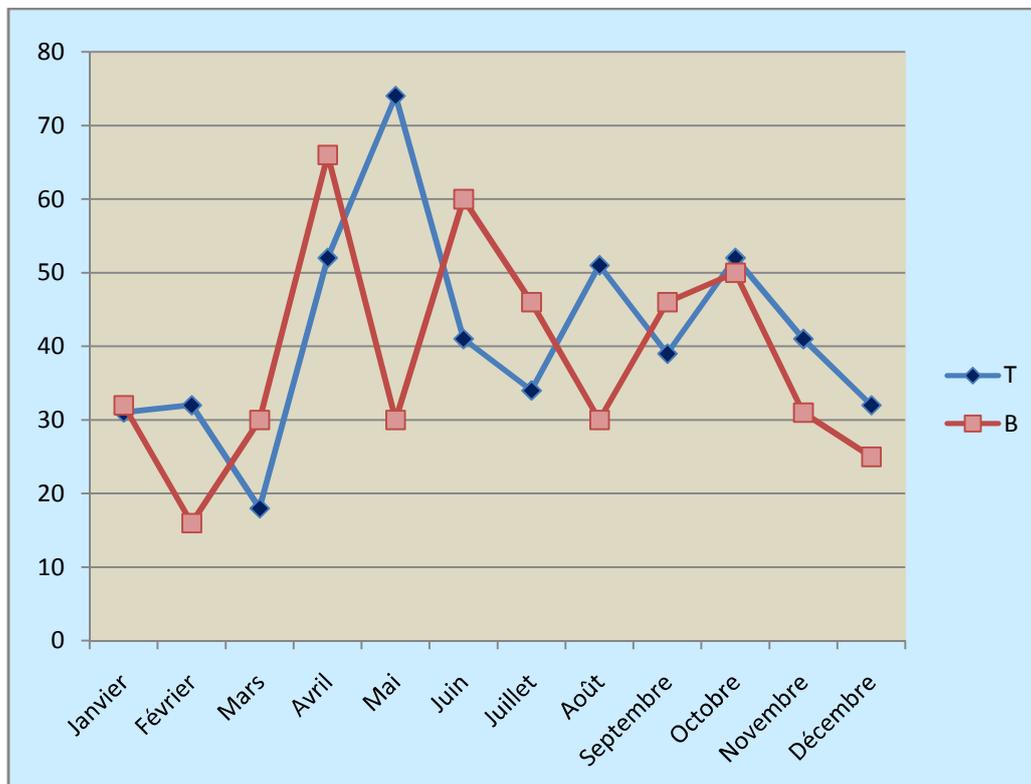
II.3.2. Histogramme



Le tableau et l'histogramme ci-dessus montrent que les agents du SNR et les Imbonerakure sont les auteurs de la majorité des cas de violations du droit à la vie et à

l'intégrité physique dans tout le pays : 305 personnes sur un total de 497 (soit 61,37%) ont été tuées par les agents du SNR et les Imbonerakure.

II.4. Courbe d'évolution des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique des personnes au cours de l'année 2018



Cette courbe montre que la violence, en termes de personnes tuées a été exacerbée au mois de mai avec un total de 74 personnes tuées, avril et octobre avec 52 personnes tuées et août avec 51 personnes tuées.

Les mois d'Avril et Mai correspondent à la période pré-référendaire et du scrutin référendaire où les Imbonerakure, les agents du SNR, les administratifs et même les policiers se sont livrés au contrôle des récépissés pour le référendum constitutionnel et celui qui n'en avait pas était emprisonné ou même tué. A la même période, il y avait la chasse aux personnes présumées d'enseigner de voter « Non » à ce référendum constitutionnel. Cette chasse a continué même après le scrutin référendaire.

TROISIEME PARTIE :

DES CAS DE TORTURE, DE TRAITEMENTS INHUMAINS, CRUELS, ET DEGRADANTS

III.1. De l'état des lieux

Au cours de l'année 2018, les cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants n'ont cessé d'augmenter au fil des mois. Comme signalé dans les sections précédentes, nous enregistrons pour les actes de violations des droits de la personne humaine tels ces derniers, les mêmes catégories d'auteurs ainsi que les mêmes catégories de victimes. D'un côté les Imbonerakure, les agents du SNR, les policiers parfois relayés par certains administratifs défaillants ou agissant en complicité avec ces derniers, qui font subir aux citoyens des atrocités de tout acabit. De l'autre, les membres des partis de l'opposition, les anciens policiers et militaires, les gens qui refusent ou hésitent à partager et adhérer à l'idéologie du parti au pouvoir ou qui n'acceptent pas de payer des contributions financières imposées qui subissent des abominations, sans qu'aucune autorité administrative ne leur vole au secours.

Ainsi, de jour comme de nuit, les personnes de ces dernières catégories ont été arrêtées, se sont vues infliger des sévices corporels et moraux et des humiliations avant d'être emprisonnées dans des cachots officiels ou clandestins sous le regard silencieux des OPJ.

L'on aura vu des agents du SNR et des policiers s'activer dans ces actes barbares à l'endroit des personnes enlevées. Conduites dans des cachots clandestins ou au SNR, où bon nombre de personnes ont été torturées et où certaines d'entre elles ont péri.

Plusieurs motifs ont été la cause des actes de torture, des traitements inhumains, cruels et dégradants:

- L'extorsion d'aveux aux personnes victimes des montages divers : collaboration avec les rebelles, détention illégale d'armes, participation dans des bandes armées, atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat, sorcellerie, vol ;
- Le refus d'adhésion au parti CNDD-FDD ;
- La présomption d'être opposé au 3^{ème} mandat de Pierre NKURUNZIZA ;

- Le refus de donner des contributions imposées pour le référendum constitutionnel de mai 2018, les élections de 2020, la construction des infrastructures du CNDD/FDD, la prise en charge des Imbonerakure ;
- La présomption d'avoir enseigné de voter « Non » au référendum constitutionnel de mai 2018 ;
- Présomption d'avoir voté « Non » au scrutin référendaire de mai 2018 ;
- La résistance à la spoliation d'argent et des biens par les Imbonerakure ;
- La punition pour la non - participation aux travaux communautaires ;
- Le manque ou le refus de donner la rançon exigée en cas d'arrestation arbitraire ou abusive ;
- La rentrée tardive pendant les heures des rondes et patrouilles nocturnes des Imbonerakure.

Voici quelques cas emblématiques:

1) En date du 1^{er} janvier 2018, à la 7^{ème} transversale, colline Cibitoke, commune Rugombo, province Cibitoke, le nommé NGANJI, ex-FAB et chauffeur à la SOBUGEA, a été tabassé par BUCUMI et MWENYEMALI tous Imbonerakure du parti CNDD/FDD. Selon des sources sur place, NGANJI a été accusé de faire une propagande pour voter "NON" au référendum constitutionnel.

2) En date du 5 janvier 2018, Samson UWIZIGIYIMANA, membre du parti d'opposition FNL aile d'Agathon RWASA, de la colline Rushubije, commune Ntega, province Kirundo a été arrêté à son domicile par le chef de zone Rushubije du nom d'Emmanuel RWASA accompagné par des Imbonerakure. Selon des sources sur place, il a été accusé d'enseigner à ses voisins les méfaits du référendum pour le changement de la constitution et qu'Agathon RWASA peut gouverner le pays. Samson UWIZIGIYIMANA a été torturé et conduit au lac de retenue Kabamba, sous la menace d'y être jeté. Les mêmes sources ont indiqué qu'il a été conduit au cachot de la zone Rushubije où il a passé 3 jours et il a été relâché contre le paiement d'une rançon de 100.000 FBU.

3) En date du 2 février 2018, sur la colline Rusave, commune Rango, province Kayanza, Jean Paul NIYONKURU a été tabassé par des Imbonerakure dont Jean, Barazira, Rwamo et le surnommé Kidasha. Il était accusé d'être membre de l'alliance des partis d'opposition « Amizero y'abarundi ». Il a été conduit au centre de santé de Gasenyi pour des soins.

4) Dans la nuit du 6 février 2018, sur la colline Kinyota, commune et province Muyinga, Dieudonné BARUTWANAYO a été tabassé par des Imbonerakure en patrouille

nocturne, conduits par leur responsable collinaire du nom d'Eric BITANGIMANA. Selon des sources locales, la victime était accusée de rester en dehors de sa maison pendant les heures avancées.

5) En date du 24 février 2018, Jérémie GIRUKWISHAKA, membre du parti FNL aile d'Agathon RWASA, originaire de la colline Gikomero, commune Rango, province Kayanza, a été tabassé par des Imbonerakure de cette colline dont Philbert BIGIRIMANA et NGIRIYE surnommé Kidodo lors d'un contrôle des récépissés effectué par les Imbonerakure au niveau de la colline. Ils l'accusaient de leur avoir menti en leur disant qu'il avait perdu son récépissé pour l'enrôlement au référendum constitutionnel et aux élections de 2020. Selon ces derniers, il ne s'était pas fait enrôler car il est un membre du parti FNL.

6) En date du 28 février 2018, sur la colline et zone Ntunda, commune Gitaramuka en province Karusi, Venant COYITUNGIYE a subi des traitements inhumains, cruels et dégradants lui infligés par des Imbonerakure. Il a été tabassé par NDUWIMANA et BUCUMI Eric, tous des Imbonerakure. Selon des sources sur place, il a été accusé de travailler à la solde du Général Godefroid NIYOMBARE et une rançon de 13.000 FBU lui a été imposée pour qu'il ne soit pas incarcéré.

7) En date du 2 mars 2018, sur la colline Kabuye, commune Rango, province Kayanza, Simon NDAYIZEYE, membre du parti d'opposition FNL aile d'Agathon RWASA, a été battu par des Imbonerakure dont Emmanuel MUNIHO, NGARUKO et le prénommé Philibert. Ces Imbonerakure sont venus chez lui et lui ont demandé le récépissé pour l'enrôlement au référendum constitutionnel. Il leur a présenté le récépissé mais, cela n'a pas empêché qu'il soit tabassé. En plus de ce récépissé, ils l'ont exigé d'adhérer au parti CNDD-FDD, ce qu'il a refusé. Précisons que, dans cette commune, 8 Imbonerakure faisaient toujours des rafles dans les ménages pour demander aux gens soupçonnés d'être des opposants «Abakeba» les récépissés pour l'enrôlement au référendum constitutionnel de mai 2018.

8) En date du 8 mars 2018, en commune Busoni, province Kirundo, Elias BARAKAMFITIYE responsable du parti d'opposition FNL aile d'Agathon RWASA sur la colline Mukerwa et Jean Népomucène BIMENYIMANA, membre de ce parti ont été tabassés par des Imbonerakure de la même commune Busoni. Des sources sur place ont indiqué que 4 Imbonerakure dirigés par un certain Mbirinde ont fait irruption dans le ménage d'Elias BARAKAMFITIYE et l'ont accusé de tenir une réunion visant à sensibiliser de voter contre le référendum constitutionnel.

Selon les mêmes sources, les deux militants du FNL ont, au même moment, été conduits dans un cimetière de Mukerwa où ils ont été tabassés par ces Imbonerakure et dépouillés de leurs biens. Elias BARAKAMFITIYE était dans un état critique quand ces Imbonerakure sont partis. Les dirigeants de la colline lui ont refusé d'aller se faire soigner, ont ajouté les mêmes sources.

9) En date du 22 avril 2018 vers 20 heures, TUYISENGE Christine, militante et trésorière du parti d'opposition FNL aile d'Agathon RWASA a été enlevée avant de subir des traitements inhumains, cruels et dégradants de la part d'une vingtaine d'Imbonerakure. Selon des sources sur place, elle a été conduite à la colline Gatwe, zone Kizuka, commune et province Rumonge où elle a été battue et malmenée avant de se faire extorquer une somme de 50. 000 FBU qu'elle avait sur elle. Elle a été retrouvée dans la matinée du 23 avril 2018 dans un état critique.

10) Dans la soirée du 26 avril 2018, Lucien NKURUNZIZA et Japhet NTIGACIKA, tous membres du parti FNL aile d'Agathon RWASA ont été enlevés de chez eux au centre de Kizuka, commune et province Rumonge par des Imbonerakure. Ils les ont conduits au cimetière de cette zone situé près du Lac Tanganyika en dessous de la localité communément appelé "Ku Mwembe". Ces Imbonerakure ont commencé à les torturer, les accusant de s'opposer au référendum constitutionnel du 17 mai 2018. Ils avaient l'envie de les tuer et de les enterrer dans ce cimetière. Par chance, la police de la localité est intervenue et ils ont eu la vie sauve. La police aurait été alertée par l'épouse de l'une des deux victimes.

11) En date du 9 mai 2018 vers 18 heures, dans un bistrot situé au centre de Rwibaga, zone Jenda, commune Mugongo-Manga, province Bujumbura Rurale, trois Imbonerakure (Térence MANIRAKIZA, Liévin MANIRAKIZA et Christian NKURUNZIZA), tous de la colline Rwibaga et un policier Emmanuel KAVUNJA, du poste de police de Rwibaga, ont infligé des traitements inhumains, cruels et dégradants à Dieudonné NDIHOKUBWAYO, commerçant de la colline Rwibaga. Selon des sources sur place, avant de le tabasser, ils l'ont accusé de ne pas se faire inscrire au référendum constitutionnel de mai 2018. Bien plus, ces Imbonerakure, de concert avec deux élus collinaires de Rwibaga, Franck BIGIRIMANA et Ferdinand NJONGO, tous deux du parti CNDD-FDD, lui ont exigé trois casiers de bière, comme rançon.

12) En date du 12 mai 2018, Nicaise HABINEZA et Gaspard KABURA, tous retraités ex-FAB, ont été arrêtés avant d'être tabassés par un groupe de plus de 100 Imbonerakure du parti CNDD-FDD en patrouille nocturne en commune Kibago en province Makamba.

Selon des sources sur place, ces ex-FAB ont été réveillés par un bruit de ces Imbonerakure et sont allés s'enquérir de la situation autour de leurs ménages. Ce groupe était dirigé par le président du conseil communal et en même temps, secrétaire communal du parti CNDD-FDD, Jeredie HATUNGIMANA. Ils les accusaient de promouvoir le "NON" pendant la nuit. Selon la même source, les victimes ont été conduites au cachot du commissariat communal de police de Kibago dans un état critique.

13) En date du 11 juin 2018, Patrice NIYONSABA, cabaretier de la colline Muzingi, zone Gisanze, commune Gashoho, province Muyinga, membre du parti FNL aile d'Agathon RWASA, a subi des traitements inhumains, cruels et dégradants de la part des Imbonerakure. Ces derniers ont reçu l'ordre du chef de colline Willy NDACAYISABA. Patrice NIYONSABA a été conduit au cachot de la police à Gashoho. Selon des sources sur place, il était accusé d'avoir fait la campagne du "NON" au référendum constitutionnel du 17 mai 2018. Selon les mêmes sources, il a été relâché le même jour après avoir été forcé de donner une rançon aux Imbonerakure et aux policiers. Après, son cabaret a été fermé. Sentant sa vie en danger, il a été contraint de vivre en clandestinité.

14) En date du 1^{er} juillet 2018, sur la colline Rubungu, commune Rango, province Kayanza, Richard KAMWENUBUSA, membre du parti d'opposition FNL aile d'Agathon RWASA, a été tabassé par 3 Imbonerakure dont le prénommé Symphorien et le surnommé Rupfu dirigés par le chef de zone Gikomero prénommé Innocent. Ils l'ont tabassé avec des chaînes de vélo et ils lui ont cassé le bras. Il est allé se faire soigner au CDS de Gasivya en commune Mutaho de la province de Gitega. Selon des sources sur place, ce chef de zone lui a interdit de se faire soigner dans sa commune Rango au cas contraire, il l'accuserait d'avoir insulté le chef de l'Etat. Selon les mêmes sources, il le reprochait d'avoir été mandataire de l'opposition lors des élections référendaires.

15) Dans la soirée du 21 juillet 2018, sur la colline Nyarusange, commune Rango, province Kayanza, Renatus NDAYISABA, membre du parti FNL aile d'Agathon RWASA a été tabassé par deux Imbonerakure, Saïdi alias Niga et Mutoni. Ils l'accusaient de ne pas vouloir cotiser pour les élections de 2020. Ils l'ont frappé à la tête avec un bâton et son oreille a été grièvement blessée. Il est allé se faire soigner au CDS de Gasenyi de cette même commune.

16) En date du 3 août 2018, sur la colline et zone Bibara, commune Mutumba, province Karuzi, Frédéric BUJANA, Denis NCUREBUGUFI et Désiré SINGIRANKABO, tous membres de la coalition « Amizero y’Abarundi » ont subi des sévices de la part d’ un groupe de 10 Imbonerakure commandés par Tharcisse KABABI et Dieudonné NKUNZIMANA. Selon des sources sur place, ces 3 personnes étaient accusées d’avoir voté « NON » au référendum constitutionnel du 17 mai 2018.

17) En date du 5 août 2018, Ulrich IGIRANEZA, Directeur Administratif et Financier de la compagnie de transport et de courrier TransAfrica, originaire de la colline Magamba, commune Buhiga, province Karuzi a été torturé dans un cachot clandestin du SNR. Selon des sources sur place, Ulrich IGIRANEZA avait été arrêté alors qu’il se rendait au service. Selon les mêmes sources, Ulrich était accusé par le SNR de trafic illégal d’armes à feu. Les mêmes sources ont indiqué que l’inculpé a été transféré à la prison centrale de Mpimba, le 13 août 2018. Selon ces mêmes sources, il était en mauvais état de santé avec des blessures partout sur son corps.

18) En date du 18 août 2018 vers 19 heures, sur la colline Nkango, commune Butaganzwa, province Kayanza, Firmin BARAMPAMA, membre du parti FNL aile d’Agathon RWASA a été tabassé par des Imbonerakure. Selon des sources sur place, ils l’accusaient d’avoir refusé de contribuer à raison d’une somme de 2.000 FBU pour les élections de 2020. Il a été hospitalisé à l’hôpital de Musema dans la même province.

19) En date du 25 juillet 2018 vers 21 heures, au village III de la commune Gihanga en province Bubanza, Pascal BIGIRIMANA, originaire de la zone Mubuga, commune et province Gitega, membre du parti FNL aile d’Agathon RWASA a été battu et amputé de son pénis par des Imbonerakure. Selon des sources sur place, Pascal BIGIRIMANA a été hospitalisé à l’hôpital de Gihanga. La victime était accusée d’avoir refusé d’adhérer au parti CNDDFDD, ont ajouté les mêmes sources.

20) En date du 3 septembre 2018, OPC1 Innocent ZIMIYABANDI, commissaire de l’environnement en province Ngozi et originaire de la province Kirundo a infligé des traitements inhumains, cruels et dégradants à un certain MINANI, employé du cabaret de Thomas NTIBARIYUMWE sis au quartier Swahili en province Kirundo. Selon des sources sur place, il l’a tabassé et blessé au niveau de la tête, à l’aide de son pistolet. Les mêmes sources ont indiqué que ce commissaire a frappé le personnel et les clients qui se trouvaient dans ce cabaret. Les mêmes sources ont ajouté que le personnel du cabaret avait refusé de lui servir de la bière car il ne paie jamais ses consommations. La victime a été conduite dans un centre de santé pour des soins.

21) En date du 8 septembre 2018, sur la colline Gipfuvya, commune Rango, province Kayanza, Philémon NDAYISABA, membre du parti politique d'opposition MSD a été frappé à la tête à l'aide d'une bouteille de bière vide par GIHIRWE, un Imbonerakure accompagné par NGEZE. Selon des sources sur place, ils l'accusaient de ne pas adhérer au parti CNDD-FDD. Il est allé se faire soigner au CDS de Gasenyi de la même commune. Les mal traiteurs n'ont pas été inquiétés.

22) En date du 4 octobre 2018 vers 21 heures, sur la colline Ruhuma, zone Rugwiza, commune Nyabikere, province Karuzi, le nommé MBONIMPA a été tabassé par BARARUNYERETSE et BANDYATUYAGA, chef des Imbonerakure sur cette colline. Selon des sources sur place, MBONIMPA rentrait chez lui quand il les a croisés en cours de route ; c'est à ce moment qu'ils l'ont attaqué avec des bâtons. Selon les mêmes sources, MBONIMPA avait refusé d'adhérer au parti CNDD-FDD. Il a été conduit à l'hôpital Tabara de Nyabikere pour des soins intensifs. Les mal traiteurs sont restés libres et n'ont pas été inquiétés.

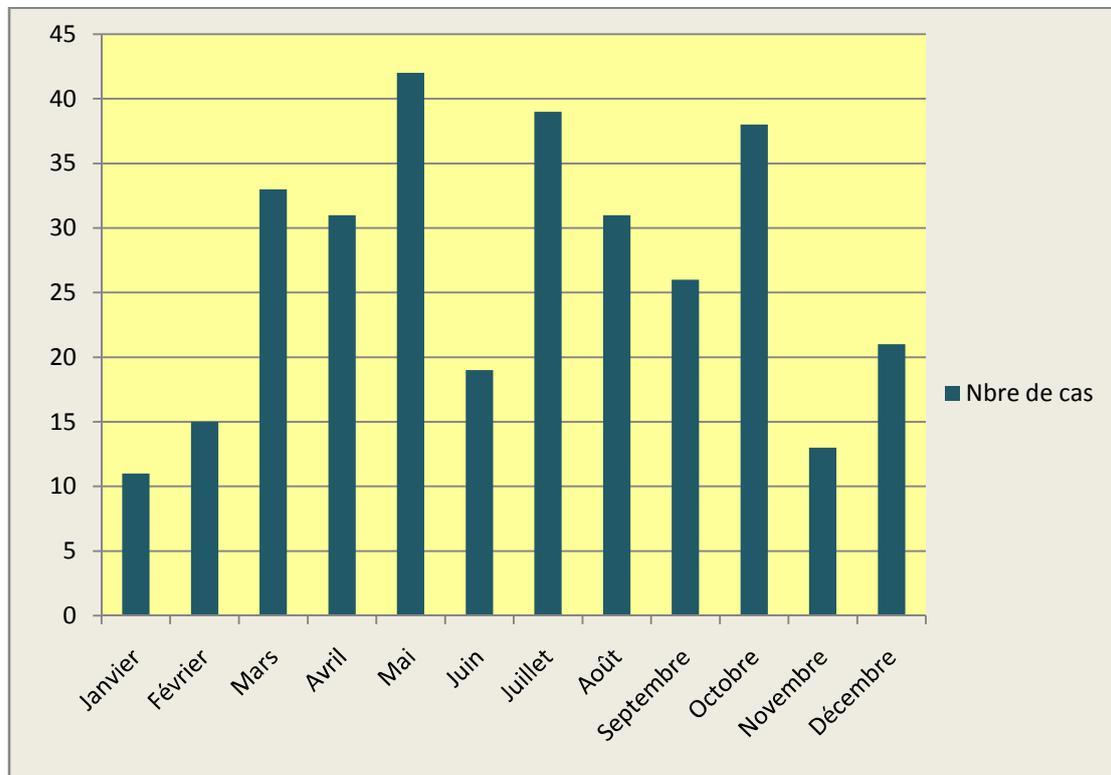
23) En date du 20 octobre 2018, sur la colline Rutambiro, zone Kankima, commune Mugongomanga, province Bujumbura Rurale, Jean Claude KAZUNGU, originaire de la colline Buhoro, de la même commune a été tabassé par deux Imbonerakure Jolis INGABIRE et Parfait NZEYIMANA. Selon des sources sur place, Jean Claude KAZUNGU a été accusé d'appartenir au mouvement armé FOREBU.

24) En date du 17 novembre 2018, sur la colline Gisenyi, zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, un groupe de six Imbonerakure qui rentraient de la célébration de la journée du combattant, commandés par le nommé HAKIZIMANA ont maltraité Jean Bosco NDIHOKUBWAYO, membre du parti FNL aile d'Agathon RWASA. Selon des sources sur place, ils l'accusaient d'avoir refusé d'adhérer au parti CNDD-FDD. La victime a été obligée de payer 30.000 FBU pour être relâchée.

Bref, au cours de l'année 2018, au moins 319 personnes ont subi la torture ou des traitements inhumains, cruels et dégradants.

..... /

III.2. Histogramme de l'évolution des cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants en 2018



Cet histogramme montre que le mois de mai a connu beaucoup de violences (42 cas). Pour les autres mois, la situation est la suivante : Juillet (39 cas) – Octobre (38 cas) – Mars (33 cas) - Avril (31 cas) – Août (31 cas) – Septembre (26 cas) - Décembre (21 cas) – Juin (19 cas) – Février (15 cas) – Novembre (13 cas) – Janvier (11 cas), soit au total 309 cas de torture et traitements inhumains, cruels et dégradants.

Nous pouvons dire que ces violences ce sont multipliées au cours du mois du référendum constitutionnel et pendant les mois qui ont précédé ou qui ont suivi directement ledit référendum.

QUATRIEME PARTIE :

DES CAS DE VIOL

IV.1. Présentation générale

Les violences sexuelles, les violences basées sur le genre en général et le viol en particulier constituent une triste réalité dans notre pays. Elles constituent, en même temps, des formes de traitements inhumains, cruels et dégradants.

Mais, malgré l'existence de la loi N°1/13 du 22 septembre 2016 portant prévention, protection des victimes et répression des violences basées sur le genre, les cas continuent d'être enregistrés dans différentes localités de notre pays. Et les auteurs continuent à affiner leurs tactiques pour commettre le forfait sans être identifiés.

Le phénomène s'amplifie suite à la complicité de certaines autorités à la base qui perçoivent des pots de vin et essaient de rapprocher la famille de la victime et celle du présumé auteur pour s'entendre et, le cas échéant, elles interviennent pour aider le présumé auteur à s'enfuir. Le viol est devenu un problème social qui touche tout le monde et les victimes sont de tous âges.

Quant aux auteurs, ils sont aussi de toutes les catégories : des travailleurs domestiques qui s'attaquent aux enfants dont ils ont la garde, des enseignants et/ou directeurs d'écoles qui violent leurs élèves, des personnes très âgées qui s'attaquent aux mineurs, ...

Voici quelques illustrations :

1) En date du 5 janvier 2018, vers 21 heures, sur la sous-colline Cona, colline Gatura, zone Mitakataka, commune et province Bubanza, une femme mariée et âgée de 19 ans (E.B.) a été violée dans sa maison par Prosper NDUWAYO au moment où son mari était absent. L'auteur est en cavale grâce à la complicité du chef de zone Mitakataka. La victime a été conduite au centre Seruka.

2) En date du 8 janvier 2018, sur la colline Kanyami, commune Kiganda, province Muramvya, E. M., (déficiente mentale), a été violée par Samson GAHUNGU de la même colline. L'auteur a été incarcéré à la prison centrale de Muramvya.

3) En date du 13 janvier 2018, sur la colline et zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karusi, une fille de 11 ans prénommée D. a été violée par Gérard NKURUNZIZA, agent de la DPAE Karuzi. Le violeur a été arrêté puis incarcéré au cachot du commissariat provincial de police à Karuzi. Les représentants du CDF Karuzi ont réclamé un procès de flagrance mais les instances judiciaires de Karuzi n'ont pas réagi.

4) En date du 4 mars 2018 vers 15 heures, un homme nommé NTAGUMUKA, âgé de plus de 65 ans, de la colline Nyamurenge, commune Rusaka, province Mwaro, s'est rendu sur la colline Bisha, zone Makamba, de la même commune chez une veuve appelée Espérance NTAHONKIRIYE et a profité de l'absence de cette dernière pour violer sa petite fille L.I, âgée de 13 ans. Selon la victime, ce malfaiteur lui a promis un billet de 5.000 FBU, une fois le secret gardé. Selon des sources sur place, la mère a été corrompue par le malfaiteur et ce dernier lui a promis une somme de 30.000 FBU pour ne pas porter plainte.

5) En date 10 mars 2018, J.A. K., âgée de 17 ans de l'école des métiers de Gisanze, commune Gashoho, province Muyinga, a été violée par son enseignant Evrard NININHAZWE. Selon les sources sur place, les examens médicaux ont confirmé le viol et le violeur a été arrêté par la police et conduit au cachot du commissariat communal de police à Gashoho.

6) En date du 2 avril 2018, sur la colline et zone Nyakuguma, commune Gitanga, province Rutana, B., élève de la 8^{ème} année à l'ECOFO Nyakuguma a été violée par ses professeurs Gérard et Léonce. La victime a été conduite au CDS de Gitanga pour bénéficier des soins tandis que les violeurs ont été arrêtés et conduits au cachot du poste de police de Gitanga.

7) Dans la nuit du 8 au 9 avril 2018 aux environs de 22 heures, dans le secteur Kizina de la commune Gihanga en province Bubanza, un militaire du nom de NIRAGIRA Innocent a été surpris entrain de commettre un viol sur une mineure de 15 ans du nom de K. A. Après avoir signé un chèque de 500.000 FBU pour être libéré, il s'est vite rendu à son poste d'attache (position de Randa) où il s'est vite suicidé à l'aide de son fusil.

8) En date du 2 mai 2018 vers 6 heures du matin, sur la colline Shari-Giko, commune et province Bubanza, le nommé NGENDABANYIKWA alias Mufaransa, âgé de 52 ans, membre du parti CNDD-FDD, a violé une fillette du nom d'A.N., âgée de 6 ans. L'auteur était seul à la maison et il a vu l'enfant passer tout près de son habitation. Par ruse, il l'a appelée dans sa maison disant qu'il avait un message à lui donner pour le transmettre à ses parents.

Le violeur a fui sous la complicité du chef de secteur Oscar GASERKA et des Imbonerakure de cette localité. La victime a été conduite au CDS de Bubanza I (Branche centre Caritas Burundi) pour subir des soins. Les tests médicaux ont confirmé que la fillette avait été violée.

9) En date du 20 mai 2018 vers 14 heures, sur la colline Jimbi, sous-colline Kiremba, commune Kibago, province Makamba, la nommée A.A., âgée de 5 ans, a été violée par Vénuste VYUMVUHORE, âgé de 16 ans, qui travaillait comme domestique dans leur famille. Le violeur a été arrêté et conduit au cachot du sous-commissariat de la PJ pour y être détenu. Quant à la victime, elle a été conduite au Centre Intégré pour la lutte contre les Violences Sexuelles et celles Basées sur le Genre de l'Hôpital Makamba pour des soins.

10) En date du 23 juillet 2018, M.R.I., fillette âgée de 6 ans, de la colline Mbizi, commune Kibago, province Makamba, a été violée par un travailleur domestique du nom de Pacifique CONGERA. La victime a été conduite aux services de soins de santé tandis que CONGERA a été appréhendé et placé en garde à vue au cachot de police à Makamba pour des enquêtes.

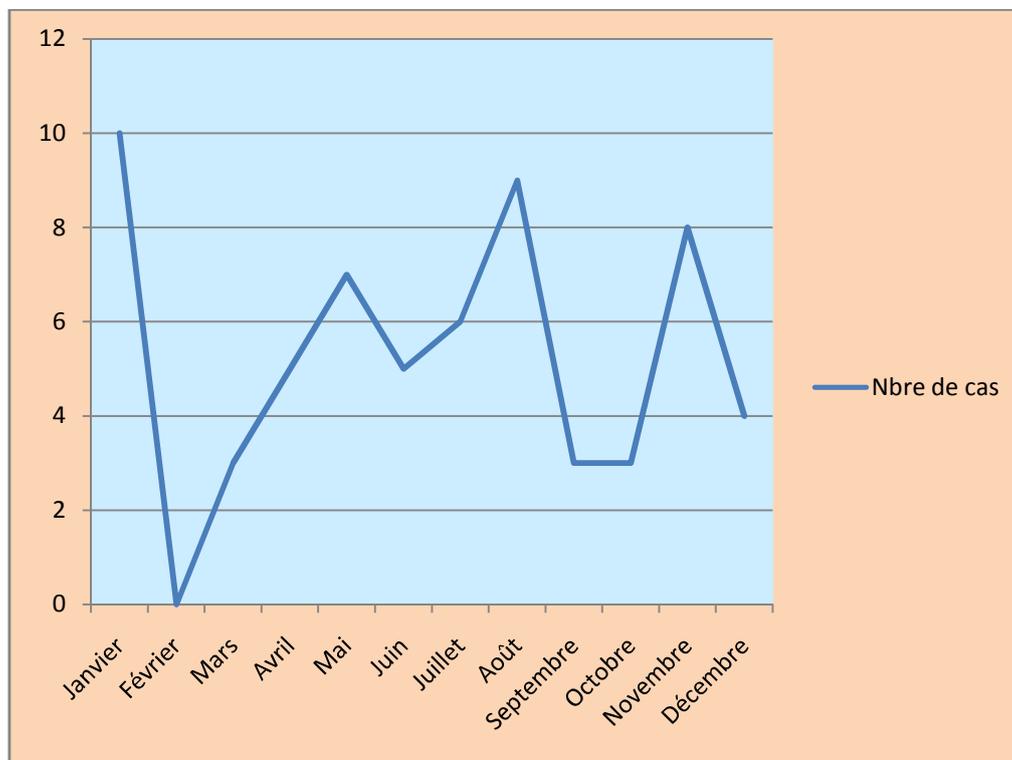
11) En date du 24 juillet 2018, sur la colline Rwingiri, commune Bugendana, province Gitega, Y., élève à l'ECOFO Rwingiri, a été violée par Jean Claude BACINONI, directeur de cet établissement. Ce dernier a été arrêté et conduit à la police.

12) En date du 18 septembre 2018, en commune Butihinda, province Muyinga, une femme nommée N., déficiente mentale, a été violée par Audace CIZA, membre du parti CNDD-FDD et enseignant à l'ECOFO Cagizo. Selon des sources sur place, les faits se sont déroulés dans l'une des salles de classe dudit établissement. Selon les mêmes sources, Rénovat RUBERANDINZI, secrétaire communal du parti CNDD-FDD l'a contraint de payer une amende de 500.000 FBU pour échapper à une quelconque poursuite judiciaire. Ce qui fut fait.

13) En date du 25 octobre 2018, APC Ildephonse NGENDAKUMANA, policier de la position de Ngoma, du poste de police de Musongati, province Rutana, a été attrapé en flagrant délit en train de violer G.N, une femme ayant une déficience mentale. Ce policier a été traduit en justice. Le Tribunal de Grande Instance de Rutana a tranché l'affaire en flagrance et a condamné ce policier à une servitude pénale de 25 ans et d'une amende de 200.000 FBU.

Bref, au moins 63 cas de viol ont été identifiés tout au long de l'année 2018.

IV.2. Graphique de l'évolution des cas de viol au cours de l'an 2018



Ce graphique montre que les 3 mois où les cas de viol ont été très nombreux sont janvier (10 cas) – Août (9 cas) - Novembre (8 cas) - Mai (7 cas) - Juillet (6 cas) - tandis que pour les autres mois, le nombre de cas varie entre 5 et 3 cas.

Même si ces cas semblent être minimes, cela ne dit pas que le phénomène est entrain d'être maîtrisé. Loin de là, les cas sont très nombreux mais les auteurs jouissent de la couverture de certaines autorités locales qui les aident à s'enfuir ou procèdent au règlement à l'amiable après avoir bénéficié des pots de vin. De plus, dans certaines localités du pays, les victimes et leurs familles sombrent encore sous le poids de la tradition et n'osent pas dénoncer et traduire en justice les auteurs. Le chemin à parcourir reste donc encore long.

CINQUIEME PARTIE :

DE LA SITUATION CARCERALE

V.1.De l'état des lieux

Le président Pierre NKURUNZIZA a pris l'habitude de gracier, en chaque début d'année, des prisonniers qui remplissent les conditions retenues à cette fin. Cette décision a également été prise en début de 2018. Les retombées de cette mesure n'ont été sensibles qu'au mois de février 2018 après le checkin des dossiers mais là aussi, les chiffres des populations pénitentiaires n'ont baissé que pendant un temps très court :

- A la fin du mois de février 2018, il y a eu une diminution de la population pénitentiaire : elle a passé de 11.244 (fin janvier) à 10.598 (fin février) soit une diminution de 646 personnes relaxées au cours de ce mois.
- Au cours du mois de mars 2018, il y a eu d'autres personnes relaxées : 1632 personnes ont été libérées ; ce qui a fait que les effectifs ont passés de 10.598 détenus à 8966.
- Après mars 2018, avec la fin de la libération de tous les détenus concernés par la mesure de grâce présidentielle, les effectifs n'ont cessé d'augmenter au fil des mois. Ils ont passé de 9.259 à la fin d'avril à 11.340 en décembre 2018. A y regarder de près, l'effet produit par la mesure de grâce présidentielle a été pratiquement nul, si l'on devait libérer 1600 places pour les faire occuper aussitôt par autant et même plus de prisonniers. On retourne chaque fois à la case de départ.

Cela étant dit, les arrestations arbitraires suivies des détentions illégales font que, à chaque fois qu'il ya une décision de nature à apporter un léger mieux aux détenus, le nombre de prévenus augmente et cela s'ajoute à la lenteur dans le traitement des dossiers judiciaires et surtout, au non traitement des dossiers qualifiés de politiques. Tout cela fait que les maisons de détention restent pleines à craquer avec des effectifs qui risquent d'atteindre le triple de la capacité d'accueil (4.194 détenus) de toutes les 11 établissements pénitentiaires et 2 centres de rééducation des mineurs en conflits avec la loi.

Les tableaux et histogramme suivants illustrent la situation :

V.2. De l'évolution du peuplement des maisons carcérales de janvier à décembre 2018

V.2.1. Tableau synthèse

Mois	Capacité d'accueil	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Prisons													
Bubanza	100	568	371	398	435	419	459	468	513	534	531	540	501
Bururi	250	236	331	171	159	169	186	216	225	223	226	224	230
Gitega	400	1170	1202	997	1055	1104	1113	1208	1244	1173	1192	1206	1233
Mpimba	800	3687	3801	3187	3317	3441	3501	3504	3624	3621	3691	3852	3934
Muramvya	100	711	646	644	626	688	576	727	714	733	783	804	775
Muyinga	300	488	494	316	349	351	379	379	395	424	450	455	468
Ngozi (F)	250	172	119	109	129	131	110	179	125	126	116	104	97
Ngozi (H)	400	1711	1319	1378	1371	1423	1435	1472	1480	1528	1508	1503	1510
Rumonge	800	1334	1351	1015	1056	1102	1072	1082	1142	1154	1206	1213	1293
Rutana	350	424	407	254	255	273	308	306	329	344	362	394	412
Ruyigi	300	623	427	430	429	455	531	405	534	553	591	622	650
Centre Ruyigi	72	56	72	27	45	50	51	58	65	61	67	70	62
Centre Rumonge	72	64	58	40	33	40	45	58	60	52	57	67	66
Totaux	4 194	11 244	10 598	8 966	9 259	9 646	9 766	10 062	10 450	10 526	10780	11 054	11340

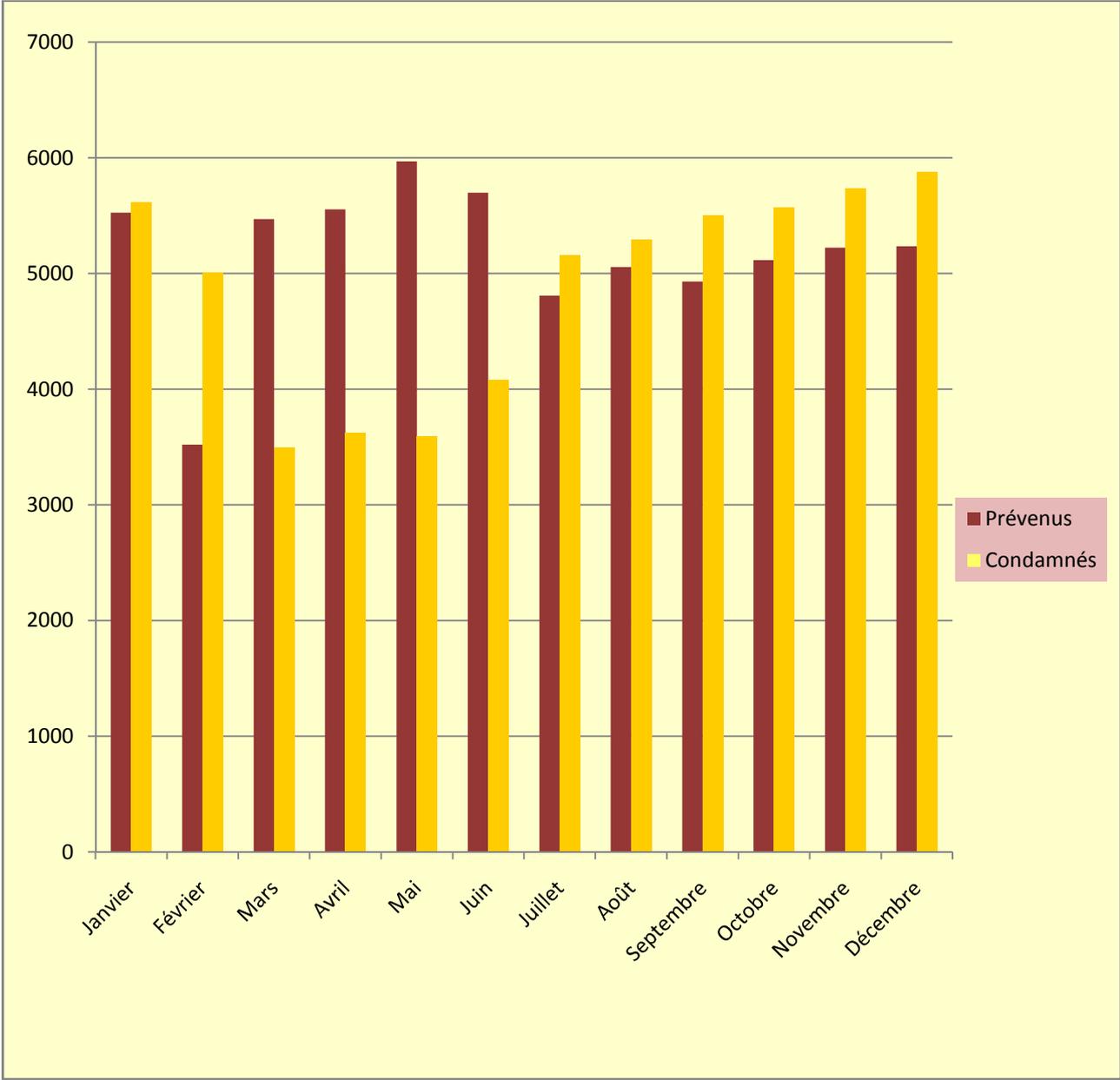
V.3. De l'évolution du peuplement par catégories de détenus (Prévenus, Condamnés)

V.3.1. Tableau

Catégorie	Capacité d'accueil	Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
		P	C	P	C	P	C	P	C	P	C	P	C	P	C	P	C	P	C	P	C	P	C	P	C
Bubanza	100	171	317	166	201	180	218	178	249	151	262	172	279	159	402	160	340	168	354	173	348	166	362	173	416
Bururi	250	111	192	204	124	110	61	93	64	103	64	118	66	122	81	137	86	123	97	118	105	101	120	102	127
Gitega	400	634	518	639	563	648	349	696	342	727	360	664	427	705	411	718	508	646	512	683	497	695	494	731	508
Mpimba	800	2399	1266	288	1489	2345	842	2426	878	2559	866	2516	969	1664	1680	1927	1678	1871	1733	1901	1772	2030	1806	1965	1927
Muramvya	100	474	228	510	128	473	171	402	217	652	29	399	272	382	344	335	374	347	380	392	384	391	405	333	834
Muyinga	300	134	351	121	373	105	211	128	219	122	227	145	232	139	335	139	253	155	265	175	271	167	284	182	288
Ngozi (F)	250	45	107	48	52	52	57	56	55	53	56	52	58	58	59	46	63	36	73	37	64	40	47	96	-
Ngozi (H)	400	880	831	909	410	932	446	935	436	943	480	933	483	915	587	884	596	876	652	830	678	782	721	743	261
Rumonge	800	340	985	329	1013	350	665	371	678	344	749	308	764	326	379	323	808	327	816	354	838	355	848	369	856
Rutana	350	110	309	82	323	83	171	70	183	83	187	95	205	95	411	108	216	121	223	138	221	171	220	192	220
Ruyigi	300	203	412	185	238	174	256	167	257	184	267	246	281	218	379	239	287	241	303	284	295	290	323	306	345
Centre Ruyigi	72	10	46	21	51	12	15	15	30	22	28	21	30	9	49	16	49	5	56	11	56	6	64	7	58
Centre Rumonge	72	15	49	18	40	6	34	18	15	25	15	30	15	15	43	23	37	14	38	20	37	30	37	36	39
Total	4194	5526	5611	3520	5005	5470	3496	5555	3623	5968	3590	5699	4081	4807	5160	5055	5295	4930	5502	5116	5566	5224	5731	5235	5879

P signifie Prévenu / C signifie Condamné

V.3. 2.Histogramme

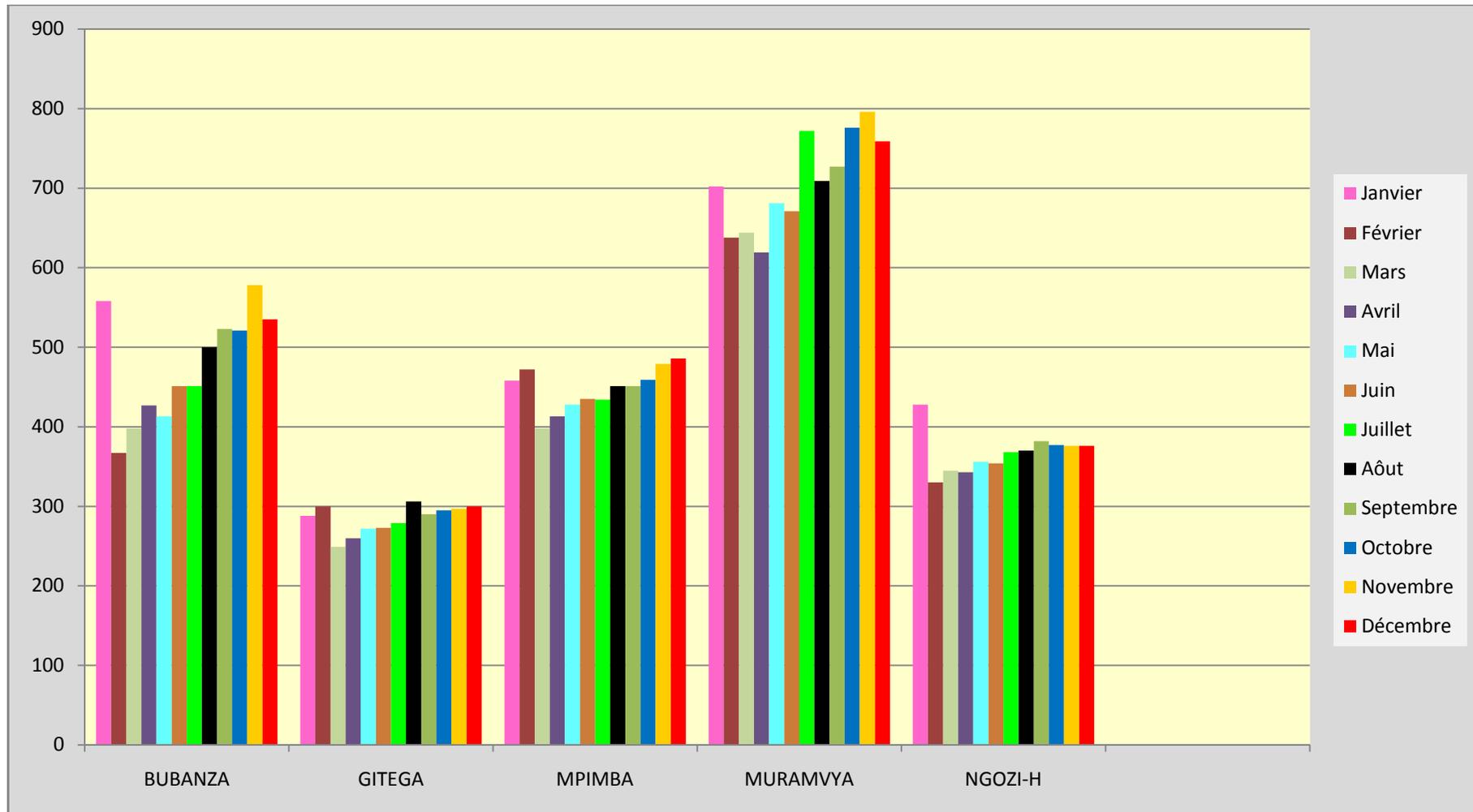


V.4. De l'évolution du taux d'occupation dans les établissements pénitentiaires de janvier à décembre 2018.

V.4.1. Tableau

Prisons	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Bubanza	558,00%	367,00%	398%	427,00%	413,00%	451,00%	451,00%	500,00%	523,00%	521,00%	578,00%	535,00%
Bururi	93,20%	131,20%	68%	62,26%	66,80%	73,60%	82,50%	89,20%	88,00%	89,20%	88,40%	92,40%
Gitega	288,00%	300,50%	249%	259,50%	271,75%	272,75%	279,29%	306,50%	289,50%	295,00%	297,25%	299,75%
Mpimba	458,13%	472,13%	398%	413,00%	428,13%	435,63%	434,25%	450,63%	450,50%	459,13%	479,50%	486,50%
Muramvya	702,00%	638,00%	644%	619,00%	681,00%	671,00%	772,00%	709,00%	727,00%	776,00%	796,00%	759,00%
Muyinga	161,67%	164,67%	105%	115,00%	116,33%	125,67%	124,33%	130,67%	140,00%	148,67%	150,33%	156,67%
Ngozi (F)	60,80%	40,00%	44%	43,60%	43,60%	44,00%	45,50%	43,60%	43,60%	40,40%	34,80%	38,40%
Ngozi (H)	427,75%	329,75%	345%	342,70%	355,75%	354,00%	368,00%	370,00%	382,00%	377,00%	375,75%	376,00%
Rumonge	165,63%	167,75%	127%	131,10%	136,63%	134,00%	136,75%	141,38%	142,88%	149,00%	150,38%	153,13%
Rutana	119,71%	115,71%	73%	72,29%	77,14%	85,71%	87,43%	92,57%	98,29%	102,57%	111,71%	117,71%
Ruyigi	205,00%	141,00%	143%	141,30%	150,33%	175,67%	165,57%	175,33%	181,33%	193,00%	204,33%	217,00%
Centre Ruyigi	77,78%	100,00%	38%	62,50%	69,44%	70,83%	80,56%	90,28%	84,72%	93,06%	97,22%	90,28%
Centre Rumonge	88,89	80,56%	56%	45,83%	50,00%	50,00%	50,00%	83,33%	72,22%	79,17%	93,06%	104,17%
Moyenne	265,55	250,95%	214%	218,80%	231,88%	237,26%	243,80%	251,09%	248,76%	254,00%	261,21%	265,00%

V.4.2. Histogramme de l'évolution du taux d'occupation dans les 5 prisons les plus peuplées



SIXIEME PARTIE :

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

VI.1. Conclusion

Notre rapport vient de mettre en exergue les innombrables cas de violation des droits humains qui auront marqué l'année 2018 au Burundi. Une situation qui au fil des jours n'a cessé de se détériorer, au détriment du climat social, de la paix et de la sécurité dont les citoyens avaient soif pour vaquer à ses activités d'auto-développement et se sortir de la misère dans laquelle ils restent plongés. Etonnant reste le discours politique qui, en longueur de journées, clame que la paix et la sécurité sont totales sur toute l'étendue du pays et qui, de surcroît, appelle les burundais à se liguer pour combattre les ennemis de la paix.

L'insécurité sans cesse grandissante dans le pays a été caractérisée par des attaques armées devenues presque quotidiennes, tantôt sur les voies routières, tantôt dans les bistrotts ou dans les ménages. Ce climat d'incertitude a été alimenté par les exactions des Imbonerakure, cette jeunesse active du parti au pouvoir dont les actes nocifs à l'encontre de la population ont été quotidiennement commis sous les yeux des forces de l'ordre et des administratifs, sans que ces derniers réagissent.

Au point de vue judiciaire, nous avons noté un silence surprenant des acteurs de la justice, si non une complicité affichée face aux innombrables cas d'arrestations arbitraires suivies de détentions illégales, d'enlèvements suivis de disparitions forcées et de torture, situations malheureuses auxquelles ont été soumis des opposants politiques ou des personnes d'opinions divergentes de celles du parti CNDD-FDD.

Des personnes présumées d'avoir voté « Non » au référendum constitutionnel de mai 2018, des personnes qui refusent d'adhérer au parti CNDD/FDD ou aux personnes qui ne veulent pas ou n'ont pas les moyens de s'acquitter des différentes contributions financières imposées pour ledit referendum constitutionnel, les élections de 2020, la construction des infrastructures du CNDD/FDD ou tout simplement la prise en charge des Imbonerakure, ont été les malheureuses cibles des attaques et de la persécution de cette jeunesse du parti présidentiel.

C'est pour cela que les prisons sont devenues surpeuplées et ont continué à gonfler leurs effectifs, annihilant ainsi les effets de la grâce présidentielle intervenue en début 2018.

Au point de vue politique, les tractations pour la sensibilisation à se préparer aux rendez-vous politiques comme la tenue du référendum constitutionnel et les élections de 2020, ont constitué des occasions de graves violations des droits humains. D'innombrables personnes qui ont été qualifiées de donner des enseignements pour voter « Non » ou qui ont été accusées d'avoir voté « Non », ont été par conséquent torturées, emprisonnées ou tuées.

Lesdites contributions financières n'ont cessé d'être imposées à une population meurtrie par une pauvreté sans nom dans tout pays. C'est dire que les autorités de ce pays n'ont cessé de s'enrichir au détriment de la population. Les marches manifestations ont été organisées, les weekends, dans toutes les provinces du pays, pour désavouer les décisions et les rapports contraires aux desideratas du pouvoir de Bujumbura ou pour désenchanter les opposants ou toutes personnes assimilées.

En ce qui concerne les atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique de l'homme en termes de personnes tuées et blessées, elles sont restées, au cours de l'année 2018, jour après jour, le calvaire des familles entières et cela, dans toutes les localités du pays.

Des cadavres retrouvés dans des cours d'eau et des brousses, des personnes tuées par la justice populaire, des personnes tuées sur accusation de pratiquer la sorcellerie constituent des preuves de violations du droit à la vie et à l'intégrité physique des personnes, auxquelles sont venus s'ajouter les cas de viol, de torture et de traitements cruels, inhumains et dégradants.

Les nombreux cas sont attribués au Service National de Renseignement et aux Imbonerakure.

En pareille situation, nous déplorons l'absence d'enquêtes qui devraient permettre d'identifier les auteurs des assassinats. Quand bien même elles sont déclarées, les résultats ne sont jamais portés à la connaissance du public. Cela nous pousse à se demander si ce n'est pas une façon déguisée de couvrir ces malfaiteurs car ceux qui sont le plus pointés du doigt par la population sont les agents du SNR et les Imbonerakure qui agissent de concert ou pas avec les administratifs à la base.

S'agissant de la situation carcérale, elle est restée inquiétante au vu de la montée vertigineuse des effectifs de détenus au prorata de la capacité d'accueil et du taux d'occupation des cellules qui tend au triple.

Face à une situation de violation quotidienne des droits humains au quotidien, et plus particulièrement le droit à la vie, l'APRODH souhaiterait, au-delà de la dénonciation des faits à travers ses rapports périodiques, apporter sa contribution dans la protection et la promotion des droits humains pour tout un chacun, en recommandant ce qui suit :

VI.2. Recommandations

VI.2.1. Au Gouvernement du Burundi :

- De désarmer, rééduquer et encadrer les Imbonerakure afin qu'ils coupent court avec les exactions qu'ils commettent chaque jour. Ces derniers sèment la terreur dans différentes localités du pays où ils se sont déjà substitués aux forces de sécurité, ce qui maintient un climat malsain au sein de la population ;
- De prendre des mesures qui s'imposent pour arrêter à jamais les règlements de compte et la justice populaire qui risquent d'embraser tout le pays par des actes de vendetta ;
- De stopper les rançons imposées aux personnes arrêtées par des policiers, militaires, administratifs et Imbonerakure;
- De stopper les contributions financières imposées à la population et prendre acte par de la misère observable partout dans le pays afin d'agir en responsable ;
- De lutter contre la pauvreté grandissante dans le pays par une politique d'ouverture et d'acceptation mutuelle qui redonnerait la confiance aux investisseurs et aux bailleurs de fonds.
- Mener des enquêtes rapides et concluantes pour identifier les auteurs des assassinats et autres violations des droits humains et les punir conformément à la loi ;
- Prendre des mesures de justice nécessaires en vue du désengorgement des maisons pénitentiaires dans le but d'améliorer les conditions de vie dans ces lieux et promouvoir les droits de l'homme ;
- De protéger et réhabiliter les victimes des VSBG et de punir les auteurs conformément à la loi.

VI.2.2. Au Conseil de Sécurité des Nations Unies :

- De prendre toutes les résolutions qui sont de nature à garantir la protection des droits humains au Burundi et de les mettre en application;
- De suspendre la participation des troupes burundaises aux missions de maintien de la paix jusqu'à ce que la paix soit une réalité au Burundi ;
- De confier la médiation dans le conflit burundais à l'UA et renforcer sa capacité par une autre organisation notamment une équipe des NU ;
- D'entreprendre les mécanismes pour la réouverture de l'Office du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme au Burundi.

VI.2.3.A toute la population burundaise :

- De rester soudée et de ne pas céder aux violences des Imbonerakure ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité ;
- De dénoncer et traduire en justice les auteurs de viols.

FIN *** FIN ***** FIN**